

Lucie Pépin

Les services de proximité en milieu rural québécois

Cahiers du GRIDEQ no 22

Les Cahiers du GRIDEQ sont publiés par le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec.

Les propos tenus dans la collection Cahiers du GRIDEQ n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Révision et édition: Jean Larrivée

Traitement de texte: Jean Larrivée et Liliane Ouellon

Conception de la page couverture: Richard Fournier

Distribution

GRIDEQ

300, allée des Ursulines

Rimouski QC G5L 3A1

grideq@uqar.quebec.ca

Téléphone: 418-723-1986 poste 1441

Télécopieur: 418-724-1525

<http://www.uqar.quebec.ca/devlopre/paggridq.htm>

ISBN-2-920270-66-4

Dépôts légaux, 2000

Tous droits réservés

© 2000, Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ

Ce n'est pas un des moindres défis du développement local que d'être à la fois centré sur lui-même, ouvert sur l'extérieur et disponible pour l'invention. Il ne s'agit pas là d'un paradoxe, mais de conditions sine qua non de son existence.

(Collectif, 1986 dans OPDQ, 1990: 23)

Remerciements

Mes remerciements s'adressent principalement à mon directeur de mémoire, Clermont Dugas. Il fut un correcteur patient, respectueux tout en sachant exiger la rigueur et les nuances nécessaires. En amont de cette démarche de recherche, je remercie également tous les professeurs qui ont assuré ma formation académique. Merci aussi à mes proches, d'ici et de là-bas, qui m'ont offert complicité et support volontaire quand ma confiance se faisait chancelante. Enfin, il y a eu ma mère, décédée depuis déjà longtemps mais qui, pour les choses importantes, reçoit encore mes demandes d'appui et de lumière. Je lui dédie ce mémoire.

Table des matières

	Page
Introduction	1
Partie 1 : Le monde rural québécois	7
Chapitre 1: Définitions et concepts	9
1.1 Le rural: là où l'environnement naturel domine	9
1.2 Les définitions juridiques et normatives.....	11
1.3 Le village.....	15
1.4 La ruralité: une réalité controversée.....	18
1.5 Le monde rural, inévitablement dans la société industrielle.....	19
1.6 Vers un mode de vie hybride.....	20
1.7 Vers une logique résidentielle de développement?.....	22
1.8 Définitions opérationnelles.....	24
Chapitre 2: Un espace différencié par sa relation à la ville	29
2.1 Différenciation des milieux ruraux selon la distance d'une grande ville.....	29
2.1.1 Au sud du 48° parallèle	30
2.1.2 Entre le 48° et le 52° parallèle.....	31
2.1.3 Au nord du 52° parallèle.....	32
2.2 Les espaces ruraux à proximité de la ville	39
2.3 Les espaces ruraux hors-agglomération.....	43
Chapitre 3: Distance, dispersion et mobilité: un mode de vie	49
3.1 La notion de proximité.....	49
3.1.1 L'aire habituelle de déplacement	50
3.1.2 Proximités résillaires et développement local.....	52
3.2 Degré de satisfaction des ruraux en matière de services.....	53
3.3 Distribution territoriale des services publics, privés et associatifs..	57
Conclusion de la partie 1	63

	Page
Partie 2: Les services de proximité essentiels à la vitalité des localités rurales	65
Chapitre 4: Les services: définitions et tendances.....	67
4.1 La notion de service.....	67
4.2 La tertiarisation de l'économie rurale: voie de relance ou de disparité?.....	70
Chapitre 5: Les services essentiels	73
5.1 Les services essentiels à la personne et aux familles.....	73
5.1.1 Les besoins fondamentaux de la personne.....	73
5.1.2 Les droits fondamentaux de la personne	74
5.1.3 Un repère: les services essentiels en situation de grève.....	77
5.2 Les services essentiels aux entreprises et à l'emploi	79
5.2.1 Les services aux entreprises.....	79
5.2.2 Formation professionnelle, services à l'emploi et au démarrage d'entreprise.....	86
5.3 Les services essentiels à la cohésion sociale.....	89
Conclusion de la partie 2.....	97
Partie 3: Les services locaux de base au Québec	101
Chapitre 6: Les services disponibles dans les petites localités du Québec	103
6.1 Caractérisation des localités visitées	103
6.2 Résultats des observations dans les villages.....	106
Chapitre 7: État des services locaux de base au Québec.....	115
7.1 Les services locaux en milieu rural: les acquis.....	115
7.2 Lacunes dans les services de base au Québec et quelques comparaisons internationales	117
7.3 Taille de population, distance de la ville et effet sur la diversité des services locaux.....	121
Conclusion.....	123
Bibliographie.....	127
Annexes	133

Introduction

Partout à travers le monde, la campagne est en mouvance. Ici on la quitte à un rythme effréné, là on l'adopte ou on y revient.

La colonisation ayant été ce qu'elle fût, il n'est pas de notre intention de nous attarder ici sur la pertinence du maintien des plus petites municipalités qui composent actuellement le paysage rural du Québec. Plus que tricentenaires ou cumulant moins de 75 ans de vie collective, encore minuscules et recluses ou devenues presque villes, chancelantes ou prospères, nous les reconnaissons d'emblée. Puisque toutes sont encore bien là, puisque des gens y habitent. Des gens qui savent user de débrouillardise, de détermination et de créativité pour tirer parti de ces lieux qui les ont vus naître ou les ont accueillis. Ces lieux qui, longuement apprivoisés, leur transmettent une identité, un savoir et un regard original sur le monde.

Car les ruraux, où qu'ils soient, vivent d'abord «chez eux». Et partout, ils ont besoin de services pour assurer leur bien-être et pour soutenir leur épanouissement. C'est de la nécessité de ces services et de leur distribution territoriale qu'il sera ici question.

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Environ un Québécois sur quatre habite en milieu rural. Un territoire d'ailleurs flou, qui pourrait concerner tout l'espace résiduel non rejoint par la ville, soit plus de 98% de la superficie totale du Québec (OPDQ, 1990: 10). Certains considèrent toutefois que le véritable Québec rural serait davantage celui de nos plus petites municipalités, celles de moins de 1 000 habitants, et qu'il se limiterait à 1,7% de l'ensemble du territoire. Mais notre analyse s'alignera plutôt sur un concept d'occupation, s'intéressant à toute cette mosaïque de communautés humaines et leurs périmètres d'exploitation agricoles, forestiers ou miniers, qui s'étend jusqu'à la frontière du monde urbain. Elle englobera alors toutes les localités de moins de 5 000 habitants¹, concernera l'organisation communautaire et la mise en valeur de 43% du territoire québécois et de 87% des municipalités.

La démarcation entre une localité dite rurale et une autre qui serait urbaine nous semble un détour nécessaire pour mieux cerner la question qui nous intéresse: la desserte adéquate de nos milieux ruraux en services essentiels. Si la pertinence de ce premier défi mobilise depuis déjà longtemps sociologues, géographes, économistes et même anthropologues, force est de constater que la discussion est loin d'être close. Et que nous devons nous satisfaire d'un concept opérationnel contestable pour les fins de notre étude. Autant d'ailleurs que nous

devrons composer avec un énoncé partiel sinon controversé des spécificités de la vie en milieu rural et de ses perspectives de développement.

Mais le flou s'atténue quand le monde «rural» se sent résolument en porte-à-faux avec la logique dominante des villes, où s'imposent des normes d'organisation et une conception du développement modelées sur une structure économique, une aire habituelle de déplacement, une densité d'occupation et un encombrement, tout autres. Or, le monde rural peut rarement compter sur son poids démographique pour faire valoir ses priorités de développement et les spécificités de son espace de vie. La logique dominante finit par inquiéter voire irriter les ruraux qui, nombreux, sont touchés chez eux par une restructuration économique difficile, l'exode endémique de leurs jeunes et une part de population âgée souvent plus importante qu'en ville. Si, d'après les données des recensements de 1986 et 1991, la saignée démographique pouvait avoir ralenti dans maintes localités, rappelons que 52% de celles comptant moins de 5 000 habitants sont toujours dans une pente démographique négative². L'accessibilité et la qualité des services aux populations rurales, sans constituer nécessairement les seuls facteurs importants - les perspectives d'emploi dans la localité ou dans les environs demeurant à notre avis le plus déterminant - agissent assurément sur la rétention des effectifs locaux ou l'attrait de nouveaux venus. Mais, les milieux ruraux présentent des particularités démographiques et socio-économiques qui appellent une logique spécifique en matière d'organisation de services, du moins pour les plus essentiels.

Par exemple, on trouve en milieu rural un taux particulièrement élevé de personnes âgées³, cette tranche de population qui généralement nécessite davantage de services (aide domestique, aide infirmière, suivis médicaux, services sociaux etc.). Pourtant, il n'est pas rare que ces services, qui relèvent du CLSC, ne soient accessibles qu'à une quinzaine de kilomètres de leur localité.

Les taux élevés d'exclusion du marché du travail⁴ suggèrent également des considérations particulières en milieu rural. En effet, le problème de l'accessibilité aux services d'aide à l'intégration à l'emploi et au démarrage d'entreprises, généralement offerts que dans les chefs-lieux de MRC et les capitales régionales se pose d'autant plus que les sans-travail disposent généralement de très faibles revenus qui contraignent leur capacité de déplacement.

D'ailleurs, les revenus des ruraux sont en moyenne passablement moindre qu'en ville⁵. Dans un contexte où la mobilité (et les coûts qu'elle engendre) fait partie intégrante du mode de vie, ce manque à gagner est susceptible de limiter l'accessibilité de maintes familles et individus à des services nécessaires en milieu rural, mais le plus souvent répartis sur un territoire beaucoup plus grand qu'en milieu urbanisé. L'accès difficile aux transports en commun (localisation hors circuit, absence d'arrêt local, horaires non fonctionnels, coûts élevés) n'arrange en rien la situation, voire accentue dans certains cas, l'isolement.

Enfin, les préoccupations environnementales liées à la circulation automobile fréquente sur de longs parcours ajoutent d'autres arguments en faveur d'une organisation territoriale de proximité.

Mais à peine sorties de la vague de rationalisation amorcée par le BAEQ⁶, qui ne visait pas moins que la fermeture des localités désignées «non viables», maintes petites localités rurales doivent se soulever aujourd'hui, tour à tour, contre la fermeture de leur école de village, puis de leur bureau de poste. Parallèlement, elles voient progressivement fermer ici et là, un presbytère, une caisse populaire, pendant qu'une épicerie devient dépanneur, qu'un CLSC est relocalisé à la ville, et que les services aux personnes âgées en perte d'autonomie se font toujours aussi clairsemés. Ces crises sectorielles, qui relèvent maintenant de politiques de rationalisation «à la pièce» ou de la simple logique du marché, deviennent épuisantes et déroutantes pour les communautés. Les menaces sont fragmentées, récidivantes et pas aussi mobilisatrices qu'à l'époque du BAEQ. Chacune ne provoque pas nécessairement une réaction spontanée d'opposition populaire, ni une proclamation publique de la volonté de durer. Chacune ne commande pas non plus une réflexion globale sur les services de base désormais intouchables parce que nécessaires aux personnes, aux entreprises et à la vitalité communautaire.

Pourtant, la professionnalisation de l'aide et la diversification des services aux personnes comme aux entreprises, déjà largement en place en ville, s'imposent de plus en plus en milieu rural. Le secteur des services constitue depuis déjà vingt ans la principale source de valeur ajoutée et de création d'emplois dans tous les pays industrialisés (OCDE, 1991). Ces changements majeurs dans la structure économique, associés à des tendances sociétales profondes, amènent une nouvelle façon d'occuper l'espace. Les zones rurales sont interpellées non seulement dans leur capacité à satisfaire les besoins immédiats des personnes, des familles et des entreprises qu'elles abritent, mais également dans leur capacité à offrir les nouveaux services contemporains. Or, cette grande diversité de besoins ne peut évidemment trouver pleine satisfaction dans chaque petite localité.

Au gré des crises et des épisodes de lutte populaire, la réflexion sur les services de proximité en milieu rural s'est passablement documentée, mais est demeurée dans une perspective de justification sectorielle. Nous suggérons un regard d'ensemble en mettant en lien les concepts de base, les argumentations sectorielles et les choix des ruraux eux-mêmes. En effet, les ruraux expriment des choix, de fait, par la gamme de services observables au niveau de chaque localité.

POSTULAT ET HYPOTHÈSE

Nous avons bien sûr formulé une hypothèse qui oriente le travail de recherche. Mais, en filigrane, nous ancrions un postulat qui traduit l'importance de matérialiser l'existence d'une vie collective dans une localité. En effet, l'«être collectif» qui se manifeste sous différentes formes, le serait notamment dans

des choses matérielles qui jouent un rôle essentiel dans la vie commune. [...] La vie sociale qui s'est ainsi comme cristallisée et fixée sur des supports matériels, se trouve donc par cela extériorisée, et c'est du dehors qu'elle agit sur nous [...] Cette vie sociale qui, après s'être déposée dans des choses [...] vient changer l'orientation intellectuelle et morale de peuples qui n'avaient pas encouru à l'élaborer. (Durkheim, 1897: 350-354)

Selon G. Medici (Rimbaud, 1976: 173-175), l'absence de vie collective résulterait d'une société qui a détruit ses anciens cadres sociaux, laissant face à face l'État et «une poussière inconsistante d'individus». Cette analyse nous amène à postuler que les bâtiments et équipements qui abritent ou constituent les services locaux, deviennent des sites d'ancrage de la réalité collective. Au-delà de la stricte dimension utilitaire, ces lieux s'inscriraient parmi les supports matériels des cadres sociaux locaux et de la vie collective, au même titre que les manifestations artistiques et intellectuelles cristallisent la pensée contemporaine. De sorte qu'une communauté locale trop appauvrie et désarticulée pour maintenir sur place quelques lieux publics de consommation et de socialisation, outre la perte de pouvoir de rétention de ses effectifs, projetterait progressivement son identité collective locale (son sentiment d'appartenance) dans une abstraction plus difficile à saisir pour les jeunes générations. À terme, une telle localité dépouillée de ses équipements publics et collectifs se rendrait davantage susceptible d'assimilation par des localités voisines, de transposition du sentiment d'appartenance à des échelles territoriales supérieures, ou même de disparition. Par conséquent, nous formulons ainsi l'hypothèse qui guidera notre démarche:

Dans un contexte de dépeuplement d'une partie importante de l'espace rural, d'une forte mobilité géographique des individus, d'élargissement des aires de vie fonctionnelle, de dissociation entre lieu de travail et de séjour et de développement des espaces virtuels⁷, nous croyons que

- le maintien d'une infrastructure minimale de services locaux demeure indispensable pour assurer la satisfaction des résidents et la pérennité des localités rurales;

- pour tous les services complémentaires économiquement justifiables qu'aux échelles supérieures de l'organisation territoriale (supralocale, MRC, capitale régionale et centre métropolitain), une articulation optimale, non laissée au hasard, est également nécessaire.

OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

L'étude vise essentiellement à circonscrire la problématique des services de proximité en milieu rural, particulièrement au niveau local, et à proposer une approche d'organisation. Elle procède selon cinq démarches complémentaires.

- Une définition des concepts qui gravitent autour du thème de recherche: *rural, village, services*; ainsi qu'une analyse largement inspirée des travaux de C. Dugas (1981) sur la notion de *proximité* et sur l'importance de la *mobilité* des ruraux comme donnée fondamentale dans la problématique des services.
- Une typologie des espaces ruraux basée sur la distance par rapport à la ville, celle-ci étant un fournisseur important de services aux ruraux: l'une établie à partir de la distance de la grande ville la plus près; l'autre établie selon que les milieux ruraux sont *agglomérés* ou *non agglomérés* à une ville (toutes zones géographiques confondues). Une carte routière récente, un recueil de distances et l'armature urbaine conçue par P. Bruneau (1992) seront nos outils de travail. L'importance relative des grands groupes du tertiaire dans l'économie rurale et les tendances démographiques des localités de moins de 5 000 habitants préciseront le profil de chaque ensemble typologique.
- Une synthèse des résultats récents (M.-U. Proulx, 1995; OPDQ, 1992) sur l'état de la distribution des services publics, associatifs et des services privés aux entreprises, au niveau de chaque région et de chaque MRC.
- Une réflexion multidisciplinaire sur la notion de «services essentiels»: brève discussion sur le phénomène de tertiarisation de l'économie rurale; relevé des articles pertinents inclus dans les principales chartes internationales en matière de droits sociaux et économiques; liste de services de proximité souhaités par les entreprises et pour l'intégration à l'emploi des travailleurs (tirée d'études québécoises, américaines et européennes); fonctions de base qui permettent de mieux assurer la cohésion sociale d'une collectivité locale (J.-F. Médard, 1969). Nous mettrons ces dernières en évidence dans les services publics et privés généralement retrouvés dans nos villages (bureaux de poste, école primaire, caisse populaire, église, etc.), en relatant des arguments soulevés par les groupes communautaires et les corporations concernées à l'occasion de différents épisodes de luttes populaires pour maintenir ces services.
- Une exploration plus poussée de l'état des services locaux au Québec par un inventaire des services publics, privés et associatifs actuellement disponibles

dans 22 localités comptant moins de 750 habitants, situées dans dix MRC, trois régions administratives et à des distances variables de la ville (moins de 20 km à plus de 100 km).

Disposant de repères théoriques pour mettre en perspective les observations recueillies, nous serons alors en mesure de faire ressortir des forces acquises, ainsi que des lacunes en matière de services locaux de base dans les villages du Québec. Les conclusions tirées de cet exercice se limiteront toutefois à des hypothèses.

En effet, le lecteur ambitieux risque ici beaucoup car il ne trouvera, en fin de parcours, ni définition incontestable du rural ni définition stricte des «services essentiels» ni modèle éprouvé de structure de services ou de modalités de desserte. Une étude limitée à quelques cas-types comparables aurait vraisemblablement fourni de tels résultats. Or, le monde rural québécois est si diversifié que ces résultats auraient au demeurant été limités dans leur potentiel de transposition à l'ensemble des localités rurales. Nous avons préféré un travail d'exploration permettant d'abord une large compréhension de la problématique des services de proximité en milieu rural. En conclusion, nous suggérons une approche d'organisation qui intègre les éléments de problématique mis en relief par l'étude.

Notes

¹ Le choix de ce seuil est discuté plus loin; il inclut les villages autochtones et les territoires non organisés (TNO) habités. Les villes (plus de 5 000 habitants) occupent moins de 1% du territoire (OPDQ, 1990: 10). Le reste, soit 54% du territoire n'abrite pas de communauté (une large part des TNO et des terres autochtones).

² Entre 1981 et 1991, c'est 66% des localités comptant moins de 800 habitants (348/528), 49% de celles comptant entre 800 et 1 749 habitants (210/427) et 33% de celles entre 1 750 et 5 000 habitants (99/303) qui affichaient une évolution démographique négative. (MAM, 1996, annexe 1, tableau 7)

³ En 1991, le groupe des 65 ans et plus atteignait 11,3% dans les localités comptant moins de 5 000 habitants, alors qu'il ne variait que de 7,8 à 9,8% dans les localités de 5 000 à 100 000 habitants. Source: compilations du MAM (1996), à partir de Statistique Canada, recensement 1991.

⁴ En 1991, le taux de chômage dans les localités comptant moins de 1 000 habitants atteignait les 16,9%, alors qu'il ne dépassait pas 11,0% dans les municipalités comptant entre 5 000 à 100 000 habitants. Dans celles comptant entre 1 000 et 4 999 habitants, le taux s'assimile à celui des villes de plus de 100 000 habitants (13,2%). Source: compilations du MAM (1996) à partir de Statistique Canada, recensement 1991.

⁵ En 1991, les résidents des localités rurales comptant moins de 1 000 habitants gagnaient en moyenne 33 693 \$, soit 10 000 \$ de moins que ceux des localités de 5 000 à 50 000 habitants (43 604 à 48 077 \$); la part des revenus de transfert atteignait presque le double (22% par rapport à 11-12%). Toutefois, le revenu moyen des localités comptant entre 1 000 et 5 000 habitants (38 000-39 000 \$) ainsi que la part du revenu en transferts gouvernementaux (15-19%) s'assimilaient aux municipalités de plus de 100 000 habitants (38 700 \$, 14%). Source: compilations du MAM (1996) à partir de Statistique Canada, recensement 1991.

⁶ Bureau d'aménagement de l'Est du Québec.

⁷ Relations d'affaires ou personnelles sur des territoires situés tous azimuts, où les communications téléphoniques et électroniques dominent.

Partie 1

Le monde rural québécois

Chapitre 1

Définitions et concepts

«*Chacun a sa campagne en tête*», disait Maryvonne Bodiguel (1985). Si l'imaginaire des uns visualise spontanément de vastes espaces aux paysages inspirants, d'autres n'ont retenu - une fois la promenade terminée - qu'une impression de lieux trop vides: ils n'y vivraient pas. La campagne évoque en effet un certain retranchement que les uns considèrent indispensable pour maintenir un rythme humain et une vie paisible. Mais pour d'autres, cette vie en retrait de l'activité urbaine n'annonce que la privation et quelquefois même, l'ennui. Enfin, si certains y trouvent une communauté vivante, chaleureuse parce que tissée serrée, pour d'autres encore la vie au village est devenue insupportable parce que trop étroite et prévisible. Et ils l'auront quittée apparemment séduits par les choses de la ville et d'ailleurs.

N. Howard définit la sociologie rurale comme celle «*des localités géographiques où la dimension et la densité de la population sont relativement restreintes*» (Jean, 1985: 15). Ce sont là quelques repères dont le flou ne manque pas d'alimenter un débat scientifique animé sur ce qui sépare l'urbain du rural, voire sur l'existence encore actuelle d'une société rurale. Mais d'aucuns avouent que c'est par son paysage que le milieu rural se distingue le plus facilement. Là-bas, aussitôt traversé l'îlot humain plus ou moins dense que forme le village, l'occupation de l'arrière-pays se disperse, pour devenir parfois complètement vide pendant des kilomètres et des kilomètres.

1.1 LE RURAL: LÀ OÙ L'ENVIRONNEMENT NATUREL DOMINE

En milieu rural, la forêt, les terres en culture, la friche, la mer ou la montagne ont nettement préséance sur l'environnement bâti. Les zones occupées par les maisons, les équipements de service et les infrastructures de communication «*demeurent pour ainsi dire écrasées par l'environnement naturel*» (Dugas, 1996: 16). Ce mode d'occupation du sol, en petites localités plus ou moins dispersées, s'explique a priori par la domination de productions fortement consommatrices d'espace. C'est dans ce sens que Bruno Jean (1985) soutient l'hypothèse que la division de la société en «rural» et «urbain» est d'abord l'expression spatiale de la division du travail.

L'intensité de la plupart des activités du secteur primaire (agriculture, exploitation forestière, pêche) demeure encore aujourd'hui largement conditionnée par le cycle des saisons. Cette intensité cyclique du travail marque alors le mode de vie et l'animation dans les localités où résident un nombre important de travailleurs du primaire. La vie des travailleurs ainsi rythmée

cadence celle du village qui se réjouit du réveil saisonnier, ressent les pics et les creux de production, autant qu'il en subit invariablement les ressacs financiers.

Au Québec, presque les trois quarts des travailleurs affectés au secteur primaire et ses activités relatives se retrouvent dans les localités comptant moins de 5 000 habitants. Dans les localités plus peuplées, la participation au secteur primaire chute des deux tiers, passant soudainement de 21,8 à 7,5% (tableau 1)¹. Lorsqu'elles comptent plus de 5 000 habitants, la part du secteur primaire nous apparaît suffisamment marginale pour suggérer ici un seuil probable de démarcation entre les localités rurales et urbaines.

Tableau 1: Répartition des travailleurs du Québec par secteur d'activité, selon la taille des municipalités (en % de la main-d'oeuvre active)

<u>Taille des municipalités</u>	<u>% de la main-d'oeuvre locale^A</u>			<u>Travailleurs du primaire et services relatifs^B</u>
	<u>Secteur primaire</u>	<u>Secteur secondaire</u>	<u>Secteur tertiaire</u>	
Moins de 1000 hab.	18,9	24,7	51,2	24,7
1000 - 1 999	14,6	26,9	54,9	24,9
2000 - 4 999	7,9	26,5	62,6	21,8
5000 - 9 999	3,9	26,0	67,6	7,5
10 000 - 24 999	2,2	23,0	72,4	9,5
25 000 - 49 999	1,5	23,5	72,7	5,1
50 000 - 99 999	0,8	19,9	76,6	3,2
> 100 000	0,5	21,3	74,7	3,3
<i>Total Québec</i>	4,0	23,8	72,2	100

^(A) Notes du Secrétariat au développement des régions (1996/08/14), à partir des données de Statistique Canada 1991.

^(B) Statistique Canada, recensement 1991, Partie B - Données sur la population active, codes 1904 à 1907: **Agriculture et services relatifs** (vétérinaires, reproduction des animaux, enssemencement, poudrage et pulvérisation terrestre, experts-conseils et recherche, etc.); **Pêche et piégeage**, incluant les services de consultation, d'inspection, de repeuplement des lacs et rivières, de réparation d'engins de pêche; **Exploitation forestière et services forestiers** (récolte de produits forestiers, patrouille, lutte contre les incendies, reboisement et pépinières, conseillers forestiers); **Mines (y compris broyage)**, carrières et puits de pétrole, incluant les services d'exploration et traçage, d'enlèvement des morts-terrains, de fonçage des puits, de prospection de type traditionnel, de dynamitage, etc. Ref. Statistique Canada: Industrie, 1991; BSQ, 1990.

Outre l'exploitation des richesses naturelles, très présentes et régulatrices, la façon d'élire domicile caractérise aussi le mode de vie en milieu rural. Sauf en zone périurbaine et dans la plupart des centres de village, les terrains domiciliaires y sont généralement moins coûteux et généralement plus

grands qu'en ville. Le régime de propriété privée, plus accessible, y est par conséquent largement répandu et implique des activités distinctives des résidents: entretien et aménagement du terrain, d'un jardin, d'un accès à la rivière, toutes ces activités qui finalement rapprochent de la terre. Les plans d'urbanisme témoignent par contre d'une approche moins «aménagiste» qu'en milieu urbain, bien qu'ils intègrent de plus en plus une vision à long terme liée notamment aux impératifs environnementaux et à la préservation du patrimoine.

Le rapport étroit des ruraux à l'environnement naturel se constate de multiples autres façons. On le découvre par l'importance du plein air dans les loisirs préférés des grands comme dans les jeux des enfants, dans la source d'inspiration des arts visuels et littéraires, mais aussi dans une attitude contemplative répandue. Nombreux sont les ruraux qui recherchent spontanément une étendue d'eau, un sous-bois ou de vastes horizons, pour se ressourcer ou pour apprécier les moments forts de la journée, de la saison ou de la vie. Et si ces lieux ont déjà paru insignifiants alors qu'ils les avaient chaque jour sous les yeux, après les avoir quittés ils se sont souvent rendus compte combien ils les portaient en eux: *«La mer, ça allonge le regard, ça élargit l'oeil et ça agrandit le dedans»* a déjà dit un Gaspésien de la côte. Toute cette présence et cette signification profonde de l'environnement s'expriment finalement de façon éloquente dans les panoramas quelquefois grandioses que les ruraux réservent à leurs semblables qui reposent en paix au sein du village.

Le milieu rural, c'est plus qu'un environnement. C'est un milieu de vie qui sculpte le regard sur le monde.

1.2 LES DÉFINITIONS JURIDIQUES² ET NORMATIVES

Pendant que chacun garde sa campagne en tête, C. Dugas soutient néanmoins *«qu'il est loin d'être évident que toutes les représentations s'équivalent et qu'elles font toutes référence à des situations actualisées»* (OPDQ, 1990: 7). Il suggère alors trois principales approches de différenciation entre le rural et l'urbain: l'approche juridique, perceptuelle et normative. Une exploration plus approfondie de cette dernière fournira les repères quantitatifs nécessaires pour trancher sur l'objet précis de notre étude.

Les lois véhiculent maintes désignations officielles des petites localités. Bien que cette terminologie relève davantage de conventions juridiques que d'une rigueur conceptuelle, elle contribue néanmoins à la définition du rural.

Le Code municipal du Québec nomme «municipalités rurales» celles qui ont en tout temps plus de 300 habitants³. Mais toute municipalité d'au moins 2 000 habitants peut constituer une «municipalité de ville», simplement en revendiquant ce statut. Ce règlement alimente une confusion sémantique

puisqu'on retrouve maintenant des «villes» de 2 000 habitants, pendant que d'autres localités comptant plus de 4 000 habitants conservent leur statut de municipalité rurale. Quant aux désignations de village, de paroisse, de canton ou de cantons unis⁴ souvent reliées au statut de municipalité, elles constituent des distinctions historiques ou culturelles, et ne correspondent à aucune taille particulière de localité. Enfin, les termes village, réserve ou établissement réfèrent aux localités autochtones, régies par des lois fédérales.

Tableau 2: Nombre de localités et population selon différentes désignations officielles

Désignations	Nombre de localités		Pop. dans les localités de même désignation et	
	1991 ^(A)	1995 ^(B)	Entre	et
Mun. village VL	197	154	51	7 365
Mun. de paroisse P	406	344	44	12 680
Mun. de canton CT	103	88	137	10 623
Mun. de cantons unis CU	10	8	195	4 384
Autres mun. rurales SD	485	557	57	14 727
Villa. cris (Baie James) VC	8	8	200	919 ⁽³⁾
Villa. naskapi (Schefferville) VK	1	1	nd	
Villa. nordiques (Kativik) VN	14	14	131	1 405
Territoire Inuit TI	nd	10	nd	
Établissements indiens S-E	3	nd	nd	
Terres réservées TR	9	nd	405	2 306 ^(C)
Rés. indiennes RI ou bandes	27	38	104	1 844
Territoires non organisés TNO	117	112	3	240
Mun. de ville (C) (V)	255	259	62	1 017 666

^(A) Statistique Canada. Dictionnaire du recensement de 1991 (1992), tableau 23B. ^(B) Compilations du MAM (1995) dans Répertoire des municipalités du Québec 1996, p. 40. ^(C) Données incomplètes.

L'approche perceptuelle du monde rural est intuitive, généralement globalisante et peu rigoureuse. Elle s'appuie sur l'expérience personnelle et les connaissances de l'observateur qui recherche ce qu'il a déjà assimilé au «rural» ou à l'«urbain». Le découpage administratif des régions et des sous-régions, le degré de dispersion des populations, la présence d'une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles sont des repères vaguement conciliés. Le filtre de la perception entraîne quelquefois des biais importants. Par exemple, l'ensemble des régions périphériques (dites régions-ressources) est souvent indistinctement assimilé au territoire rural malgré la présence de villes dignes de ce nom (ex. Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Rimouski). De même, les meilleures

terres agricoles du Québec, situées en périphérie de Montréal, sont souvent assimilées à une région urbaine⁵! Le côté aléatoire des références perceptuelles a commandé l'instauration de normes dont Statistique Canada incarne ici la figure d'autorité.

Statistique Canada définit une région rurale comme «une région qui a une population clairsemée [et qui est] en dehors des régions urbaines» (**Dictionnaire du recensement**, 1991: 225). Une localité n'est désignée rurale que lorsque 75% de ses secteurs de dénombrement (SD) compte chacun moins de 1000 habitants et une densité d'occupation inférieure à 400 habitants/km². Cette définition du rural par Statistique Canada véhicule une conception très morcelée du territoire, ne reconnaît pas le découpage municipal comme unité de désignation⁶, ni le contenu spécifique des espaces ruraux: densité, morphologie de l'habitat, équipements, moyens de communications qui définissent un certain mode de vie. (Bodiguel, 1985: 68). Cette définition comporte néanmoins des avantages: des franges très «rurales» d'une ville, par l'importance de leur secteur primaire (ex.: périphérie de Laval) peuvent être reconnues comme telles. Mais la méthode génère aussi des aberrations: des localités visiblement très campagnardes (ex.: Sayabec, Saint-Fabien, Pointe-à-la-Croix) se font retrancher une part de leur population au profit du décompte urbain.

Devant les incongruités véhiculées par le concept de densité et ses applications fractionnées, certains ont tenté d'établir des seuils normatifs en faisant intervenir surtout la population. Les seuils proposés par différents chercheurs du Québec, du Canada et de la France, au-delà desquels une localité rurale deviendrait urbaine, varient entre 2 000 et 30 000 habitants⁷.

Or, au Québec, les localités de 5 000 habitants et moins présentent presque toutes (92%) une densité municipale inférieure à 400 habitants/km² (tableau 4). La part de la population du Québec localisée dans ces municipalités (24,3%) rejoint également la part de la population rurale telle que recensée par Statistique Canada (22,4%) sur la base des secteurs de dénombrement (tableau 3)⁸.

Tableau 3: Population rurale selon différents seuils de population municipale et selon Statistique Canada (1991)

Tranche	Nombre de localités ^(A)	Population totale	Pop. rurale Statistique Canada À partir de la densité par secteur de dénombrement
2 000 et moins	1 075	896 604	
2 001 - 2 500	80	177 880	À l'extérieur des
2 501 - 3 000	54	149 121	RMR et des AR:
3 001 - 4 500	102	377 057	1 096 410 (70,9%)
4 501 - 5 000	15	71 279	
Total	1 326	1 671 941 (24,3 %)	À l'intérieur des AR: 164 850 (10,7%)
5 001 - 10 000	74	507 487	À l'intérieur des RMR:
10 001 - 15 000	39	476 474	283 750 (18,4%)
15 001 - 20 000	19	332 903	
20 001 - 30 000	21	499 375	Total: 1 545 010 (22,4%)

Source: Statistique Canada, Recensement 1991.^(A) Inclut les TNO et les villages autochtones.

Tableau 4: Nombre de localités par tranche de densité municipale de population

Densité municipale (habitants/km ²)	Nombre total de localités au Québec	Nombre de localités 5000 habitants et -
0 - 9,9	553	552
10 - 29,9	396	390
30 - 59,9	124	116
60 - 99,9	70	51
100 - 199	74	50
200 - 299	56	38
300 - 399	33	<u>25</u>
		Total: 1 222
400 - 499	31	22
500 - 999	96	62
1 000 - 1 999	52	16
2 000 - 2 999	14	3
3 000 - 8 000	17	<u>1</u>
		Total: 1 326

Source: Statistique Canada, Recensement 1991.

Mais la caractérisation de ces localités dites «rurales» commande des nuances importantes. Au moins 16% des localités de moins de 5 000 habitants sont étroitement liées à la vie urbaine par la proximité et la dépendance socio-économique qui les unissent à la ville. Rejoints par la zone de rayonnement d'un centre urbain, ces ruraux de banlieue s'assimilent étroitement à la vie urbaine, parce qu'ils y vont travailler, par la nature du travail qu'ils exercent, par les loisirs qu'ils privilégient ou comme usager régulier des nombreux services offerts par cette ville. C'est cette réalité que Statistique Canada a vraisemblablement voulu faire ressortir en créant le concept d'agglomération de recensement (AR).

C'est à partir d'un noyau urbanisé de plus de 10 000 habitants que ce concept est susceptible de lier les régions urbaines et rurales adjacentes, c'est-à-dire non séparées par plus de 2 km d'espace non habité, «dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est très élevé». On évalue ce degré d'intégration par l'intensité du navettage lié au travail, lequel doit concerner plus de 100 personnes et atteindre le niveau suivant: «au moins 50% de la population active occupée demeurant dans la SDR (subdivision de recensement) travaille dans le noyau urbanisé ou au moins 25% de celles travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé» (**Dictionnaire du recensement de 1991**: 195). Au Québec, les agglomérations urbaines désignées AR sont au nombre de 25. Or, plusieurs parmi celles-ci développent la majorité de leurs activités en relation étroite avec le milieu rural qui les entoure (MAM, 1996: 3).

1.3 LE VILLAGE

Dans le Code municipal, le terme «village» ne correspond pas à une localité, mais à «une agglomération d'au moins 40 maisons habitées et étendues sur un maximum de 60 arpents qui s'apparente à un hameau»⁹. Dans le langage populaire, l'expression fait généralement référence au noyau d'occupation d'une petite localité, ce lieu où se concentrent les habitations, les équipements communautaires et les services. C'est ainsi qu'au-delà des définitions juridiques au ministère des Affaires municipales, le village demeure un terme générique s'appliquant aux petites localités et signifiant «une agglomération rurale caractérisée par un habitat plus ou moins concentré, possédant des services de première nécessité et offrant une forme de vie communautaire». (**Répertoire des municipalités du Québec**, 1996)

Les villages québécois présentent un nombre limité d'artères, sous des formes diverses et fort différentes des habituels quadrillages urbains. Ils sont linéaires ou bilinéaires («village-rue»), cruciformes, nucléés ou polynucléés, et offrent maintes autres formes qu'un vaste arrière-pays généralement cloisonné.

Maints villages québécois sont issus de l'expansion des premières communautés qui se sont installées dans les havres naturels ou aux abords d'une halte riveraine, d'une gare de train ou d'une croisée de chemins. Mais la plupart ont émergé des communautés de rang. Pour mieux saisir le concept de «village», nous ferons ici une brève rétrospective de l'évolution des premières communautés de rang vers la constitution des premiers villages.

L'organisation des premières communautés commence à la fin du XVII^e siècle, à même la seigneurie qui s'est progressivement transformée en rang d'habitat. L'émergence des villages est alors fortement tributaire des initiatives de l'Église qui, dès 1680, énonce le premier plan de missions en quarante districts paroissiaux. Pierre Bérubé (1993) décrit le scénario habituel, faisant naturellement ressortir l'importance des services comme élément structurant du village¹⁰. Les services permettront de satisfaire localement les besoins les plus courants, de concentrer la vie sociale, d'offrir une structure d'accueil pour les visiteurs:

[...] d'abord, un lot d'une seigneurie est soit réservé soit concédé pour la construction d'une église (cette construction se fait généralement par une corvée des habitants de la seigneurie). Par la suite, très souvent l'Église construit de petites écuries sur son lot afin d'abriter, durant l'hiver, les chevaux des habitants arrivant de loin. Ces constructions constituent le premier embryon du village paroissial. Plus tard, on voit graduellement apparaître des gens âgés qui viennent s'établir près de l'église afin de terminer leurs jours dans le voisinage de la vie religieuse. [...] Après un certain nombre d'années, les personnes âgées sont généralement suivies de gens de professions libérales et de commerçants. Le village paroissial est ainsi créé. Il s'étend normalement le long d'un chemin de rang, ce qui lui confère une forme linéaire. La paroisse et le village répondent donc à une lacune du régime seigneurial qui s'avère peu efficace en tant que cellule administrative et comme entité propice à la vie collective. À cet égard, la paroisse offre un cadre de vie sociale qui favorise la concentration autour de l'église. (Bérubé, 1993: 25-26)

À partir du milieu du XIX^e siècle, des impératifs d'efficacité dans la desserte des chemins commandent des modifications importantes dans le rangschéma. La refonte des terres du milieu du XIX^e siècle octroie dorénavant des lots beaucoup plus étroits: deux ou trois arpents au lieu de six ou dix; à Anticosti, on crée des «rangs de village» encore plus étroits (0,45 acre). Ces changements dans l'arpentage induisent des relations de voisinage plus étroites. Ils tendront alors naturellement à rapprocher «quatre maisons d'un rang double pour former un «bloc» [...] La linéarité du rang s'atténue au bénéfice de petits groupements du type hameau européen». (Bérubé, 1993: 388).

Les étapes qui ont précédé l'émergence des villages québécois illustrent pertinemment les postulats de Max Weber (1976) qui voit, dans le voisinage, la forme «primitive» des liens et de la solidarité d'intérêts résultant de la proximité géographique des domiciles:

Lorsque le voisinage régleme ses conflits, organise une collaboration économique plus permanente, devient politique, il s'est constitué en village. [...] La communauté de voisinage [...] peut tendre d'une manière générale à englober dans l'activité communautaire, par la voie d'une sociation (sic) de plus en plus poussée, toutes sortes d'activités nouvelles (depuis l'éducation scolaire et l'exercice de fonctions religieuses jusqu'à l'établissement systématique des artisans dont la communauté a besoin). Ces activités peuvent être également placées sous sa responsabilité par la communauté politique. (Weber dans Rambaud, 1976: 143-146)

Au Québec, ce ne sera pas avant 1825 que les premières paroisses obtiendront une reconnaissance civile permettant de «mettre en place une organisation locale capable d'administrer les intérêts de la communauté de base» (Bérubé, 1993: 37). En 1855, le gouvernement généralise l'instauration de structures politiques en se basant sur le découpage des paroisses - seule structure communautaire réellement en place - et les cantons. L'agglomération villageoise fut donc à l'origine d'un découpage territorial, chaque unité étant pourvue d'un pan d'autonomie politique et administrative.

Depuis, la notion de «proximité des domiciles», à laquelle Weber se rattache comme prémisses à l'émergence d'un village, a pris de nouvelles dimensions. Les déplacements en automobile rapprochent les foyers sur des distances qui ne se comparent plus à celles qu'on parcourait à pied à l'époque coloniale. Une localité étendue sur un ou deux kilomètres se traversait autrefois en moins d'une demi-heure de marche. Aujourd'hui, ce temps de déplacement correspond à un voisinage étendu sur un parcours de 50 kilomètres! Le temps de déplacement devient de plus en plus l'étalon de mesure de la proximité.

Si la concentration persistante des services au village contribue certainement à préserver une part du sens primitif des relations de voisinage, elle n'en est pas plus qu'avant le seul prétexte. Le voisinage demeure une activité de proximité, d'entraide mutuelle ou d'affinités personnelles. Il existe depuis toujours en dehors du centre du village, dans les rangs et entre résidents de villages voisins. Comme autrefois les gens du rang s'accommodaient de l'éloignement du village, la plupart des ruraux s'accommodent aujourd'hui de déplacements supralocaux pour bénéficier de services. L'élargissement du territoire fonctionnel des individus - alors que les lieux d'emploi, d'habitation, de consommation et de loisir ne sont plus nécessairement les mêmes et se

concentrent souvent dans des localités ou des villes voisines - tend à réduire les services offerts au village à une facilité parmi d'autres. Dans ce sens, certains considèrent que les 1 496 municipalités du Québec constituent aujourd'hui un découpage désuet qui incite une duplication inutile des équipements et des services. Ce débat amène par ricochet un questionnement sur la définition de la communauté de base dans le Québec d'aujourd'hui.

Entre temps, nous observons que la concentration des équipements communautaires, des services publics et privés dans le centre du village - qui s'étend généralement, encore aujourd'hui, sur moins d'un kilomètre - a toujours pour effet d'en structurer l'organisation physique et d'y concentrer l'achalandage. Or, le maintien des services locaux est-il nécessaire pour préserver cette référence spatiale, les limites territoriales de la localité et le sentiment d'appartenance qu'il génère? C'est ce que nous proposons de discuter dans la deuxième partie de l'étude. À ce moment-ci, nous devons argumenter davantage notre définition du «rural».

1.4 LA RURALITÉ: UNE RÉALITÉ CONTROVERSÉE

Au début des années soixante-dix, Gérald Fortin (1971) estimait qu'il n'y avait déjà plus de monde rural et que le Québec était devenu «une société globale à la recherche d'elle-même», «une ville à inventer». En 1977, Pierre Fréchette se joignait à cette tendance en affirmant que «les moyens modernes de communication font presque du Québec un village global» (cité dans Dugas, 1991: 20). L'apparition de néologismes tels «néo-ruraux», «rurbanité» ou même «urbanité rurale» dans le langage contemporain constitue déjà une manifestation de ce monde rural en redéfinition. A. Brun et al. (1992) résume ainsi la controverse qui se poursuit:

Ainsi, peut-on entendre simultanément deux discours opposés: l'un, à caractère nostalgique ou catastrophique annonçant la fin des campagnes, l'extension incontrôlable des friches, la désertification, le gaspillage, la mort des paysans (cf Pitié, 1991); l'autre se réjouissant d'une «renaissance» vigoureuse des campagnes mettant fin à un siècle et demi d'exode rural et permettant tous les espoirs (cf Kayser, 1990). (Brun, 1992: 39)

D'ores et déjà, ces discussions contemporaines seraient-elles annonciatrices d'une tendance réelle vers le «grand achèvement» dont parlait Marx à la fin du siècle dernier, alors qu'il prévoyait la disparition nécessaire de la ville en même temps que l'émancipation de la campagne, dans un rapprochement inévitable. L'émergence de localités redevenues de taille plus humaine et néanmoins fonctionnelle résoudrait l'antagonisme ville/campagne dont les modes de production et la division du travail nient des besoins humains fondamentaux:

[cela détruit] *non seulement la santé physique des ouvriers urbains et la vie intellectuelle des travailleurs campagnards, mais trouble encore les échanges organiques entre l'homme et la nature [...]* Les petites communautés autarciques de quelques milliers d'habitants qui unissent production et consommation, travail physique et intellectuel [sont] les seules en mesure d'éliminer les effets malsains de la division entre ville et campagne (Marx et Engels dans Dangeville, 1976: 85-93)

Quant à nous, si nous ne pouvons nier que le milieu rural se diversifie de plus en plus, qu'il est actuellement bien engagé dans une reconversion de sa structure occupationnelle comme de son mode de vie, nous estimons que ce n'est pas encore le «grand achèvement».

1.5 LE MONDE RURAL, INÉVITABLEMENT DANS LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Aussi reclus et paisibles que soient certains milieux ruraux, ils sont tous entraînés bon gré mal gré dans les tendances lourdes de ce siècle, le modèle capitaliste imposant la direction. Celui-ci façonne le monde rural actuel, où qu'il soit, et en maints endroits en exaspère les disparités.

Une bonne part de la saignée démographique survenue depuis les années 1950 s'avère ainsi une conséquence directe et proportionnelle aux changements majeurs survenus dans l'économie des ressources naturelles. C'est ainsi qu'entre 1966 et 1971, de nombreuses localités, entraînées dans une logique d'une exploitation intensive fortement capitalisée, ont pratiquement perdu toute leur surface agricole (Dugas dans OPDQ, 1990: 109). Ce qui n'a pas empêché la productivité de doubler entre 1971 et 1990 (MAM, 1996: 17). De même, certaines pêches devenues techniquement très efficaces, malgré une diminution importante du nombre de pêcheurs, soutiennent aujourd'hui une exploitation à la limite de la capacité de renouvellement de la ressource, et même au-delà. C'est ainsi que l'effondrement récent des stocks de poissons de fonds a projeté au chômage prolongé quelque 2 500 pêcheurs et travailleurs d'usine de l'Est du Québec. Une rupture des stocks de harengs avait aussi profondément perturbé le secteur dans les années 1970. Des situations similaires se constatent dans le domaine de l'exploitation forestière alors que la mécanisation, l'épuisement de la ressource ou la conjoncture internationale fluctuante pour les variétés les plus abondantes compliquent le maintien des localités qui sont nées de cette exploitation.

Si certains milieux ruraux [...] se caractérisent par une situation de dévitalisation, ce n'est pas parce que l'économie des ressources forestières et agricoles de ces territoires n'est pas assez dynamique

et performante. C'est plutôt le constat inverse qui s'impose, à savoir que cette dévitalisation serait en partie explicable justement par l'augmentation de la productivité, la mécanisation des opérations et la rationalisation des modes de gestion dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles. (MAM, 1996: 16)

Les tendances démographiques des petites localités fortement investies dans le secteur primaire témoignent de leurs difficultés ou de leur adaptation aux conditions dominantes de l'environnement externe. Nous verrons plus loin comment les services constituent un apport important dans le processus d'adaptation des entreprises. Or, les courbes démographiques témoignent également d'autres mouvements, sociaux et culturels cette fois, dont l'exode (contraint ou désiré) des jeunes et l'installation des néo-ruraux constituent les manifestations les plus facilement perceptibles.

1.6 VERS UN MODE DE VIE HYBRIDE

Ce siècle est porteur d'un changement majeur parallèle ou conséquent à l'industrialisation: le déploiement des infrastructures de transport et de communication, l'augmentation de la performance de ces équipements et leur plus grande accessibilité. Ces innovations ont permis des relations de plus en plus étroites entre la ville et la campagne, puis ont entraîné une homogénéisation des cultures:

Nous appartenons tous et toutes à cette société dite industrielle et urbaine [...] L'activité rurale est de moins en moins définie par sa sphère agricole et son espace est de plus en plus construit et aménagé. Les migrations quotidiennes de la campagne à la ville provoquées par le travail sont plus intenses. Les déplacements rapides pour accéder aux services publics sont fréquents. La pénétration des technologies domestiques (appareils ménagers, équipements audiovisuels) est presque partout la même [...] Comme dans la ville, l'univers socio-culturel du monde rural est structuré à partir de références symboliques communes. (Groupe de réflexion de Solidarité rurale du Québec, 1996: 2-3)

La professionnalisation de l'aide mutuelle a donné une impulsion majeure à la tertiarisation de l'économie partout sur le territoire, avec ses corollaires: l'affaiblissement des réseaux sociaux d'appartenance, la mise à l'épreuve des solidarités familiales et communautaires naturelles. Ce mouvement de dépendance envers l'État en matière de services affecte l'organisation de la vie dans de nombreuses municipalités rurales, surtout lorsqu'elles sont situées loin des villes ou juste en dehors du rayon d'influence d'un centre de services.

[...] La généralisation progressive du travail des femmes [dans l'activité professionnelle] est une manifestation majeure de ces changements de valeurs et de comportement.[...] Parallèlement on constate une externalisation des tâches domestiques, qu'il s'agisse des soins des enfants et aux personnes âgées ou des tâches ménagères. [...] plus généralement encore, des relations sociales. [...] De primaires et peu efficaces sur le plan de la production mais proches, vivantes, cordiales et incarnées, elles deviennent de plus en plus secondaires et efficaces, mais en même temps techniques, professionnelles, administratives, anonymes et lointaines. Cette évolution laisse un vide ressenti comme un manque. Ce manque ne trouve pas à la campagne les mêmes compensations qu'en ville. (OCDE, 1991: 15-18)

En réponse aux horizons qui se voilent, conscients que les études supérieures «gagent d'un avenir meilleur» se font ailleurs et conduisent presque irrémédiablement vers des lieux plus urbanisés, des jeunes ruraux quittent leur localité. Mais ils sont aussi fascinés par le monde à découvrir, obsédés par la quête d'une autonomie et d'un regard large sur le monde qui les entoure: «un certain nombre de jeunes, même si l'emploi et les services devenaient plus abondants, quitteraient malgré tout» (Côté, 1997). Néanmoins, les jeunes ne semblent pas pour autant dans un mouvement généralisé de désertion des campagnes. Une étude récente révèle que «seulement la moitié des migrations annoncées par les jeunes se réalisaient dans les faits». Le bilan du programme Place aux Jeunes conclut «qu'une grande partie des participants interrogés qui ont quitté leur région provisoirement y sont déjà revenus ou ont l'intention d'y revenir»¹¹:

Les promesses d'emplois de la ville ont beaucoup diminué. Les jeunes reconnaissent mieux les défis et les nécessités d'une création d'emplois locaux et s'y engagent avec de plus en plus d'originalité. [...] Les populations veulent s'affirmer sur un territoire qui doit être un véritable milieu de vie avant d'être un simple «réservoir de ressources». (Groupe de réflexion de Solidarité rurale du Québec, 1996: 10-11)

Ces observations rejoignent d'autres études issues du contexte français et européen. Là-bas, les courbes d'évolution démographique confirment que, depuis 1982, la croissance de la population rurale en zone périurbaine s'étend sur des zones de plus en plus vastes, à un nombre croissant de régions et même aux catégories de commune les plus petites. Il s'agirait d'une véritable inversion du flux migratoire qu'on attribue principalement au retour des 25-35 ans avec enfants, qui compense l'exode massif et persistant des 15-35 ans et la décroissance naturelle associée à la baisse de fécondité et au vieillissement de la population. Bien que ce phénomène ne soit pas généralisé¹², il s'enracine dans

les grandes tendances d'évolution des sociétés développées, où la mobilité croissante et répandue des individus constitue une opportunité contemporaine qui ouvre de nouveaux choix de vie et de résidence. Les limites du rayonnement de ce phénomène confirment aussi la distinction qui s'accroît entre le rural à proximité relative de la ville et le rural qui en est résolument éloigné.

Le développement des moyens de communication, la dégradation des conditions de vie dans l'univers urbain, l'aspiration très générale à l'habitation individuelle et au contact avec la nature et le désir d'intégration dans une communauté de vie et professionnelle à taille humaine jouent, concurremment avec des facteurs d'ordre économique tels que le prix des logements ou la pression fiscale, en faveur d'une déconcentration urbaine, voire d'une dissémination rurale. (OCDE, 1991: 17)

Cette fin du XX^e siècle laisserait donc derrière elle une «rupture dans la manière d'habiter l'espace national»: [...] rupture liée à la place des questions d'environnement et d'éthique sociale, rupture dans les comportements individuels qui s'inscrivent de plus en plus dans une perspective de mobilité [...]. (Brun, 1992: 44). C'est ainsi que la ruralité étudiée «pour elle-même» cède progressivement le pas à une approche intégrative des espaces ruraux:

On peut aboutir à un schéma «en étoile» de structuration de l'espace, où les relations sont polarisées sur un centre urbain ou un chef-lieu de canton [...] ne sont ni spécifiquement rurales ni spécifiquement urbaines, mais villes et campagnes des mêmes territoires, [...] largement solidaires et entraînés dans un même mouvement régional. (Brun, 1992: 57-63)

1.7 VERS UNE LOGIQUE RÉSIDENTIELLE DE DÉVELOPPEMENT?

Dans cette perspective de dynamiques territoriales en redéfinition, le développement des espaces ruraux semble de plus en plus réglé par un renouvellement de l'économie. Si les activités traditionnelles caractérisent toujours l'économie des zones rurales, de nouvelles activités de type post-industriel, beaucoup moins sensibles à la distance, y prennent place. Les services récréo-touristiques se développent, ceux liés aux besoins des personnes pré-retraitées ou du troisième âge, comme ceux liés au renouvellement des effectifs ruraux (construction et rénovation, services personnels associés aux nouvelles mentalités, services commerciaux liés aux nouvelles opportunités de travail, etc.). Ces nouvelles opportunités d'emplois questionnent les théories classiques de la division spatiale du travail. En France, les travaux de J. C. Bontron ont mis en évidence que les trois quarts des emplois ruraux créés entre 1981 et 1987 se concentrent dans les secteurs de la construction et du tertiaire lié à la résidence

(Brun, 1992: 55). Face aux aménités croissantes du rural dans un contexte de redéfinition des valeurs sociales et de mobilité des individus, face aux alternatives hétérogènes de travail, certains formulent l'hypothèse qu'actuellement, *«la logique résidentielle du consommateur devient dominante par rapport à la logique de la production et les activités productives sont de plus en plus induites par la demande résidentielle»* (Brun, 1992: 52). L'OCDE confirme cette lecture des tendances en observant que

les zones les plus attractives, du fait du climat ou de la qualité des services, sont souvent celles où la croissance démographique est la plus forte [...] comme si la qualité résidentielle des sites jouait bien un rôle important sur la dynamique de l'emploi. Les services aux consommateurs finaux prennent ici un rôle moteur, susceptible de modifier les courants d'exode vers les zones urbaines. Ils contribuent même à attirer des populations et des activités nouvelles. (OCDE, 1991: 17)

Néanmoins, l'OCDE nuance abondamment ses propos en rappelant que la demande des ménages en matière de services est d'abord fondée sur leurs revenus et que

la priorité, face aux perspectives de déclin démographique, est toujours l'emploi (...) Le débat ne porte pas sur la présence pourtant importante d'une classe maternelle ou d'un médecin à proximité, mais d'abord et avant tout, sur les facteurs de production (eau, énergie, transport, formation et conseil technique), qui sont aussi des services aux ménages. Ces conditions de base réunies, on espère que la production et les revenus pourront augmenter et avec eux, les autres services aux personnes grâce à l'émergence d'un marché. [...] La médiocre qualité résidentielle, du fait de l'isolement notamment, est telle que l'amélioration des services publics et privés aux ménages ne pourrait pas suffire à attirer, à elle seule, les entreprises et ainsi amorcer le développement. (OCDE, 1991: 22)

Au Québec, C. Dugas observe en effet qu'il se développe une «rurbanité» centrée sur la proximité des services:

Pendant que les petites localités les plus éloignées des villes connaissent d'importantes pertes démographiques, celles situées à la périphérie des principaux foyers urbains enregistrent de fortes augmentations de population. [...] Ainsi, durant la période de 1976-1981, celle où la poussée périurbaine fut la plus forte, la population des franges rurales des 29 plus importantes agglomérations urbaines du Québec augmentait de 34 % [...] La plupart des localités rurales qui n'exercent pas le rôle de centre de

services ou qui sont en marge de l'onde périurbaine accusent en effet des diminutions épisodiques ou continues de leur effectif. Distance par rapport à la ville et taille démographique de la localité deviennent alors deux facteurs déterminants. Les deux paramètres sont d'ailleurs liés à la structure de services, qui constitue à la fois une source d'emplois dans une économie fortement tertiaisée et un facteur majeur de la qualité de vie. Les petites localités situées par surcroît loin des villes n'ont que très peu d'emplois à fournir à leur main-d'oeuvre instruite et ne sont même plus en mesure d'offrir les services essentiels à leurs résidents, d'où leur très faible capacité de rétention. (Dugas dans Vachon, 1991: 23-25)

Devant cette lecture des tendances qui propose l'avènement d'une nouvelle logique d'occupation de l'espace, Y. Janvier (1991) a poussé la réflexion en suggérant:

Alors que depuis 15 à 20 ans, on s'intéresse prioritairement à constituer les zones rurales en contexte d'accueil pour les activités, [...] il est sans doute intéressant de s'interroger, dans une optique prospective, sur les conditions auxquelles le rural (ou «les» territoires ruraux) pourraient constituer une réelle offre résidentielle [...] (Janvier dans Brun, 1992: 54)

Prenant finalement une position ambiguë, l'OCDE soutient également qu'il faut «*s'interroger sur les aspirations des populations pour les services en zones rurales*». Non seulement sur les aspirations des populations actuellement installées en milieu rural, mais aussi sur celles de ces urbains insatisfaits de leur milieu et candidats à un mode de vie différent, pendant au moins une partie de leur vie: ils constituent une opportunité de renouvellement des effectifs ruraux. Il s'agit en fait de bien saisir les changements de comportements et d'attitudes, les grandes tendances sociétales et économiques qui sont susceptibles de modifier la demande de base en matière de services dans les milieux ruraux, aussi petits et reclus soient-ils. Nous traiterons plus loin de façon plus concrète cette question des services dorénavant «essentiels» aux personnes, aux familles comme aux entreprises en zone rurale.

1.8 DÉFINITIONS OPÉRATIONNELLES

Le monde rural se reconnaît encore facilement aujourd'hui par des critères géographiques, économiques, organisationnels et par quelques traits culturels dominants. Nous nous rallions donc à ce courant d'analyse qui affirme qu'aux usages spécifiques de l'espace correspond toujours une population aux «*traits spécifiques qui sont un produit de l'histoire, toujours actuel malgré une tendance*

au nivellement des modes de production, de consommation et de vie sur l'ensemble du territoire» (Cavailhes dans Jayet, 1996: 202).

Les localités de moins de 5 000 habitants abritent les trois quarts des travailleurs québécois du secteur primaire et des services qui y sont immédiatement associés. Cette participation majeure au secteur primaire nous apparaît une caractéristique fondamentale du monde rural qui s'inscrit généralement dans le paysage. Certaines concordances dans les définitions juridiques et normatives attirent aussi notre attention: les localités comptant moins de 5 000 habitants regroupent 97% des municipalités régies par le Code municipal et désignées «de village», «de paroisse», «de canton», «de canton unis» ou «sans désignation»¹³; elles regroupent 92% des localités du Québec présentant une densité municipale inférieure à 400 habitants/km². Enfin, un seuil de 5 000 habitants s'inscrit à la limite de la marge discutable (entre 2 000 et 5 000 h.), selon quelques notoriétés dans le domaine rural (Manseau, 1975; INSEE, 1962; Terrier, 1990). Tous ces rapprochements suscitent toutefois des réserves qui rendent l'exercice peu convaincant. L'approche perceptuelle ajoutera ci-après d'autres arguments en faveur du seuil de démarcation de 5 000 habitants qui prennent en considération - comme le suggérait M. Bodiguel - des particularités distinctives de l'habitat, des équipements, de la structure de services et de l'achalandage local.

Maintes localités situées dans les tranches supérieures de population (3 000-5 000 habitants) semblent, notamment pour ceux qui vivent dans les petites localités de l'arrière-pays, relever franchement de la «ville», par sa gamme de services passablement plus diversifiée, ses quelques feux de circulation, ses rues élargies quelquefois aux allures de boulevard, ses centres d'achat, ses petits parcs et surtout, ses résidents déjà trop nombreux pour qu'ils se connaissent tous. Mais ceux qui proviennent de la «vraie ville» trouvent encore dans ces lieux une ambiance très rustique: la densité d'occupation y demeure faible; la circulation y est très fluide et les «heures de pointe», s'il en est, ne dépassent guère quelques minutes par jour; la diversité des services comme le choix des fournisseurs s'avèrent comparativement très limités; les édifices de plus de trois étages se font rares, et le tour du jardin... vite fait! Parlons ici de Chandler et Paspébiac, Le Bic, Trois-Pistoles et Saint-Jean-Port-Joli, Cabano et Pohénégamook, Normandin, Havre-Saint-Pierre, Baie-Saint-Paul qui ont toutes entre 3 000 et 4 000 habitants¹⁴; parlons aussi de Malartic, Maniwaki, Saint-Jovite, Acton Vale, Magog, Berthierville, Nicolet, Amqui, Grande-Rivière, La Pocatière qui comptent maintenant entre 4 000 et 5 000 habitants¹⁵. Bien que 43% des localités comptant entre 3 000 et 5 000 habitants aient acquis le statut juridique de ville - certaines jouant même le rôle de chef-lieu de la MRC - elles présentent des structures de peuplement et des paysages «urbains» fort différents et d'une «urbanité» souvent discutable. Mais dans plusieurs régions périphériques, ces localités constituent la seule armature dite urbaine, le seul

services, les autres étant disponibles dans la capitale régionale, souvent loin de quelques centaines de kilomètres. Dans sa classification des villes du Québec, P. Bruneau (1992) assimile effectivement plus de la moitié des localités comptant entre 3 000 et 5 000 habitants aux niveaux inférieurs de l'armature urbaine (petite ville, centre de services, centre de services élémentaires ou sans fonction régionale).

De sorte que, si nous reconnaissons que ces localités de 3 000 à 5 000 habitants se distinguent foncièrement de celles de moins de 2 000 habitants dont la vocation locale est bien davantage investie par le secteur primaire et l'ambiance visiblement campagnarde, nous retiendrons néanmoins que - dans le cadre de cette étude - elles font aussi partie du paysage rural québécois. C'est l'importance persistante de leur secteur primaire (et services relatifs), la modestie des équipements collectifs, de l'offre de services, de l'achalandage, ainsi que par l'interdépendance très étroite qu'elles entretiennent avec le rural de l'arrière-pays, qui nous font adopter cette position.

Notre concept de monde rural ne sera finalement déterminé que par un seuil de population. Arbitraire et contestable certes, nous le jugeons toutefois significatif pour les fins de notre analyse et relativement concordant avec d'autres normes ou études. Ce choix permettra également une exploration maximale des territoires caractérisés par une structure de services de proximité modeste. Il s'agira donc de toutes les localités de 5 000 habitants et moins, qu'elles affichent ou non une densité municipale inférieure à 400 habitants/km², qu'elles soient agglomérées ou pas, qu'elles soient municipalisées ou pas. Quant à l'expression «village», nous retiendrons la définition formulée par le ministère des Affaires municipales, laquelle ne se confond pas avec la définition juridique d'une municipalité.

Par ailleurs, il demeure que c'est dans les plus petites localités que la question des services essentiels de proximité nous interpelle de façon manifeste. La restriction des services s'y découvre tantôt par le faible pourcentage de la main-d'oeuvre qui y est affectée, tantôt par le petit nombre de travailleurs impliqués dans ce secteur même quand le pourcentage y est relativement important. Diverses théories et intuitions éprouvées avancent des seuils critiques de population qui varient entre 200 et 1 000 habitants¹⁶ selon les auteurs, en deçà de ces seuils, les services commerciaux de base (épicerie, garage, hôtel, restaurant) ne seraient plus rentables et, de là, la population locale sérieusement en proie à la dévitalisation. Ces théories pourtant bien pourvues de bémols, nous suggèrent un seuil de préoccupation pour notre étude: les localités comptant moins de 750 habitants. Nous dirigerons donc nos observations sur le terrain vers ces localités.

Enfin, il importe de convenir que les petites localités qui constituent le milieu rural québécois ne sont pas un anachronisme qui perdure, mais font partie intégrante de la structure actuelle de notre société et présentent des

caractéristiques propres, un mode de vie qui pose - aujourd'hui peut-être davantage que jamais auparavant - ses exigences de maintien.

Notes

¹ Toutefois, considérant le secteur primaire de façon stricte (sans les services relatifs), on observe un autre point de rupture à partir de 2 000 habitants. Les localités seraient alors plus ou moins rurales, selon qu'elles sont plus ou moins investies dans le secteur primaire.

² Les définitions juridiques ont été recueillies dans OPDQ, 1990: 7-8-9.

³ Dans le cas des municipalités situées sur la Basse-Côte-Nord, entre Betsiamites et Blanc-Sablon, la loi n'exige qu'un minimum de 100 âmes pour que la localité conserve son statut de municipalité rurale.

⁴ Les municipalités de paroisse font généralement référence à la partie très agricole et plus dispersée (incluant les rangs) d'une localité, mais pas nécessairement. Certaines municipalités de paroisse sont aujourd'hui plus peuplées que leur homonyme du village (ex.: Saint-Raymond de Portneuf P et VL) et disposent même de leur propre «village». Bien que certaines municipalités de village et de paroisse portent le même nom et sont parfois même affectées au même clocher, elles ne constituent pas nécessairement des entités intégrées. Leur séparation juridique vient du besoin de garantir la représentation politique d'intérêts divergents et d'assurer une équité fiscale, les services spécifiques à l'un (ex. ceux reliés aux pratiques agricoles) n'étant pas nécessairement utiles à l'autre (le «village» étant réputé exiger des services de type «urbains»). Les municipalités de canton ou cantons unifiés sont issues d'un regroupement de localités dont le découpage des cadastres (de forme plus massive que le rang) relève des débuts de la colonie, sous le régime britannique des cantons et townships.

⁵ Les exemples sont tirés de C. Dugas dans OPDQ, 1990: 9 et 10.

⁶ Certaines parties d'une municipalité (secteurs de dénombrement SD) peuvent être désignées «urbaines». Le taux de ruralité officiel inclut les réserves naturelles, les TNO, les zones agricoles d'une municipalité, certaines banlieues de ville où des terres agricoles sont exploitées de façon intensive et d'autres grands domaines fonciers.

⁷ Voici des seuils de démarcation «rural-urbain» selon différents chercheurs: 2 500 habitants (Desmarais, 1984; Dugas, 1996); 3 000 h. (OPDQ, 1990); 4 500 h. (OPDQ, 1978; Brunet, 1978 et Morin, 1975 dans OPDQ, 1990); entre 2 000 h. (susceptible d'être classé parmi les centres de services) et 5 000 h. (susceptible d'être classé parmi les petites villes du Québec) (Bruneau, 1992); entre 2 484 (petite ville) et 5 133 h. (gros village) (Manseau, 1975 dans OPDQ, 1990); 2 000 h. si la commune n'est pas agglomérée à un chef-lieu de plus de 2 000 habitants; jusqu'à 5 000 h. si l'évolution démographique de la commune était négative entre 1954 et 1962 (INSEE, 1962); entre 5 000 et 10 000 h. (C. Terrier, 1990 dans A. Brun et al., 1992); 10 000 h. (Bourne & Simmons, 1981 dans OPDQ, 1990). Pour sa part, Henri Mendras conçoit la distinction actuelle entre la ville et la campagne quelque part entre 15 000 et 20 000 habitants, soulignant qu'«au-dessus de 30 000, c'est vraiment la ville» (Dans Charpentier et Perrier, 1980: 57).

⁸ Bien qu'elle ne s'appuie pas sur la même référence territoriale, cette congruence du résultat global ne constitue pas un hasard: les secteurs de dénombrement (SD) correspondent souvent aux limites des municipalités de moins de 5 000 h. et la densité d'occupation des villages dans la majorité de ces municipalités ne dépasse pas 400 h./km² (l'absence d'édifices à logements comportant plus de deux étages et la superficie des terrains domiciliaires généralement plus grande qu'en ville expliquent en partie la faible densité d'occupation).

⁹ Hameau: «un regroupement isolé de quelques maisons» (Répertoire des municipalités du Québec, 1996).

¹⁰ À l'origine de la colonie, il n'est pas du tout prévu la mise en place de villages paroissiaux: «Les autorités françaises et les seigneurs ne sont pas favorables au morcellement des terres et à la création de lots urbains. Ils cherchent avant tout à favoriser la colonisation agricole et tentent d'empêcher toute forme de commerce et d'industrie pouvant nuire aux

produits de la métropole». (Bérubé, 1993: 25)

¹¹ S. Côté (1997) cite deux études portant sur l'exode des jeunes, l'une réalisée en 1994 (CRSC, Université Laval), l'autre en 1996 (Place aux Jeunes, Montréal).

¹² En France, certaines zones continuent de voir leur population régresser, notamment les villes et les campagnes de la «diagonale du vide». Dans les années 1980, les États-Unis sont également marqués par un mouvement de recul démographique dans les milieux ruraux, surtout dans ceux non adjacents aux zones métropolitaines. (OCDE, 1991: 17)

¹³ Toutefois, 7,7% des localités de moins de 5 000 habitants (102/1 326) ont le statut de «ville». D'autre part, une seule municipalité de canton, 2 municipalités de village, 14 municipalités de paroisse et 18 municipalités sans désignation ont plus de 5 000 h.; elles ne constituent que 3% des localités régies par le Code municipal.

¹⁴ Respectivement 3 382, 3 016, 3 041, 3 886, 3 369, 3 145, 3 248, 3 957, 3 502, 3 733 habitants (Statistique Canada, **Recensement** 1991).

¹⁵ Respectivement 4 326, 4 853, 4 461, 4 798, 4 745, 4 183, 4 789, 4 339, 4 069, 4 925 habitants. (Statistique Canada, **Recensement** 1991)

¹⁶ B. Vachon (communication personnelle); Roussel (1988).

«Je vous le répète: là-bas, roulez, roulez, roulez. Des routes, des chemins, il y en a tant que vous en voudrez. Laissez le temps, l'espace entrer en vous. Vous vivrez des surprises [...]»

N. Cazalais, *«Un pays pour rouler»*, *Le Devoir*, 15 août 1997.

Chapitre 2

Un espace différencié par sa relation à la ville

Au Québec, les milieux ruraux constituent une véritable mosaïque. Ils sont plus ou moins isolés, dispersés, affichent une combinaison d'activités économiques et des profils démographiques si variés qu'il devient hasardeux de les appréhender comme une seule réalité. En matière d'organisation des services, cette diversité commande un regard nuancé que nous tenterons d'introduire dans ce chapitre. En admettant qu'une part des services aux ruraux ne peut être offerte qu'à la ville, deux angles d'observation ont retenu notre attention:

- 1- la distance d'une grande ville, celle-ci étant généralement le lieu de desserte des services les plus spécialisés;
- 2- les foyers d'agglomération, ceux-ci permettant de dégager les banlieues rurales bénéficiant d'un accès facile à tous les services de la ville, du rural hors-agglomération dont l'accessibilité régulière aux services urbains est contrainte par la distance.

2.1 DIFFÉRENCIATION DES MILIEUX RURAUX SELON LA DISTANCE D'UNE GRANDE VILLE

Le territoire québécois se différencie de façon marquée à chaque 2° de latitude. Au sud du 48° parallèle, entre le 48° et le 52° parallèle et au nord du 52° parallèle, des conditions biophysiques particulières prévalent. Mais ces démarcations correspondent aussi à des distances charnières, des démarcations soudaines dans le degré de déploiement du réseau routier. Il s'ensuit un lien plus ou moins ténu avec le centre névralgique de la province soutenu par cinq de nos six villes les plus importantes: Montréal et Québec (villes métropolitaines), Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières (villes moyennes supérieures). Un lien que nous mettons en évidence en créant des zones basées sur le temps de déplacement en automobile pour se rendre à la grande ville la plus près.

Nous avons caractérisé chaque zone selon l'importance de sa population rurale, de sa population rurale agglomérée, ainsi que par le profil d'évolution démographique (1986-1991) de ses municipalités rurales (moins que 5 000 habitants) et de ses villes. Dans le but de faire ressortir l'importance relative

des services dans chaque zone, nous avons tabulé la répartition de la main-d'oeuvre par secteur d'activité économique par tranche de population¹.

2.1.1 Au sud du 48^e parallèle

À moins d'une heure de route d'une grande ville, de part et d'autre du fleuve, la zone centrale enserme 85% de la population du Québec, 60% des localités rurales (1 105 240 ruraux), 60% de l'armature urbaine et les trois quarts du réseau routier: 53 000 km d'autoroute et de routes nationales, régionales, collectrices ou locales²! Dans cette zone, les localités les plus recluses sont rarement à plus de 15-20 km d'un pôle de services. Cette zone accapare la plus grande part de la production agroalimentaire, une concentration du tertiaire moteur de pointe et la presque totalité des secteurs de production à haute valeur ajoutée (industrie pharmaceutique, aéronautique, biotechnologique, etc.), ainsi que les services de santé les plus spécialisés et une forte proportion du réseau universitaire. Sur la rive nord, les ruraux ne représentent pas plus que 12% de la population (306 municipalités/401). Au sud, où la population globale est réduite de moitié, les ruraux comptent pour 33% (498 municipalités/569). Le quart de la population rurale de la zone est toutefois agglomérée à une ville (tableau 5). Et bien qu'elle affiche les meilleurs profils d'évolution démographique en milieu rural, le tiers des localités rurales est engagé dans un déclin démographique (tableau 6). Mais les trois quarts de ces localités en décroissance se situent sur la rive sud (très agricole).

Entre une et deux heures de route d'une grande ville, nous reconnaissons une zone intermédiaire à occupation réduite (3% de la population du Québec), beaucoup plus dispersée qu'en zone centrale, où le monde rural est tout à coup dominant (88% de la population; 151 municipalités/154). Les ruraux en situation d'agglomération sont beaucoup plus nombreux du côté nord (36%) que du côté sud (13%) de la zone (tableau 5). Malgré la relative proximité des grands centres, l'armature urbaine y est soudainement très modeste et généralement en déclin ce qui contribue vraisemblablement au fait que les deux tiers des localités rurales (90% de celles de la rive sud de la zone) sont ici engagés dans la décroissance démographique. Cette zone à cheval entre la zone centrale et les régions périphériques est gorgée de lacs, de rivières et de montagnes. Le réseau routier national y est très peu ramifié, alors que les chemins forestiers et de rang prennent le relais. Ici, la part du secteur manufacturier se maintient, mais l'agriculture est déjà moins présente, alors que l'exploitation forestière gagne en importance. Dans le secteur nord de la zone, les sites de villégiature et les TNO (parcs et réserves fauniques) envahissent une large part du territoire³, ce qui a occasionné un développement fulgurant des services d'hébergement et de restauration.

Dans les zones centrale et intermédiaire, les services occupent une part très variable de la main-d'œuvre, souvent davantage selon qu'on se trouve au nord ou au sud du fleuve (tableau 8). Par exemple, les services gouvernementaux et les communications offrent beaucoup plus d'opportunités d'emplois sur la rive nord (centrale ou intermédiaire). La zone centrale nord consacre une part beaucoup plus importante de sa main-d'œuvre dans les services immobiliers, financiers et d'assurance, ainsi que dans les services aux entreprises; la construction, les services de transport, d'entreposage et le commerce de gros y sont aussi plus actifs. De même, c'est la zone intermédiaire nord qui mobilise la part la plus importante de travailleurs dans les services sociaux et de santé, dans le commerce de détail et dans l'hébergement-restauration.

2.1.2 Entre le 48^e et le 52^e parallèle

Ici se trouvent toutes les régions dites périphériques. L'accessibilité maintenant plus difficile aux grandes villes constitue une nouvelle réalité. Toutes ces régions mises ensemble s'étalent sur un territoire grand comme cinq fois la zone centrale, mais ne disposent que du quart du réseau routier provincial, tout en accaparant presque les 2/3 des chemins forestiers du Québec. Nous y reconnaissons deux sous-zones:

- La périphérie adjacente, où les habitants doivent voyager entre 2 à 5 heures de route pour rejoindre la première grande ville de la zone centrale. Nous sommes au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Haute-Côte-Nord, sur la première moitié de la Moyenne-Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent.

- La périphérie éloignée, où l'on doit parcourir de 5 à 12 heures de route pour atteindre la première grande ville. Nous sommes sur la deuxième moitié de la Moyenne-Côte-Nord, en Gaspésie, en Abitibi, au Témiscamingue (un peu au sud du 48^e parallèle).

Tous ces îlots d'occupation plus ou moins rattachés les uns aux autres ne rassemblent que 401 000 ruraux, répartis dans 90% des cas dans de petites localités de moins de 2 500 habitants (tableaux 5 et 6). Par ailleurs, le taux de ruralité varie beaucoup d'une région à l'autre: 23 et 29% au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Moyenne-Côte-Nord; 81% et 100% en Gaspésie et au Témiscamingue. Les profils d'évolution démographique sont similaires à ceux de la zone intermédiaire: les deux tiers des localités de moins de 5 000 habitants sont encore en décroissance démographique, tout comme les trois quarts des petites villes et centres de services. Néanmoins, des records de croissance démographique rurale sont relevés dans les banlieues plus ou moins lointaines de Rouyn-Noranda, de Val-d'Or et de Rimouski, ainsi que dans les communautés autochtones.

Dans les zones périphériques, le profil de l'armature urbaine est très variable, les villes importantes n'étant pas nécessairement situées au centre des

régions qu'elles sont censées desservir (ex.: Sept-Îles, complètement à l'est de la Haute et Moyenne-Côte-Nord, isolé de la Basse-Côte-Nord; Rimouski, complètement à l'ouest de la Gaspésie). Mais on trouve généralement une «petite ville» dans un rayon de 75 à 150 km. Les centres de services se relaient habituellement à chaque 15 ou 30 km; mais, en périphérie éloignée, il n'est pas rare que la distance séparant une localité rurale de son centre de service le plus près dépasse les 50 km. Finalement, l'armature urbaine des zones périphériques est tantôt presque aussi développée qu'en zone centrale (Saguenay-Lac-Saint-Jean), tantôt presque aussi dépouillée qu'en zone isolée (Témiscamingue, Moyenne-Côte-Nord). Le taux de population rurale agglomérée à une ville varie donc aussi: 30 à 40% en périphérie adjacente, de 8 à 43% en périphérie éloignée (tableau 5). C'est en Abitibi qu'on trouve le taux de population rurale agglomérée le plus élevé au Québec (43%).

Enfin, en zones périphériques, la part des travailleurs affectée aux services sociaux et de santé, ainsi qu'aux communications et aux autres services publics dépasse sensiblement celle observée ailleurs au Québec (tableau 8). Le commerce de détail, l'hébergement-restauration et les services gouvernementaux occupent ici une part comparable à celle de la zone centrale nord. Toutefois, la part des travailleurs affectée à la construction perd visiblement du terrain.

2.1.3 Au nord du 52° parallèle et autres territoires isolés

Dans ces zones isolées, inaccessibles par la route ou difficilement carrossables, l'armature urbaine est très faible ou inexistante. Là-bas, le monde rural et les espaces vides dominant. Terres des Autochtones et des grands chantiers hydroélectriques, cette zone regroupe les territoires les plus froids du pays, où il n'y a presque plus d'agriculture. C'est une région démesurée à laquelle nous avons ajouté, bien que localisées un peu plus au sud et bénéficiant d'un climat adouci, nos grandes îles (Îles-de-la-Madeleine à 47,3°; Anticosti à 49,5°) et la Basse-Côte-Nord à 50,5°.

C'est dans ces régions que les communautés humaines sont les plus dispersées (sauf aux Îles-de-la-Madeleine) et les plus isolées: plus de 43 000 habitants dans 43 localités n'abritant généralement que quelques centaines de personnes, saupoudrées sur six territoires d'occupation, tous côtiers (sauf Caniapiscau). Elles ne sont pas reliées au sud par la route. À peine quelques villages sont reliés entre eux. On compte évidemment moins de 1% du réseau routier, mais le quart des chemins forestiers bien entretenus, ainsi qu'un chapelet impressionnant de quais, d'aéroports régionaux, de pistes d'atterrissage, de bases d'hydravion et de plates-formes d'hélicoptères.

Malgré leur isolement, il est étonnant de constater que les localités insulaires et du Nord-du-Québec présentent une situation démographique somme

toute moins dramatique que celle des secteurs les plus mal en point des autres zones. Globalement, le profil d'évolution démographique se rapproche davantage de celui de la zone centrale que de celui de la périphérie la plus éloignée! Comme si l'attachement aux lieux était tel que les contraintes de l'isolement avaient simplement modulé les attentes, sculpté les modes de vie, jusqu'à un niveau où l'exode ne semble plus la solution à tous les maux.

Depuis 15 ans, bien que la population de la Basse-Côte-Nord ait perdu presque la moitié de ses effectifs, la décroissance ne prend pas pour autant des allures effrénées (sauf pour Anticosti)⁴. Aux Îles-de-la-Madeleine, l'évolution démographique récente est légèrement négative (1986-1991: -3,7%), mais demeure positive par rapport au recensement de 1971 (+5,2%); toutefois, les localités de Grosse-Île (+1,6%) et de Cap-aux-Meules (+2,9%) semblent drainer la population locale.

Sur toutes ces terres éloignées, les services occupent aujourd'hui une part variable de la main-d'oeuvre: de 64% aux Îles-de-la-Madeleine à 98 % à la Baie d'Hudson/Ungava. Or, les taux les plus élevés témoignent davantage de la faible diversification de la structure économique que de la démesure du nombre de travailleurs engagés dans ce secteur d'activité⁵. Si on exclut la Baie d'Hudson et la Baie d'Ungava, la zone isolée présente un taux global de main-d'oeuvre affecté au tertiaire du même ordre que celui des autres zones (entre 58 et 78%). Mais la main-d'oeuvre rurale nordique est davantage mobilisée par les services gouvernementaux (10,2 à 26,9% versus 3,6 à 7,7% dans les autres zones) et les services d'enseignement (8,3 à 20,8 versus 5,2 à 7,4). Quant aux taux de main-d'oeuvre affectés aux services sociaux et de santé, ils sont tantôt inférieurs (Caniapiscau/Baie-James) à ceux rencontrés dans les autres zones, tantôt comparables (Basse-Côte-Nord, Îles-de-la-Madeleine) ou supérieurs (Baie d'Hudson/d'Ungava). Par contre, partout les services de transport-entreposage-commerce de gros, les services immobiliers-financiers-d'assurances et, dans une moindre mesure, les services aux entreprises présentent des taux inférieurs à ceux retrouvés dans les autres zones.

Enfin, il est intéressant d'observer que les Îles-de-la-Madeleine sont parmi les communautés québécoises isolées les plus développées dans leur structure de services. Étendues sur seulement 90 km par 15 km de large, les Îles-de-la-Madeleine disposent de tous les services et équipements de première nécessité et même davantage: hôpital, CLSC, écoles primaires et polyvalente, Campus du Cégep de Gaspé, centrale énergétique, services juridiques, centre d'achat, etc. Ses principales activités économiques (pêche, mine de sel, tourisme d'été) sont bien intégrées au continent; les liens commerciaux avec les Maritimes et le Québec sont ténus. La desserte aérienne et par traversier est relativement satisfaisante, favorise l'activité touristique et un taux élevé de main-d'oeuvre affecté aux services de restauration et d'hébergement.

**Tableau 5. Armature urbaine et importance relative des espaces ruraux
par zone établie selon la distance de la grande ville la plus près**

	Nombre de localités (Total Québec)	ARMATURE URBAINE ⁽¹⁾					LOCALITÉS ET POPULATION RURALES			LE RURAL AGGLOMÉRÉ		
		Grandes villes >150 000 h.	Moyennes supérieures 45 000-76 500 h.	Villes moyennes 17 000-43 000 h.	Petites villes 3 900-13 500 h.	Centres de services 2 000-5 000 h.	Nombre de localités rurales (<5 000 h.)	Population rurale (localités <5 000 h.)	% de la population totale de la zone	Localités rurales AGGLOMÉRÉES (<5 000 h.) (%)	Population rurale AGGLOMÉRÉE	% de la population rurale de la zone
I. ZONE CENTRALE												
(<1 heure de route d'une grande ville)												
	970						804	1 105 240	19%	128	301662	27%
Nord	401	2	2	3	5	10	306	485 244	12%	56	129795	27%
Sud	569	-	1	9	10	14	498	619 996	33%	72	171867	28%
II. ZONES INTERMÉDIAIRES												
(1 à 2 heures de route d'une grande ville)												
	154						151	187 659	89%	21	43084	26%
Nord	86	-	-	-	4	3	84	92 795	84%	16	33495	36%
Sud	68	-	-	-	2	1	67	74 864	93%	5	9589	13%
III. ZONES PÉRIPHÉRIQUES												
(2 à 12 heures de route d'une grande ville)												
	380						359	401 123	49%	64	104767	36%
III.A. ADJACENTES (2 à 5 heures de route)												
Saguenay-Lac-St-Jean	61	-	1	1	3	1	53	82 627	29%	8	23611	29%
Haute-Côte-Nord (Tadoussac à Godbout)	19	-	-	1	-	1	18	22 954	47%	4	6811	30%
Bas-St-Laurent (sud Kamouraska/Matane/Matapédia)	81	-	-	2	1	3	78	85 448	63%	19	33657	39%
	161							191 029	40%	31	64079	34%
III.B. ÉLOIGNÉES (5 à 12 heures de route)												
Gaspésie (incl. MRC Matane/Matapédia)	93	-	-	-	5	5	90	110 827	81%	5	8516	8%
Moyenne-Côte-Nord (Baie-Trinité à H.-St-Pierre)	14	-	-	1	1	1	12	9 580	23%	5	2932	31%
Abitibi	76	-	-	2	2	1	72	61 302	46%	21	26064	43%
Témiscamingue	26	-	-	-	-	1	26	17 381	100%	2	3176	18%
Ht-St-Maurice N/Domaine du Roy N-O	10	-	-	1	-	-	9	11 004	55%	-	-	nil
Vallée de l'Or-N/E/ Abitibi N.	219							210 094	60%	33	40688	19%
IV. ZONES ISOLÉES												
(non reliées à une grande ville par la route ou par une route difficilement carrossable)												
	43						43	43 241	100%	-	-	-
Iles-de-la-Madeleine	8	-	-	-	-	-	8	13991	100%	-	-	-
Basse-Côte-Nord (Baie-J.-Bretz à Blanc-Sablon)	10	-	-	-	-	-	10	7583	100%	-	-	-
Caniapiscau/ Baie-James	10	-	-	-	-	1	10	13466	100%	-	-	-
Détroit d'Hudson/ Ungava	15	-	-	-	-	-	15	8201	100%	-	-	-
Total Québec	1547	2	4	19	34	43	1356 (88%)	1 717 263	24,8%	213 (15,7%)	449513	26,0%

Source: Statistique Canada, recensement 1991 (inclut les municipalités, réserves autochtones et TNO).

⁽¹⁾ Selon la classification de P. Bruneau, 1992. ⁽²⁾ Inclut 8 petites villes et 8 centres de services (ainsi désignés dans P. Bruneau, 1992) comptant moins de 5000 habitants.

Tableau 6. Répartition des localités rurales par tranche de population et part des localités en croissance ou décroissance démographique (1986-91), par zone établie selon la distance de la grande ville la plus près

	Nombre de localités urbaines	Nombre de localités rurales (< 5 000 h.)	LOCALITÉS RURALES par tranche de population										LOCALITÉS RURALES en décroissance		Évolution nette (± 0,9%)	LOCALITÉS RURALES en croissance		
			< 500 h.	501-1000 h.	1001-1500 h.	1501-2000 h.	2001-2500 h.	2501-3000 h.	3001-3500 h.	3501-4000 h.	4001-4500 h.	4501-5000 h.	Décroissance > - 0,9 %	Déclin marqué > - 6,0 %		Croissance > + 0,9 %	Progrès marqué > + 6,0 %	Part des localités < 1 000 h. en croissance
I. ZONES CENTRALES (1)																		
1 à 2 heures de route d'une grande ville)																		
Nord	95	308	52	80	46	41	20	21	10	16	13	7	207 (33%)	125 (16%)	6%	452 (56%)	288 (36%)	39%
Sud	71	408	89	165	94	58	33	19	7	13	6	6	89 (23%)	30 (10%)	6%	216 (71%)	159 (52%)	39%
II. ZONES INTERMÉDIAIRES (1 à 2)																		
2 heures de route d'une grande ville)																		
Nord	2	84	23	31	13	3	6	2	1	2	2	1	43 (51%)	19 (23%)	9%	37 (44%)	26 (31%)	57%
Sud	1	67	14	28	10	7	3	2	1	1	-	1	54 (80%)	40 (60%)	13%	5 (7%)	2 (3%)	20%
III. ZONES PÉRIPHÉRIQUES (2 à 3)																		
1 à 2 heures de route d'une grande ville)																		
III.A. ADJACENTES (2 à 5 heures de route)																		
Saguenay-Lac-St-Jean	8	53	4	10	11	5	4	3	1	4	1	1	35 (66%)	15 (28%)	11%	12 (23%)	5 (9%)	8%
Haute-Côte-Nord (Tadoussac à Godbout)	1	18	4	5	2	4	2	-	-	1	-	-	11 (61%)	10 (56%)	11%	5 (28%)	5 (28%)	40%
Bas-St-Laurent (sauf Kamourak/Matane/Matapédia)	3	78	22	25	15	5	3	-	6	1	1	-	84 (82%)	48 (59%)	5%	10 (13%)	7 (9%)	40%
III.B. ÉLOIGNÉES (6 à 12 heures de route)																		
Gaspésie (incl. MRC Meliame /Metapédia)	3	90	27	26	14	7	7	3	2	1	3	-	87 (74%)	53 (59%)	8%	16 (18%)	6 (7%)	56%
Moyenne-Côte-Nord (p. Trinité à H.-St-Pierre)	2	12	3	8	-	-	-	-	-	1	-	-	7 (58%)	6 (50%)	0%	5 (42%)	2 (17%)	80%
Abitibi	4	72	31	20	12	3	1	1	2	1	-	-	36 (50%)	19 (26%)	7%	31 (43%)	25 (35%)	58%
Témiscamingue	-	26	16	4	4	-	-	2	-	-	-	-	17 (65%)	9 (35%)	4%	8 (31%)	6 (23%)	68%
H.-St-Maurice N/Domaine du Roy NO	1	9	4	1	1	-	2	-	1	-	-	-	4 (44%)	3 (33%)	12%	4 (44%)	4 (44%)	75%
/ Vallée de l'Or: NE/ Abitibi N																		
IV. ZONES ISOLÉES (non reliées à une grande ville par la route ou par une route difficilement accessible)																		
Îles-de-la-Madeleine	-	43	19	19	6	1	2	2	3	1	-	-	15 (35%)	8 (18%)	13%	28 (65%)	23 (53%)	69%
B.-Côte-Nord (Bate-J.-Beetz à Blanc-Sablon)	-	8	1	2	-	1	1	1	2	-	-	-	5 (62%)	4 (50%)	0%	2 (25%)	-	-
Caplaqueau/Bate-James	-	10	5	3	1	-	-	1	-	-	-	-	6 (60%)	3 (30%)	0%	4 (40%)	4 (40%)	100%
Détroit d'Hudson/ Ungava	-	10	5	1	1	-	1	-	1	1	-	-	3 (30%)	1 (10%)	10%	6 (60%)	5 (50%)	50%
	-	15	8	4	3	-	-	-	-	-	-	-	1 (7%)	-	0%	14 (93%)	14 (93%)	79%
Total Québec	181	1356	318	422	227	132	83	55	33	43	27	18	620 (46%)	354 (26%)	125 (9%)	611 (45%)	400 (28%)	

Source: Statistique Canada, recensement 1991 (inclut les municipalités, réserves autochtones et TNO).

* * *

Ce découpage latéral inhabituel du territoire du Québec fournit quelques repères utiles pour la différenciation de nos espaces ruraux, en même temps qu'il crée des rapprochements inusités.

Les considérations relatives au déploiement du réseau routier fournissent un éclairage en «dégadé» des espaces ruraux au Québec, de ceux cantonnés dans la zone la plus ratissée de routes et de villes, jusqu'aux espaces les plus isolés. Toutefois, cette typologie demeure imparfaite, car elle permet des rapprochements entre des zones réputées distinctes et néanmoins concernées par des taux de population rurale similaires. Par exemple, le taux de population rurale de la zone intermédiaire (88%) rejoint la structure reconnue essentiellement rurale de certaines zones périphériques éloignées (Gaspésie, 81%; Témiscamingue, 100%). Par ailleurs, nous avons pu mettre en évidence que le taux de population rurale agglomérée n'est pas lié à l'importance de l'armature urbaine: le Saguenay-Lac-Saint-Jean (29%) affiche un taux comparable à la zone centrale (27%); le taux de population rurale agglomérée le plus élevé au Québec se trouve en périphérie éloignée (Abitibi, 43%).

Toutes les zones que nous avons créées détiennent toutefois des activités primaires (et manufacturières associées) dominantes. Or, la mise en valeur de ces ressources soulève la question de l'accessibilité à toute une gamme de services spécialisés: fournisseurs d'intrants pour l'exploitation et la transformation agricoles, halieutiques, forestières et/ou minières; fournisseurs et professionnels de l'entretien de machinerie lourde et d'équipements; conseillers en marketing spécialisé, en exportation, en gestion de la production pour les produits de 1^{ère}, 2^e et 3^e transformation de chacune de ces ressources naturelles, etc. Ces industries ont également besoin de services de pointe (tertiaire moteur) pour s'adapter aux conditions du marché. Nous reviendrons plus loin sur l'importance croissante de l'apport immatériel dans l'industrie primaire et manufacturière.

Cet exercice de différenciation nous amène à ne pas perdre de vue qu'au Québec, des zones entières à population rurale dominante sont desservies par une structure urbaine très faible qui jouera difficilement son rôle de relais des grandes villes pour les services les plus spécialisés. C'est le cas notamment de la zone intermédiaire sud, de certaines zones périphériques adjacentes (Haute-Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent) et éloignées (Gaspésie, Témiscamingue et Abitibi), ainsi que de toutes les zones isolées. La discussion sur l'organisation territoriale des services en milieu rural ne peut se dissocier de toutes ces considérations relatives à la structure de l'armature urbaine, sa taille et la proximité relative des villes. Par contre, la recherche d'une corrélation entre l'éloignement des grands centres urbains et la décroissance démographique des localités rurales ne trouve pas racine dans ce cadre d'analyse. Dans la zone centrale où la proximité relative des centres métropolitains comporte des

attraits et où l'armature urbaine et le réseau routier sont les plus développés, le tiers des localités (dont une agglomérée sur cinq) est quand même en décroissance démographique (tableau 6).

La santé démographique des localités rurales semble largement associée à leur taille. S'il faut ici reconnaître que partout les localités de moins de 1 000 habitants sont davantage en proie à un déclin démographique marqué⁶, 45% d'entre elles sont quand même en situation de stabilité ou de croissance. Or, il importe de ne pas perdre de vue que pour les quelque 10% des localités de moins de 1 000 habitants qui sont agglomérées à une ville, cette situation apparemment avantageuse influence peu leur stabilité démographique: leur participation à la décroissance demeure de toutes façons dans l'ordre des 50% (tableau 7). Le phénomène de décroissance des très petites localités semble donc relever d'une conjoncture de facteurs liés autant à leur taille démographique, à la faiblesse de l'armature urbaine régionale, qu'à leur structure économique. De plus, la présence d'une gamme diversifiée de services au village (ce qui est généralement le propre des localités rurales les plus peuplées) étant reconnue parmi les facteurs importants de maintien ou de progrès démographique, il est alors probable que leur modestie sinon leur déficience dans les très petites localités - même sises à proximité de la ville - sera un facteur de décroissance.

Tableau 7: Part des localités rurales en décroissance démographique (>-0,9% entre 1986-1991)

<u>Zones géographiques</u>	<u>Taille des localités rurales</u>	
	<u>Moins de 1 000 h.</u>	<u>Entre 3 000 et 5 000 h.</u>
Centrale	43 %	15 %
Intermédiaire	72 %	44 %
Périphériques	72 %	54 %
Isolées	24 %	25 %
Rural aggloméré	46 % (sur 59 ^(A) localités)	13 % (sur 45 localités)
Rural non aggloméré	57 % (sur 663 localités)	31 % (sur 58 localités)

Source: Statistique Canada, Recensement 1991. ^(A) Exclut 16 localités désignées «centre de services» ou «petite ville» selon P. Bruneau (1992), et faisant partie ici des pôles d'agglomération.

Enfin, nous pouvons maintenant observer que l'importance de la main-d'oeuvre affectée au tertiaire varie de 58 à 78% (sauf à la Baie d'Hudson-d'Ungava, 98%), la distance des grandes villes n'étant pas non plus un facteur qui agit en soi sur la variation du taux (tableau 8). En zone centrale nord, par exemple, la main-d'oeuvre rurale affectée au secteur tertiaire (74,4%) occupe

une part identique à celle de la Basse-Côte-Nord. C'est plutôt dans la spécificité des combinaisons à l'intérieur des sous-secteurs du tertiaire que se joue la différenciation entre les zones.

Tableau 8: Répartition des travailleurs ruraux affectés au secteur tertiaire, par zone géographique établie selon la distance d'une grande ville (en % de la main-d'œuvre active dans les localités de 5 000 h. et moins)

<u>Zone géographique</u>	<u>Communications et Services publics</u> ^(A)	<u>Ensemble des autres services publics</u> ^(B)	<u>Services</u> ^(C)
Zone centrale			
Nord	21,6	2,5	74,4
Sud	16,2	1,7	60,9
Zone intermédiaire			
Nord	24,0	2,5	78,0
Sud	17,5	1,0	57,9
Zones périphériques			
Adjacentes	21,1	3,0	71,3
Éloignées	22,6	2,2	68,2
Zones isolées			
Îles-de-la-Madeleine	19,8	3,3	64,3
Basse-Côte-Nord/Anticosti	27,3	2,8	74,4
Caniapiscau/Baie-James	30,0	5,1	66,5
Baie d'Hudson/d'Ungava	61,3	6,9	97,8

Source: Statistique Canada, Recensement 1991. ^(A) Comprend les services gouvernementaux, d'enseignement et les services sociaux et de santé. ^(B) Comprend la radiodiffusion/télévision, télégraphie/téléphonie, services postaux et messagers, production/distribution de l'électricité, gaz, eau, et autres services publics. ^(C) Comprend les services indiqués dans les deux premières colonnes du tableau, ainsi que construction, transport/entreposage/commerces de gros, services immobiliers/financiers/d'assurances, commerces de détail, services d'hébergement et restauration et autres services.

Ainsi, la part des travailleurs affectée aux services publics (services gouvernementaux, enseignement, santé et services sociaux) augmente à mesure qu'on s'éloigne de la zone centrale⁷. Il en est de même de celle attribuée aux services d'utilité publique (télécommunications, postes, etc.), la production et la distribution d'électricité constituant dans le nord une activité originale du milieu rural. Par contre, les services aux entreprises et ceux relatifs au secteur financier-immobilier-assurances deviennent moins accessibles sous l'effet de la distance des grands centres urbains. Mais partout c'est le commerce de détail qui occupe la place la plus importante, immédiatement après le secteur primaire ou

manufacturier. Si le secteur de l'hébergement-restauration gagne quelques pourcentages avec la distance, tout le secteur «autres services» (loisirs, services personnels, domestiques et funéraires, associations, agences de voyages, services de location, de réparation, de stationnement, etc.) perd systématiquement du terrain à mesure qu'on s'éloigne de la zone centrale.

L'ensemble des observations précédentes ne permettent pas de prétendre que la proximité d'une grande ville conditionne en soi le dynamisme des communautés rurales. Outre la situation économique, le déploiement de l'armature urbaine régionale ainsi que sa capacité de diffusion des services spécialisés, le déploiement d'un bon réseau routier pour y accéder, une gamme relativement diversifiée de services locaux semblent davantage garante de la stabilité démographique des localités rurales.

2.2 LES ESPACES RURAUX À PROXIMITÉ DE LA VILLE

Les localités rurales à proximité de la ville constituent un espace très particulier du monde rural qui, mi-rural mi-urbain, confondent étroitement leur structure de services à celle de la ville. Faisant suite aux propos de C. Dugas (dans Vachon, 1991) sur le développement d'une rurbanité de plus en plus centrée sur la proximité des services, nous mettons ici en exergue les caractéristiques de ces petites localités sises à proximité de la ville, toutes zones géographiques confondues. Les localités rurales agglomérées attirent notre attention parce qu'elles affichent très souvent une évolution démographique bien au-dessus de la moyenne de l'arrière-pays, quand ce n'est pas au-dessus de la ville même à laquelle elles sont assimilées.

Le concept d'agglomération de recensement (AR) de Statistique Canada permet de quantifier la part de la population rurale intimement liée à la dynamique urbaine. Selon les définitions en usage, 29,1% (1991) des ruraux seraient agglomérés à un centre urbain de plus de 10 000 habitants (tableau 3). Toutefois 95% des localités rurales (moins de 5 000 habitants) seraient agglomérées aux différentes catégories de ville (selon les travaux de P. Bruneau, 1992). Un peu plus du tiers de celles-ci s'attache à l'une ou l'autre de nos six plus grandes villes et presque autant sont assimilées aux villes moyennes (Alma, Baie-Comeau, Drummondville, Granby, Joliette, Rimouski, etc.). Il est intéressant d'observer que la moitié des localités rurales ainsi accolées aux villes de calibre supérieur compte plus de 3 500 habitants. Il reste maintenant une cinquantaine de municipalités, généralement de moins de 2 000 habitants, qui s'assimilent aux petites villes ou à quelques-uns des centres de services qui ont hérité d'une fonction régionale dans plusieurs secteurs (administration publique, éducation, santé, etc.). L'ensemble des localités rurales agglomérées à

l'une ou l'autre des catégories de ville concernerait finalement près de 450 000 ruraux.

Par ailleurs, la cartographie de l'évolution démographique des localités⁸ situées autour des villes illustre une zone d'influence des centres urbains qui peut s'étendre bien au-delà des circuits intenses de navettage lié au travail (principal critère de désignation des zones d'agglomération selon Statistique Canada). Un repérage rapide des localités où l'évolution démographique se démarque (+15 à +50% entre 1961-1991) a permis d'estimer grossièrement l'étendue de cette zone d'influence. Elle rayonne généralement sur 10-15 km dans le cas des petites villes (Amos, Chandler, La Sarre, Matane, Sainte-Anne-des-Monts, etc.); elle atteint les 20-30 km dans le cas des villes moyennes et supérieures; elle peut s'étendre au-delà de 50 km dans le cas des centres métropolitains (Québec et Montréal). Dans la zone centrale où le relais des petites, moyennes et grandes villes est tenu, les zones d'influence se juxtaposent parfois au point où l'on observe un vaste ensemble régional à démographie galopante (ex.: région des Laurentides, CUM, CUO, Laval et la partie adjacente de Lanaudière et Montérégie). Par contre, en dehors de la zone la plus urbanisée du Québec, les petites villes et les centres de services irradient très peu sinon pas du tout sur leurs périphéries immédiates: 70% des petites villes n'agglomèrent que deux à quatre municipalités, alors que les centres de services sont généralement des municipalités isolées (9 centres de services sur 43 agglomèrent une seule municipalité). Il est certain que si l'on considérait tous ces espaces sur lesquels la ville rayonne et où l'évolution démographique se démarque nettement de l'arrière-pays, le taux d'agglomération rurale dépasserait largement le taux officiel de 29,1% et concernerait bien davantage que 15% des localités rurales.

S'il demeure évident que tous les résidents des localités agglomérées sont favorisés par la proximité de la ville, l'opportunité facile de bénéficier quotidiennement des services offerts par la ville demeure le privilège des ruraux en situation de navettage lié au travail⁹. Les autres sont tenus à des déplacements exprès, souvent pluri-hebdomadaires, pour s'enquérir de services que leur localité ne fournit pas. Pour certains, il s'agit là d'occasions de sortie, une activité le plus souvent agréable. Pour d'autres, ce navettage incessant à propos de tout et de rien, bien que dans une relative proximité, devient à la longue harassant voire coûteux. Ceux-là apprécieraient certainement une plus grande diversité de services locaux, du moins ceux liés aux besoins les plus usuels.

Or, les avantages liés à la proximité de la ville ne garantissent pas pour autant la vitalité démographique de toutes les localités rurales agglomérées. Celles-ci affichent également leur part de localités en décroissance (24%). L'attrait de la proximité d'une gamme de services beaucoup plus variée que dans l'arrière-pays ne fait pas nécessairement le contrepois d'une conjoncture

économique défavorable à l'emploi. Par contre, globalement, les localités rurales agglomérées présentent un profil d'évolution démographique supérieur à celui de la majorité des villes auxquelles elles sont accolées (tableau 18)! Cette observation, indice probable de l'étalement urbain, se confirmerait par un secteur de la construction un peu plus dynamique qu'en ville (6 à 9% selon la taille des localités rurales versus 4 à 6% selon la taille de la ville).

Tableau 9: Évolution démographique (1986-1991) des localités rurales agglomérées et des villes, par tranche de population

Rural aggloméré par tranches de population	Répartition des localités selon leur évolution démographique								
	>30	Négative (-)		Nulle		Positive (+)			
		30-15,1	5,1-15	1-5	-0,9/+0,9	1-5	5,1-15	15,1-30	>30
< 500 h.	1	1	3	2	2	4	1	2	1
501 - 1000	1	-	8	11	5	5	6	4	2
					46%	12%		42%	
1001 - 1500	-	-	1	4	2	3	14	3	1
1501 - 2000	-	-	2	2	4	3	12	3	-
2001 - 2500	-	-	2	2	4	4	8	2	1
2501 - 3000	-	-	-	3	-	1	5	5	3
					17%	11%		72%	
3001 - 3500	-	-	-	3	-	1	2	2	1
3501 - 4000	-	-	-	1	1	2	7	5	-
4001 - 4500	-	-	1	1	-	1	6	5	1
4501 - 5000	-	-	-	-	1	-	4	-	1
					13%	4%		84%	
Centres de services (43) ^(A)					-51%	-12%		37%	
Petites villes (34) ^(B)					-44%	-21%		35%	
Villes moyennes (19)					-39%	-17%		44%	
Villes moyennes supérieures et grandes villes (6)					0%	-33%		66%	

Source: Statistique Canada, Recensement 1991. ^(A) Inclut 8 localités désignées «centre de services» et comptant moins de 5 000 h. mais constituant un pôle d'agglomération selon P. Bruneau (1992). ^(B) Inclut 8 localités désignées «petites villes» et comptant moins de 5 000 h.

Dans les municipalités rurales agglomérées, l'ensemble du secteur tertiaire mobilise une part plus importante de travailleurs que dans celles qui

sont non agglomérées (58% versus 50% de la main-d'oeuvre). Ce qui ne signifie pas que les services y soient nécessairement plus développés au niveau local, plusieurs de ces travailleurs étant certainement engagés dans les services de la ville. En zone rurale agglomérée, le secteur primaire (et services relatifs) mobilise toujours une part appréciable de la main-d'oeuvre domestique (4 à 15% selon la tranche de population; particulièrement dans les localités de moins de 2 000 habitants (10 à 15%). Dans les localités rurales agglomérées, le profil d'occupation des travailleurs n'est donc pas si étroitement calqué sur celui de la ville. À quelques kilomètres de la vie urbaine, une large part des localités maintiendrait une structure économique originale, une forme hybride, qui se distingue de celle de la ville comme de l'arrière-pays.

Mais ces banlieues rurales, aussi distinctes soient-elles du noyau urbain par leur structure économique et leur environnement bâti, présentent des paysages communautaires disparates. Dans certaines localités, les communautés agglomérées n'en sont pas moins vivantes, distinctes et s'animent autour d'un village aux pourtours bien définis, relativement bien pourvu en services et en équipements communautaires. Les gens s'impliquent dans la vie associative locale, assument la gestion de leurs équipements, tendent même à développer leur gamme de services communautaires et privés locaux (ex.: Bic près de Rimouski, Saint-Simon-les-Mines près de Saint-Georges). Malgré la proximité de la ville, le sentiment d'appartenance comme le désir d'autonomie y demeure fort. Si l'optimisation de la gestion des services encourage certaines mises en commun avec la ville voisine, toute assimilation politique ou de statut (urbain) soulèverait dans ces localités de solides résistances.

Toutefois, en d'autres lieux agglomérés, la démission semble imminente (ex.: Saint-René près de Saint-Georges). L'école, le bureau de poste, le presbytère, etc. sont fermés. La relève dans les différentes associations locales est difficile à dépister voire absente. Le paysage pourtant bien rural joint petit à petit le rang des «banlieues-dortoirs». Le profil d'occupation, la contiguïté du territoire ou la dépendance de la communauté envers la ville sont tels qu'une duplication des services ne réussirait pas à réveiller un sentiment d'appartenance distinct... si ce n'est celui d'habiter plus intensément ce «quartier» de ville en gestation.

Entre ces dynamiques extrêmes existent aussi ces lieux fortement marqués par une vitalité communautaire souterraine. Ici, les résidents ont su au fil du temps développer un voisinage intense porteur en soi de l'essentiel: le covoiturage, le gardiennage des enfants, l'aide mutuelle dans les corvées d'automne, le déneigement... quelquefois même en dehors de toute structure associative, services locaux ou bâtiments communautaires (ex.: Saint-Odile, à 5 km de Rimouski). Mais ce voisinage intense n'est-il pas le propre des domiciles proches, qu'ils prennent racine dans un rang, au village ou dans un quartier de la ville?

Nous l'avons déjà remarqué, l'organisation collective d'une petite localité, c'est définitivement autre chose qu'un voisinage intense. C'est une structuration physique, institutionnelle et politique de la collectivité. Néanmoins, il faut admettre que la proximité de la ville contraint ou disqualifie la pertinence d'une «duplication» locale de maints services publics et privés structurants. Par souci d'efficacité administrative (notamment pour les services de police, pompiers, école primaire et bibliothèque, centre culturel, commissariat industriel, aréna, etc.) et pour une meilleure qualité de service, le partage de la charge fiscale des services urbains à proximité constitue une modalité de desserte rurale qui mérite souvent d'être privilégiée. N'est-ce pas là une stratégie qui, en quelque sorte, ouvre la porte à une absorption progressive des petites localités par leur voisine urbaine?

Mais l'importance du navettage des travailleurs et le partage des services ne sont que quelques-uns des nombreux critères qui pourraient justifier une telle assimilation. La non-contiguïté territoriale, la présence encore significative du secteur primaire, la discontinuité dans le paysage, un sentiment d'appartenance et un dynamisme communautaire encore très vivants constituent d'autres indices qu'un espace de vie distinct existe et commande une logique d'organisation des services qui soit différente de celle qu'on appliquerait à la ville. À dix ou quinze kilomètres du centre-ville, la lutte pour le maintien de l'école primaire ou du bureau de poste local peut constituer un exemple de la volonté locale de maintenir une aire de vie habituelle de proximité.

2.3 LES ESPACES RURAUX HORS-AGGLOMÉRATION¹⁰

En dehors du rayon d'influence de la ville évolue le rural hors-agglomération. Le mode de vie y est marqué par la modestie de la structure des services et la distance, maintenant plus contraignante, pour atteindre la ville la plus près. Le quotidien s'articule davantage autour des services locaux et de ceux des villages voisins. Ce sont généralement les plus gros villages qui s'enquêtent du rôle de centre de services à vocation supralocale.

À partir d'observations réalisées dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, C. Dugas (1981) a réussi à établir des liens entre la densité linéaire de la population, l'organisation territoriale, la structure économique, ainsi que la structure de services d'une municipalité à caractère rural (tableau 10). Il a pu mettre en évidence que les localités de plus de 1 500 habitants et plus de 62 habitants/km de route jouent un rôle relativement important dans l'armature régionale, car elles commencent à intégrer le rôle de centre de services. Ces localités mieux pourvues en services locaux semblent déjà moins vulnérables à la décroissance démographique (tableau 11).

Tableau 10: Typologie des municipalités de l'Est du Québec en fonction de leur densité linéaire

<p><15 habitants/km Municipalités très étendues, dépourvues de services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat fortement dispersé; village inexistant ou embryonnaire; population < 700 habitants, généralement en voie de désintégration. - Services communautaires et commerciaux insuffisants, souvent même pour les besoins usuels. - Économie essentiellement primaire, souvent avec prédominance agricole; - Taux élevé de transferts gouvernementaux, notamment d'assistance sociale. <p><16-31 habitants/km Municipalités très étendues pourvues de services élémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localités de grande dimension où, sur le plan administratif, le village n'est pas dissocié de la paroisse; arrière-pays parfois très éloigné (réseau routier d'une cinquantaine de km); population < 1 700 habitants. - Village de taille variable, souvent dynamique; équipements dispersés entre les localités. - Activité économique dominante variable: forêt, agriculture, industrie et/ou services; certaines localités sont marginalisées, d'autres sont prospères. <p>32-62 habitants/km Municipalités de superficie restreinte, constituant un petit centre de services à vocation supralocale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone d'habitat concentré (village), entourée d'un périmètre agro-forestier généralement restreint; base économique variable; population < 2 000 habitants. - Petits centres de services desservant les localités avoisinantes; aucune n'offre une gamme de services complète, mais complémentarité entre les localités. <p>63-124 habitants/km Agglomérations de village offrant une gamme de services diversifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localités de dimension restreinte, sans arrière-pays ni périmètre agricole ou forestier; réseau routier de 10-20 kilomètres; population < 6 000 habitants. - Sans orientation économique définie; - Quelques-unes ont le statut de ville et constituent de véritables centres de services.

(Source: Dugas, 1981: 41-55)

Enfin, même si globalement le phénomène de décroissance démographique rejoint une part plus importante des localités non agglomérées à une ville (tableau 11), nous observons que cette tendance n'est pas pire que celle affichée par l'ensemble des centres de services, petites villes et villes moyennes dont 39 à 51% des localités sont en décroissance démographique (tableau 9).

Tableau 11: Évolution démographique (1986-1991) des localités rurales non agglomérées par tranche de population

Rural hors-agglomération par tranche de population		Répartition des localités selon leur évolution démographique									
Localités		Négative (-)				Nulle		Positive (+)			
		>30	30-15,1	5,1-15	1-5	-0,9/+0,9	1-5	5,1-15	15,1-30	30	
< 500 h.	297	5	25	103	50	17	31	32	22	9	
501-1000	366	-	5	106	83	41	64	41	20	5	
				-----	57%	---	9%	-----	34%		
1001-1500	194	-	1	35	44	21	40	37	14	2	
1501-2000	105	-	1	19	23	8	22	25	6	1	
2001-2500	56	-	1	9	10	4	9	14	7	2	
2501-3000	37	-	-	9	6	2	9	6	3	2	
				-----	40%	---	9%	-----	51%		
3001-3500	22	-	-	1	8	2	3	4	4	-	
3501-4000	22	-	-	2	4	4	4	3	3	2	
4001-4500	9	-	-	1	2	1	-	2	2	1	
4501-5000	5	-	-	-	-	-	-	4	1	-	
	-----			-----	31%	---	12%	-----	57%		
	1113										

Source: Statistique Canada, Recensement 1991.

Par ailleurs, les localités comptant plus de 2 500 habitants semblent moins en proie au déclin démographique. C. Dugas (1996) a observé qu'une transition marquée s'opère au plan sociologique, de l'organisation de l'espace et de la gamme de services publics ou privés disponibles sur place, entre des localités de 2 000 (Brompton, Rivière-Malbaie, Caplan, Labelle) et 3 000 habitants (ex.: Témiscaming, Paspébiac, Richmond, Saint-Jean-de-Matha). En effet, dans celles de 3 000 habitants, la proportion des travailleurs du secteur primaire diminue considérablement au profit du tertiaire, le tissu de peuplement est plus serré et l'infrastructure de services, plus dense et élaborée, se rapproche de celle de la ville.

Sur la base du profil d'occupation des travailleurs hors-agglomération, nous observons que ce n'est qu'entre 4 000 et 5 000 habitants que les secteurs primaire et manufacturier se rétractent définitivement au profit du tertiaire. Dans les localités comptant moins de 4 000 habitants, le profil d'occupation des localités est si diversifié qu'il en est insaisissable tellement les écarts sont grands et les combinaisons (primaire, manufacturier, tertiaire) spécifiques à chaque localité. Nous pouvons toutefois reconnaître trois tranches de population où les localités rurales non agglomérées s'affirment par l'intégration systématique des services dans l'occupation des travailleurs locaux: les localités de 1 000-2 500 habitants, de 2 501-4 000 habitants et de 4 001-5 000 habitants, où respectivement jamais moins de 22%, 34% puis 53% de la main-

d'oeuvre locale travaillent dans le secteur des services¹¹. Par contre, les sous-secteurs de la «construction» et du «transport/entreposage/commerce de gros» affichent partout des moyennes comparables, mais vont parfois chercher une part plus importante de la main-d'oeuvre dans les plus petites localités: jusqu'à 50% dans les localités de moins de 500 habitants; jamais plus que 12% dans celles de 4 000 à 5 000 habitants.

Comme les observations précédentes sur l'occupation des travailleurs locaux constituent un indice bien imparfait de la gamme de services disponibles au niveau de chaque municipalité, nous avons recherché d'autres modes de caractérisation. L'évaluation foncière des localités, par exemple, propose un autre angle d'analyse. Pour une même tranche de population, les localités à vocation économique de type «industrie/services/résidentiel» disposent d'une évaluation foncière liée aux services (transports, communications, commerces, services, culture, loisirs) au-delà de deux fois leur poids de population par rapport aux localités investies dans les «richesses naturelles/agriculture/villégiature» (MAM, 1996)¹². La vocation d'une localité et la capacité fiscale qui lui est associée pourraient donc conditionner la gamme potentielle de services locaux. Or, tel n'est pas nécessairement le cas: «*La vocation dominante des milieux ruraux (agriculture, forêt, villégiature, résidence mixte, etc.) n'a pu être isolée comme facteur de variation des finances locales*» (MAM, 1996: 55). Les conditions d'exploitation (qualité des sols, proximité des marchés, concentration périurbaine de la villégiature, etc.) déterminent davantage la prospérité locale. De plus, en situation d'éloignement des grands centres, les dépenses municipales affectées aux services peuvent refléter des frais extraordinaires liés à la couverture d'un vaste territoire, plutôt qu'une gamme très diversifiée de services. Une typologie des milieux ruraux hors-agglomération basée sur la gamme des services locaux disponibles demeure une base intéressante de différenciation des milieux ruraux, car elle pourrait, mieux que la taille de la population, faciliter le débat sur l'équité fiscale. En effet, hors-agglomération comme en zone périurbaine, il existe souvent des tensions administratives entre certaines municipalités voisines de calibre différent:

Le comité note chez certaines municipalités une forte dépendance financière par rapport à leurs voisines auprès desquelles elles obtiennent différents services. Cela génère parfois du «parasitisme» à la table de la MRC, et peut freiner les décisions reliées à la volonté du milieu rural d'assumer certaines responsabilités régionales. (MAM, 1996: 62)

Les travaux de C. Fougérouse (1996: 176-179) ont attiré notre attention. En différenciant les localités rurales à partir d'un coefficient établi sur la base du lieu de travail et de résidence des travailleurs. Il dégage quatre types de rapports ruraux inter-villageois («ruralités de l'intérieur»): des plus retranchés

(le village autonome), aux plus dépendants (le dortoir rural); des plus intégrés (le bourg-centre) aux plus attractifs (le pôle rural). Sa typologie pourrait vraisemblablement être adaptée en mesurant plutôt le niveau de dépendance d'une localité en matière de services. Par ailleurs, rappelons que Fougérouse maintient un regard très critique sur les modalités fiscales habituelles en vigueur dans les zones rurales hors-agglomération. En effet, il situe l'équité fiscale bien au-delà de la question de la juste contribution aux localités «fournisseurs de services», pour l'amener «dans le cadre beaucoup plus large du problème de la reconnaissance de la pluralité et de l'iniquité du traitement fiscal des patrimoines ruraux»:

En effet, le régime fiscal du patrimoine naturel est loin d'être équivalent à celui des monuments historiques ou du patrimoine mobilier artistique. [...] Or, la valeur de certains espaces naturels peut être considérée comme supérieure à celle de certains espaces bâtis, non seulement par leur rareté mais aussi de par leur valeur culturelle, esthétique, paysagère, touristique, économique,... Et ceux-ci méritent des faveurs fiscales au moins identiques à celles de leurs cousins bâtis. [...] Le refus de percevoir ainsi ces espaces participe bien de cette vision très française, selon laquelle la nature ne fait pas partie de la culture. (Daudé, 1986, dans Fougérouse, 1996: 330-331)

Notes

¹ Ces données précisent le profil d'occupation des travailleurs ruraux selon les grandes zones de différenciation, mais ne permettent pas de prétendre à une relative autarcie des localités rurales en matière de services. En effet, elles ne traduisent pas le lieu d'occupation des travailleurs ruraux mais leur secteur d'activité: il peut tout aussi bien s'agir d'une main-d'œuvre locale «exportée», c'est-à-dire en situation de navettage quotidien vers la ville, vers une localité voisine ou en migration saisonnière. Ces données constituent néanmoins une indication de l'importance relative des services dans l'économie des différentes zones rurales.

² Communication personnelle au ministère des Transports du Québec, novembre 1996.

³ Réserve faunique des Laurentides, de Portneuf, du Saint-Maurice, Mastigouche, Rouge-Matawin, de Papineau-Labelle et parc récréatif du Mont-Tremblant.

⁴ Anticosti, 264 h., -21%; Blanc-Sablon, 1 211 h., -4%; Bonne-Espérance, 896 h., +5,4%; Côte-Nord-du-Golfe, 2 756 h., -9%; Natashquan, 380 h., -5% et Aguanish, 402 h., -1,5%. Source: Statistique Canada, d'après les **Recensements de 1986 et de 1991**.

⁵ Dans les trois régions où la présence des Autochtones s'impose, si l'on intégrait les activités traditionnelles de subsistance (pêche, piégeage, chasse) dans les statistiques du secteur primaire, il s'ensuivrait automatiquement une baisse notable du taux de main-d'œuvre affecté aux services.

⁶ Selon les zones, les localités comptant moins de 1 000 habitants assument entre les 2/3 et les 3/4 de toutes les localités affichant un déclin supérieur à 5% entre 1986 et 1991. Source: Statistique Canada, **Recensement 1991**.

⁷ Cette observation semble s'opposer au constat habituel basé sur des indices de distribution interrégionale, affirmant que les services gouvernementaux sont davantage

concentrés dans les zones métropolitaines, alors que les services de santé seraient assez également répartis sur le territoire. Comme notre référence territoriale se limite ici aux localités rurales (moins de 5000 h.), la contribution de toute la main-d'oeuvre urbaine affectée au tertiaire se trouve exclue. Ce qui permet de mettre en évidence l'importance des services comme source d'emplois dans les milieux ruraux et leur relative proximité (permettant le navettage des travailleurs) plutôt que leur distribution régionale.

⁸ Nous référons ici à l'Atlas de UMRCQ (sous la direction de B. Vachon), 1993.

⁹ Pour les communautés gravitant dans l'orbite des villes et faisant partie des agglomérations et régions métropolitaines de recensement, la proportion de travailleurs mobiles dépasse 40%. (Dugas, 1988: 439)

¹⁰ Cette section traite des localités rurales qui ne sont pas désignées «agglomérées» selon Statistique Canada (principalement établi d'après le taux de navettage de la main-d'oeuvre vers une ville). Rappelons que plusieurs localités considérées «non agglomérées» sont en fait situées en zone périurbaine.

¹¹ Comprend: communications et autres services publics, commerce de détail, services immobiliers/financiers/ d'assurances, services aux entreprises, services gouvernementaux, enseignement, services sociaux et de santé, hébergement et restauration, autres services.

¹² «Richesses naturelles/agriculture/villégiature» est une désignation associée aux municipalités où la campagne domine; «industrie/services/résidentiel» relève des municipalités dominées par un village. (MAM, 1996: 8)

Chapitre 3

Distance, dispersion et mobilité: un mode de vie

Ceux qui ont toujours vécu ou ont choisi de vivre en périphérie de la ville ou même du village, dans les rangs, connaissent les avantages comme les inconvénients de la dispersion (Dugas, 1981: 203). Ils acceptent généralement de ne pas avoir tout sur place, que la vie ne soit pas cantonnée à leur localité ni aux environs et que le recours à la ville demeure parfois ou régulièrement une nécessité. D'ailleurs, la vie en zone rurale est devenue de plus en plus attrayante ou acceptable parce que la mobilité et la communication facile avec les milieux urbanisés sont aujourd'hui possibles. «*Le monde rural vit en symbiose avec la ville; plus il est près de cette dernière, plus il est difficile de l'en isoler complètement (...)*» (Dugas, 1996: 27, 29).

Mais les plus avides des choses de la ville auront beau chercher à réunir le meilleur des deux mondes - en développant une double vie ou en mettant en place des adaptations locales de facilités urbaines - ils seront toujours empêchés de le faire complètement. La distance impose des limites au navettage incessant; la taille démographique des localités rurales et la dispersion des habitations imposent des contraintes dans l'organisation de ces espaces, notamment en matière de services. De là, l'émergence d'un mode de vie nécessairement différent en milieu rural. Et il n'est pas rare que, finalement, la vie quotidienne exclue un rapport étroit à la ville.

3.1 LA NOTION DE PROXIMITÉ

En milieu rural, la vie habituelle s'organise souvent dans une aire de déplacement relativement restreinte, à l'intérieur de laquelle le village et le petit centre de services le plus près font bien l'affaire. Stockage des denrées, commande par téléphone, par catalogue ou par Internet, livraison à domicile sont passés dans les habitudes de consommation des ruraux installés un tant soit peu loin de la ville. Pour les activités ou les besoins plus exceptionnels (soins et services spécialisés, magasinage saisonnier, achat de mobilier, d'équipements et de matériaux spécialisés) les ruraux se déplacent sur des trajets plus ou moins longs, vers le chef-lieu de la MRC, la capitale régionale ou même vers Montréal ou Québec.

Les individus, les familles et les entreprises des milieux ruraux répondent en fait à une hiérarchie de besoins, des plus fréquents aux plus occasionnels, qui dicte leurs circuits de déplacements et de mise en réseau, et encourage certains modes de consommation. La notion de proximité est donc tantôt ancrée sur le territoire physique immédiat, tantôt liée à un accès aux réseaux de

communication (téléphone, télécopieur, Internet) ou à des facilités de transport, qui donnent prise à ce que nous appellerons plus loin, les proximités résillaires.

3.1.1 L'aire habituelle de déplacement

C. Dugas (1981), dans une étude exhaustive sur le mode de vie dans des localités situées en zone périphérique¹, a relevé maintes observations sur les habitudes de déplacement des ruraux, que nous estimons transposables ailleurs au Québec. Par exemple, il a observé que la migration pendulaire liée au travail s'inscrit dans la trajectoire d'une bonne part des travailleurs ruraux² et est généralement considérée comme normale. Il a pu établir que le tronçon de déplacement qui canalise les intérêts et permet un niveau assez élevé de satisfaction en matière de services se situe dans un rayon de 25 à 50 km de la résidence (Dugas, 1981: 177, 182, 206). Néanmoins, à l'intérieur du rayon habituel de déplacement, l'achalandage se concentrerait sur un tronçon de 10 à 25 km, à l'intérieur duquel se situent les centres de services les plus proches³.

Si la vie s'organise habituellement dans un rayon d'environ 50 km pour visiter les amis, les parents, participer à certaines activités, se pourvoir en biens de consommation courants ou obtenir des services médicaux ou administratifs, plusieurs évaluent spontanément qu'un parcours quotidien ou hebdomadaire de 80 km n'est pas du tout «long et onéreux» (Dugas, 1981: 160, 161, 182). Mais il ne nous apparaît pas certain que la banalité d'un tel trajet fasse l'unanimité: des déplacements quotidiens de plus de 50 km pèsent dans plusieurs cas comme un fardeau. De même, 50% des gens habitant une localité située à plus de 30 km d'un centre de services trouvent qu'il est difficile de s'approvisionner pour les besoins courants. Les jeunes de l'école secondaire (et leurs parents) qui résident à plus de 30 km trouvent ce parcours fastidieux à la longue. Cette réflexion a même été relevée à l'intérieur d'un rayon de 25 km de l'école. Une majorité de personnes âgées, et davantage celles dont l'état de santé est mauvais, avoue que l'accès aux services d'un médecin ou de l'hôpital devient inquiétant lorsqu'on habite à plus de 50 km d'un centre de services (Dugas, 1981: 149-196). Mais entre l'enracinement local (attachement aux amis et à une vie sociale active, à la propriété, à un mode de vie tranquille et proche de la nature, au lieu de naissance) et les avantages d'une plus grande proximité du lieu de travail ou des services, beaucoup ne se résignent pas à choisir en faveur d'une réduction de leur trajet quotidien.

Lors d'une conférence annuelle de Solidarité rurale (1997), les participants d'un atelier sur les services faisaient consensus sur les principes suivants: les besoins quotidiens devraient trouver satisfaction dans la localité même de résidence et les besoins hebdomadaires, dans un rayon de 15 minutes (20-25 km) de déplacement en automobile. Ce consensus sur la distance raisonnable à parcourir pour satisfaire les besoins hebdomadaires se traduit de

façon étonnante dans le phénomène de la périurbanisation, la croissance démographique remarquable des localités de banlieue témoignant de l'aire de proximité jugée fonctionnelle par les ménages: autour des petites villes, le rayon d'influence s'étend habituellement sur 10-15 km et ne dépasse pas les 20-30 km dans le cas des villes moyennes et supérieures.

L'objectif de performance reconnu en matière de délai d'intervention en cas d'urgence médicale (8 minutes⁴) ajoute à la notion d'«aire de proximité». Un éloignement de plus de 50 km (30 minutes) d'une salle d'accouchement ajoute un risque dangereux pour la mère et l'enfant en cas de complications. En Espagne, les CLSC - qui desservent 86% de la population pour 70 à 80% des soins de santé dont la moitié en urgences - sont distribués sur le territoire de façon à exiger un déplacement moyen de 18 minutes (Paré, 1995). Ce temps de déplacement correspondrait ici à une distance de 25-30 km en automobile. Un réseau de proximité aussi développé pour les soins primaires aurait assuré à l'Espagne, comme à la Suède, la Finlande et le Danemark, les meilleurs indicateurs globaux de santé au monde.

Pour les besoins occasionnels ou pluriannuels, les participants à la conférence de Solidarité rurale estimaient que des services distribués dans un rayon d'une heure de déplacement seraient bien acceptables. Le découpage des MRC (1982) qui s'est effectué en tentant de respecter, entre autres, le critère du «*maximum une heure de voiture entre tous les lieux du territoire MRC*» (Proulx, 1995: 30) rejoint la perception d'une distance jugée raisonnable pour satisfaire des besoins occasionnels. Nous verrons plus loin que cette distance apparaît également fonctionnelle pour les activités de concertation et de coordination territoriale de premier niveau, dans divers domaines de l'activité rurale (sport et loisirs, culture, éducation, gestion des déchets, tourisme, développement économique, etc.).

Quant au palier régional couvrant généralement quelques centaines de kilomètres, les gens l'associent spontanément aux services médicaux les plus spécialisés et à la formation professionnelle (Dugas, 1981: 176). Ce palier constitue aussi un niveau nécessaire d'organisation territoriale pour la distribution de certains services gouvernementaux. Toutefois comme lieu de concertation du discours et des stratégies des organisations collectives, le palier régional ne semble pas faire l'unanimité:

la dynamique de concertation des milieux ne correspond pas nécessairement au découpage actuel des régions administratives. La notion d'appartenance est de plus en plus valorisée parce qu'elle permet de dégager une vision partagée et des objectifs communs de développement régional et local. (Secrétariat au développement des régions, 1997: 43)

On peut donc concevoir que pour un grand nombre de ruraux, la notion de proximité se situe d'abord au niveau de la municipalité de résidence pour les

besoins liés au quotidien et, dans un deuxième temps, dans un trajet maximal de 50 km (environ 30 minutes), mais généralement concentré dans un rayon de 10 à 25 km (moins de 15 minutes) en automobile pour les autres services habituels. Pas étonnant que la qualité de la route (bien entretenue, tracé pas trop sinueux et «côteux», voies assez larges, circulation fluide) soit fréquemment associée à «une artère de vie».

Mais la notion de proximité physique ne se limite pas à ces considérations de parcours et de temps de déplacement. Elle est aussi relative à d'autres facteurs: 1) la capacité physique et financière des individus de se déplacer, 2) la disponibilité d'un moyen de transport, 3) la fréquence des besoins de déplacement et 4) la concordance des circuits de déplacement ajoutant considérablement à la qualité de la vie. Dans ce sens, les personnes malades ou handicapées, les jeunes (non motorisés), les personnes âgées en perte d'autonomie, les familles (et particulièrement celles monoparentales) dont les besoins sont multiples et fréquents pour l'alimentation, les services de garde, l'école maternelle et primaire, la station-service, les loisirs, etc. apparaissent les plus contraints par une gamme restreinte de services locaux et par un éparpillement de l'offre au niveau supralocal. «Pour les populations rurales, la qualité de la vie est appréciée au niveau de la vie quotidienne et de l'environnement proche, qui assurent les fonctions nécessaires à la vie, à la reproduction et à l'épanouissement des ménages». (OCDE, 1991: 23)

Certains groupes sont donc susceptibles d'être plus qu'«incommodés» par la dispersion et l'éloignement, que l'hiver généralement accentue.

3.1.2 Proximités résillaires et développement local

Les proximités résillaires (Muller et al., 1989: 158) relèvent d'une notion subjective de la proximité. C'est une réalité des usagers courants des moyens de transport et de communication (téléphone, télécopie, téléconférence, Internet), qui développent au fil du temps une combinaison complexe de contacts professionnels, commerciaux, amicaux et familiaux tous azimuts. S'appuyant sur des liens stratégiques et des parcours personnels plutôt que sur la proximité territoriale, ce type de proximité se détache du territoire et tend à disqualifier les patriotismes locaux pour se rabattre sur le corporatisme professionnel et les groupes d'intérêt (espaces verticaux) comme producteurs d'identité. Cette mise en réseau des individus avec leurs pairs de tous lieux constitue un mode de vie maintenant largement répandu. Les milieux ruraux sont donc poussés à se doter des moyens pour l'intégrer, à défaut de quoi leurs résidents deviennent susceptibles de marginalisation commerciale.

Les technologies de communication, combinées aux services postaux, facilitent l'accès aux marchés comme aux expertises concentrés en zone urbaine. La télévision, la radio et les journaux contribuent hautement au maintien d'une

conscience très large du monde dans lequel s'inscrivent les ruraux, même les plus isolés. C'est ainsi que la qualité des communications en milieu rural concerne aujourd'hui non seulement la qualité du réseau routier mais également une distribution des technologies et équipements de pointe en communication, ainsi qu'une accessibilité aux réseaux médiatiques à un coût le moins discriminant possible. Parallèlement, le service postal constitue toujours un service de communication de base avec l'extérieur. Enfin, dans le contexte actuel, une vie de relations supralocales, régionales, interrégionales, nationales et même internationales actives, pourrait bien constituer un pilier important de développement pour les localités rurales:

Or, c'est précisément ce phénomène de mobilité qui peut contribuer à ralentir la décroissance et à stabiliser de nombreuses petites entités. Il concourt aussi à assurer leur intégration aux régions environnantes [...] Dans cette perspective, la qualité des communications prend beaucoup d'importance de même que la nature de l'économie régionale. (Dugas, 1988: 439)

L'élargissement des territoires fonctionnels et les nouvelles possibilités de desserte (à distance, par itinérance ou par des postes locaux informatisés) suscitent des constats «*d'obsolescence de la conception de certains services et la remise en cause du concept de service de proximité*» (OCDE, 1991: 24). Par contre, le développement des proximités résillaires comme mode de vie peut induire un éclatement de l'identité personnelle, composée de relations de plus en plus fragmentées; un «*vide social*» que les chômeurs, exclus des sphères professionnelles et associatives, vivent certainement plus intensément. Il en résulterait un mouvement social en quête de lieux et d'occasions de socialisation. Le milieu rural, par sa population et son territoire restreints, peut constituer une réponse au détachement territorial à outrance. La question des services aux populations rurales se pose donc éminemment au niveau local, non seulement pour maintenir des milieux de vie immédiats, mais également comme site d'entrée en communication avec l'extérieur et d'accès aux nouvelles modalités de desserte locale.

3.2 DEGRÉ DE SATISFACTION DES RURAUX EN MATIÈRE DE SERVICES

En milieu rural, les usagers se diront généralement satisfaits des services offerts dans leur arrondissement, bien qu'ils doivent parfois composer avec des modalités de desserte plus ou moins adéquates, notamment en matière de santé et d'éducation⁵. Mais les gens s'en accommodent dans la mesure où la qualité est acceptable et le rapport qualité-prix raisonnable vu l'effort à déployer pour avoir mieux plus loin, quand c'est possible. De sorte que les doléances et les récriminations en matière de services sont variables selon les endroits et les

catégories d'individus. En 1981, C. Dugas estimait qu'elles étaient toujours «*très localisées et épisodiques*». Ses enquêtes réalisées il y a une quinzaine d'années auprès de ruraux de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent lui faisaient conclure que généralement

les gens ne s'interrogent pas beaucoup sur les conséquences sociales et culturelles de leur dispersion. En fait, leur organisation sociale et culturelle découle directement de leur structure spatiale, de ses avantages et de ses contraintes. [...] Pour les trois quarts de la population régionale au moins, pour ceux particulièrement qui ne ressentent pas trop les inconvénients économiques de la dispersion, cette dernière prend une signification positive [...] n'est pas perçue chez les gens comme un obstacle à leur épanouissement. (Dugas, 1981: 203)

Toutefois, l'OCDE prétend que

Les aspirations des populations, quand on tente de les apprécier directement, ne constituent pas nécessairement un guide suffisant. Les résidents locaux ont tendance à se déclarer satisfaits et sont mauvais juges de la situation d'ensemble, des besoins des jeunes, des femmes au travail, des immigrants, toutes ces catégories en l'absence desquelles le déclin a toute chance de se poursuivre. [...] Les mieux pourvus, les moins isolés, les plus mobiles, les plus engagés dans le processus de modernisation sont aussi les plus exigeants. [...] les plus vulnérables: ceux qui n'ont pas d'autonomie pour se déplacer et ceux dont les moyens d'existence sont très faibles. [...] Or la qualité de vie souhaitée par les jeunes couples n'est pas la même que celle qui paraît acceptable pour des ménages âgés ou des retraités. (OCDE, 1991: 24-25)

Dans son enquête réalisée en 1975 auprès de la population de Saint-Alphonse⁶, C. Dugas, (1981) a identifié les services essentiels qui manquaient dans la localité (tableau 12). Si quelques-uns des répondants écrivaient qu'«*ils sont très heureux là où ils sont, puisqu'ils y trouvent presque tout ce dont ils ont besoin*», la liste fournie témoigne résolument de ce qu'une majorité souhaiterait dans leur village ou dans une relative proximité et, par conséquent, d'une certaine insatisfaction: «*[...] 60% des répondants estiment que la localité est privée de services essentiels*». Toutefois, «*ils indiquent par d'autres réponses qu'ils ont apprises à s'accommoder de ces déficiences qui ne les rendent pas particulièrement malheureux*». D'autre part, «*le fait d'avoir une bonne route et de posséder une automobile*» (Dugas, 1981: 179-180) semble déterminant sur la perception d'isolement et probablement aussi sur le degré de satisfaction des services. Comme le soulignait l'OCDE, si le contexte de l'enquête ne permet pas

de dégager un consensus de tous les groupes sociaux, elle permet quand même de signaler en matière de services, des lacunes dont la perception est partagée.

Tableau 12: Services considérés comme essentiels, réclamés à Saint-Alphonse

Services réclamés	Nombre de réclamants
Magasins de vêtements	17
Services médicaux	10
Restaurants	9
Hôtels	7
Magasins de meubles	4
Camping	4
Matériel pour réparation de routes	4
Quincaillerie	2
Forge	2
Service de pompier	2
Camion à incendie, trottoirs, police, bibliothèque, pharmacie, patinoire couverte, garage pour camions, magasins de variétés, centre d'achats, magasin à rayons, extension du réseau d'aqueduc, agronome, vétérinaire, barbier.	1
Formes d'intervention de l'État souhaitées	
Diminution des taxes et impôts (14); octrois (3)	17
Aide aux cultivateurs	11
Amélioration des routes	10
Aide à la localité	6
Octroi pour l'établissement des jeunes	5
Aide aux bûcherons	4
Aide aux loisirs	3
Formation d'un centre touristique	2
Création d'industries	2
Autres	
Laisser les gens tranquilles (6), aucune intervention requise (4)	10
Aucune opinion	10

Source: Dugas, 1981: 181, 191. Cette liste de services ou interventions considérés nécessaires n'a pas été suggérée par les enquêteurs; elle a été fournie par les répondants eux-mêmes.

Les contraintes majeures de distance, la faiblesse des revenus, des problèmes de santé, l'absence de moyens de transport impliquent, pour maints ruraux, le renoncement à certains services de loisirs. Mais là encore, ce renoncement n'est pas nécessairement subi: les visites entre amis et parents, le repos ou les activités à la maison, les sports de plein air, la lecture alimentent

bien des temps libres, pendant que les services d'information (journaux, radio, télévision) semblent s'attirer la satisfaction du plus grand nombre⁷.

«[...] Les gens pensent qu'on s'ennuie ici. Ça me fait rire. [...] Je ne vois pas ce qu'on manque. [...] La télévision, on l'a déjà, mais nous, en plus, on a tout ça...» Le «ça» de Gordon Foreman, c'est la mer glacée, le ciel presque mauve et ce semblant d'infini qui donne aux gens de la Basse-Côte-Nord l'impression de posséder le monde. [...] Le plus étonnant, c'est que le prolongement de la 138 ne fait pas l'unanimité.[...] «Bof! Ça ne changerait pas grand-chose et ce n'est pas si nécessaire. Ce qui serait préférable, ce serait de relier quelques villages entre eux», dit Richard Monger, administrateur de la municipalité de la Basse-Côte-Nord. (Demers, 1995: 46-47)

Et puis, les activités ou les services souhaités trouvent souvent une voie de concrétisation possible quand les gens «savent s'en faire les artisans» (Dugas, 1981: 119). Mais là n'est pas toujours la solution:

Parce que moins autonomes, les adolescents sont peut-être ceux qui souffrent le plus de la rareté d'activités culturelles et sportives dans les endroits les plus excentriques.[...] Le groupe le plus défavorisé demeure probablement celui des intellectuels, qui n'a pas toutes les possibilités souhaitées d'effectuer le ressourcement désiré. [...] Les individus les plus dépourvus et aussi les plus mésadaptés se rencontrent particulièrement chez les nouveaux arrivants habitués à vivre dans de grandes villes et chez les personnes de sexe féminin d'âge adulte, forcées de vivre seules épisodiquement ou à longueur d'année. (Dugas, 1981: 117-119)

Quant à la proximité des services d'urgence (police, ambulance et soins hospitaliers, pompiers), s'ils ne s'apprécient pas en termes de contraintes quotidiennes ni de facteurs d'exode, ils peuvent néanmoins constituer des facteurs de localisation. Les ententes intermunicipales sur des territoires d'envergure raisonnable peuvent alors constituer une réponse convenable face à ces préoccupations fondamentales de sécurité. Mais retenons que pour tous les ruraux installés en dehors du rayonnement d'une ville, d'un centre de services, pour tous ceux qui vivent au sein d'un village dépourvu en services locaux comme pour les résidents des rangs, le secours mutuel demeure souvent indispensable à la sécurité des personnes. Les contingences administratives de l'organisation des territoires les plus dispersés exigent une tolérance à un style de vie plus précaire en cas d'urgence.

À une époque où l'usage répandu de l'automobile impose son cadre fonctionnel, plusieurs milieux ruraux sont contraints de s'accommoder d'un territoire qui tend à s'appauvrir en desserte immédiate. Dans les «trop petites» localités comme dans les zones situées en marge des principaux circuits routiers, la vie quotidienne des ménages et des entreprises est de plus en plus contrainte à

une «proximité» qui se transpose à des niveaux supérieurs (supralocal, chef-lieu de MRC ou capitale régionale) de l'organisation territoriale. Par exemple, certains services postaux moins habituels (mais quand même pas exceptionnels) comme la réception et l'expédition de colis sont maintenant centralisés dans le plus gros village du secteur. Des écoles primaires ou certains cycles du primaire sont régulièrement abandonnés, leurs groupes étant transférés dans un village voisin. Certains CLSC ont récemment quitté une localité excentrique pour être relocalisés à la petite ville la plus près. Dans la plupart des zones rurales - souvent très mal pourvues en transports en commun- il est certain que les groupes «non mobiles» ressentent plus durement l'effritement des services locaux.

3.3 DISTRIBUTION TERRITORIALE DES SERVICES PUBLICS, PRIVÉS ET ASSOCIATIFS

Les municipalités rurales du Québec offrent au niveau local, selon la taille de leur population, une gamme de services plus ou moins diversifiée. Nous verrons plus loin en quoi consiste les services locaux de base au Québec. À partir de 2 500 - 3 000 habitants, C. Dugas (1996) observe que la gamme de services locaux est généralement assez importante.

[La localité de 3 000 habitants] offre les principaux services de base à ses résidents et au milieu environnant et constitue, de ce fait, un maillon important dans la vie de relations. En plus d'un équipement commercial apte à satisfaire la plupart des besoins de la vie courante, allant de l'alimentation à l'automobile et permettant même une certaine concurrence entre entreprises et une relative liberté de choix aux clients, elle possède divers services financiers, administratifs et socioprofessionnels tels que banque, bureaux de comptables, conseillers en informatique, avocats, notaires, médecins et même, dans certains cas, bureaux d'urbanisme et génie-conseil. Sa fonction éducative comprend au moins les cycles du secondaire, et ses établissements de loisirs permettent une certaine diversification des activités. (Dugas, 1996: 37)

Par ailleurs, dans les zones où il n'existe aucune ville⁸, la distribution spatiale des services s'effectue entre plusieurs petites localités qui disposent d'une infrastructure commerciale, communautaire et/ou gouvernementale supérieure aux municipalités de taille comparable mais situées dans des zones où l'armature urbaine est plus développée⁹.

La distribution des services complémentaires à l'échelle de la MRC et de la région administrative a été davantage étudiée par M.-U. Proulx (1995). Ses travaux menés en 1992 ont permis de préciser, par type de service (organisations

publiques et collectives sans distinction de catégorie fonctionnelle), l'égalité relative sinon l'inégalité de la distribution à ces échelles territoriales. Au niveau des MRC, il a trouvé:

- un service d'aménagement du territoire¹⁰, d'évaluation foncière de santé et de services sociaux, dans 85% à 100% des cas;
- des bureaux en matière d'emploi dans seulement 35% des cas;
- un service de voirie tertiaire dans 5,5% des cas;
- un service de coordination ou de représentation territoriale relatifs aux sports et loisirs, ainsi qu'à la culture, dans respectivement 6,5% et 21% des cas;
- un service de coordination dans le domaine de l'éducation, de l'environnement, de la gestion des déchets, dans le domaine du tourisme, des industries, du commerce et développement économique, un service d'aide au développement des entreprises ainsi qu'un service aux collectivités ou au développement rural, dans 32 à 46% des cas;
- un motel industriel dans 19% des cas;
- des services relatifs aux pêches, aux mines, à l'agriculture ou à la forêt dans 3 à 14% des cas.

Au niveau des régions administratives, la distribution des bureaux du secteur public traduit une forte inégalité intersectorielle: *«certains ministères sont fortement régionalisés [Santé et Services sociaux, Affaires régionales, Main-d'oeuvre Québec/ Emploi et Immigration Canada, Industrie Commerce et Technologie, Environnement, Transport], tandis que d'autres le sont moyennement ou faiblement»* [notamment les instances fédérales] (Proulx, 1995: 35). Cette observation rejoint une part des conclusions de l'OPDQ (1992) à partir des indices de disparité interrégionale selon la distribution de la main-d'oeuvre affectée au secteur tertiaire en 1986 (tableau 13):

[...] les plus fortes disparités régionales se retrouvent dans les services gouvernementaux [forte concentration dans l'Outaouais pour l'administration fédérale, dans Québec pour le gouvernement du Québec]. Ensuite viennent les services aux entreprises, le commerce de gros, la finance et les assurances. À l'autre bout du spectre, la santé et le commerce de détail ont des ratios indiquant une répartition égale sur l'ensemble du territoire québécois. Les autres sous-groupes ont un indice de répartition interrégionale moyen indiquant de faibles divergences d'une région à l'autre. (OPDQ, 1992: 39-40)

Tableau 13: Indice de disparité dans la distribution interrégionale des différents sous-groupes du secteur tertiaire (1986)

	Variance sur la moyenne québécoise ^(A)	Part dans la population active du Québec (%)
Tertiaire	0,005875	70,3
Santé	0,000874	8,9
Commerce de détail	0,000930	12,9
Autres	0,001120	6,3
Hébergement et restauration	0,001259	5,9
Affaires mobilières	0,001302	1,5
Transports	0,001416	4,4
Enseignement	0,001520	7,0
Communications	0,001777	3,2
Finances et assurances	0,002733	3,8
Commerce de gros	0,004065	4,5
Services aux entreprises	0,005213	4,4
Services gouvernementaux	0,024682	7,4

Source: OPDQ, 1992: 39-40. ^(A) La variance mesure l'écart absolu dans les points de pourcentage de la main-d'oeuvre régionale affectée à chaque sous-groupe d'activité. Le ratio variance/moyenne québécoise relativise les disparités de présence des sous-groupes dans les régions en fonction de leur dimension.

Enfin, la concertation des acteurs engagés dans des organisations collectives (développement régional, tourisme, Centraide, Âge d'or, loisirs des handicapés, promotion industrielle, loisirs, culture, environnement, éducation populaire, formation professionnelle, qualité) est très présente à l'échelle régionale (tableau 14). «*Cependant, l'inégalité intersectorielle dans cette occupation territoriale apparaît aussi très clairement*». (Proulx, 1995: 37)

Tableau 14: Occupation institutionnelle des régions administratives (1992)

Régions	Part (en %) des organisations présentes dans la région	
	Organisations Publiques	Organisations Collectives
Outaouais	100	100
Québec	93,8	100
Mauricie-Bois-Francs	93,8	100
Estrie	93,8	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	93,8	100
Bas-Saint-Laurent	93,8	100
Abitibi-Témiscamingue	93,8	91,7
Montréal	93,8	66,7
Côte-Nord	87,5	91,7
Montérégie	68,8	91,7
Laurentides	43,8	75
Chaudière-Appalaches	43,8	41,7
Gaspésie-Les Îles	43,8	25
Laval	31,3	33,3
Lanaudière	25,0	83,3
Nord-du-Québec	18,8	8,3

Source: Proulx, 1995: 37.

Le Québec comporte donc, encore aujourd'hui (1992), des failles importantes en matière de distribution interrégionale et intermercéenne des services. Dans le premier cas, ce sont les régions de la Gaspésie-Les Îles, la Côte-Nord (dans ses zones les plus isolées) et le Nord-du-Québec qui semblent à première vue les plus mal desservies en services publics, services aux entreprises et pour la concertation collective régionale. Laurentides et Lanaudière seraient également désavantagées, mais dans une moindre mesure étant donné leur relative proximité de la région de Montréal. Les ruraux de ces régions doivent par conséquent intégrer davantage, dans leur mode de vie, la mobilité sur de longs parcours pour avoir accès à certains services. Par contre, la concertation régionale des organisations collectives des régions les plus éloignées n'est pas nécessairement la plus déficiente (exemple: Abitibi-Témiscamingue versus Montréal)!

Au niveau des MRC, ce sont les services d'aide au développement des entreprises, des collectivités et au développement rural (présents dans seulement 32 à 46% des MRC), les services à l'emploi (32%), les services relatifs

aux ressources naturelles (3 à 14%), ainsi que les services de coordination ou représentation territoriale relatifs aux sports, loisirs et culture (6,5 à 21%) et les services de voirie tertiaire (5,5%) qui sont le plus inégalement distribués.

Notes

¹ Sainte-Blandine, Saint-Gabriel, Saint-Narcisse, Les Hauteurs, Saint-Marcellin et Saint-Charles-Garnier près de Rimouski ou de Mont-Joli; Saint-Alphonse et New Richmond près de Carleton.

² Dans l'ensemble des localités de 2 500 habitants et moins, on trouve 27% de travailleurs mobiles. Dans les localités marginales, le proportion atteint 33%. Mais il existe des écarts considérables: à Lac-Frontière (Montmagny) il n'y aurait aucun travailleur mobile; à Le Bostonnais (Champlain), 48%. La mobilité des travailleurs se limite parfois simplement à deux localités voisines ou concerne de longs déplacements vers un centre de services. De nombreux travailleurs forestiers suivent les chantiers qui les déplacent régulièrement sur des distances plus ou moins grandes. (Dugas, 1988: 439)

³ Chez 61% des résidents de Saint-Alphonse, la perception de la région d'appartenance ne dépasse pas le cadre de la localité de séjour ou des localités voisines visitées fréquemment. Par exemple, 88% des répondants à l'enquête vont chercher des services à Caplan (à 11 km de Saint-Alphonse), 69% vont à Bonaventure (à 24 km), 56% vont à New Richmond (à 24 km). (Dugas, 1981: 178, 181, 182)

⁴ Cet objectif est lié au délai clinique d'intervention en cas d'arrêt cardio-respiratoire. Difficile à atteindre par service ambulancier, cet objectif appelle la mise en place de mesures intermédiaires (premiers répondants, formation en milieu de travail, aux familles, etc.). Source: Communication personnelle (mars 1999), Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

⁵ Par exemple: Au niveau des services médicaux: manque de spécialistes (pédiatres, gynécologues, anesthésistes, etc.), infirmières et médecins spécialistes itinérants, transfert hospitalier dans des combinaisons de transport plus ou moins adaptées, service ambulanciers parfois moins performants, éloignement précaire de l'hôpital (en cas d'accouchement, pour les personnes âgées), etc. Au niveau des services d'éducation: regroupements intermunicipaux par niveau académique, classes multiprogrammes, école secondaire parfois à plus de 80 km, etc.

⁶ Un peu plus de la moitié des foyers de la localité ont rempli le questionnaire d'enquête.

⁷ 63% des répondants se sont déclarés satisfaits de la situation de l'information dans la Baie des Chaleurs, mais 23% se disaient complètement insatisfaits. Les opinions divergent entre la majorité de la population et ses corps intermédiaires (Communication-Gaspésie, Conseil des communications de l'Est du Québec) qui dénoncent régulièrement la médiocrité de l'information. (Dugas, 1981: 179-180)

⁸ Voir à l'annexe 1, la liste des 36 MRC ne comptant aucune localité de plus de 5 000 habitants.

⁹ Exemples: Cap-aux-Meules, 1 617 h. (Îles-de-la-Madeleine) ou New Carlisle, 1 568 h. (Bonaventure) *versus* Saint-Fabien, 1 822 h. (Rimouski-Neigette); L'Islet-sur-Mer, 1 782 h. (L'Islet); Saint-Anselme, 1 861 h. (Bellechasse); Champlain, 1 610 h. (Francheville).

¹⁰ Services exigés par la loi 125.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Le milieu rural demeure aujourd'hui fortement marqué par l'environnement naturel. Celui-ci domine son paysage, détermine des pans importants de sa structure économique, marque les intérêts et sculpte le mode de vie de ceux et celles qui y habitent. De plus en plus soucieux des impératifs environnementaux, de la valeur de leur patrimoine naturel, de l'adaptation de leur industrie primaire et secondaire aux conditions du marché, du développement de leur potentiel récréo-touristique, les milieux ruraux créent définitivement une demande spécifique en matière de services.

Mais le défi de trouver la ligne de démarcation exacte entre une localité dite «rurale» et une autre qu'on désignerait assurément «urbaine», importe-t-il autant qu'il semblait nécessaire en début d'analyse? Le développement des télécommunications et la mobilité répandue des ruraux d'aujourd'hui créent une telle ouverture sur le monde que les besoins à satisfaire et les aspirations à rencontrer - pour les personnes comme pour les entreprises, même en zone rurale éloignée - relèvent maintenant d'un large éventail de références économiques et socio-culturelles communes et par conséquent, d'un mode de vie partiellement (ou largement) commun. Et bien que les besoins varient selon les individus et tendent à augmenter selon leur proximité de la ville, un accès aux mêmes facilités d'éducation, aux mêmes services sociaux et de santé, de loisirs sportifs et culturels, de télécommunications, aux mêmes équipements, produits de consommation et services personnels qu'à la ville, semble maintenant se poser de façon légitime. D'ailleurs, l'émergence d'une rurbanité ou d'une logique résidentielle du développement rural tient en majeure partie du rapprochement des deux modes de vie.

Cependant, force est de constater que les ruraux, chez eux, ont moins de services qu'en ville, qu'ils sont inégaux quant aux services disponibles dans leur rayon habituel de déplacement. En milieu rural, l'accessibilité et la diversité des services sont éminemment conditionnées par la dispersion des habitations, par la dispersion et la petite taille des localités, par l'éloignement de la ville ou la faiblesse de l'armature urbaine régionale et, dans certains cas, par l'enclavement territorial. À l'intérieur du seuil de population que nous avons convenu (5 000 habitants), des typologies illustrent combien l'espace rural est hétérogène au Québec et peut difficilement être appréhendé, du moins en matière de services, comme une seule réalité. Et bien que la complémentarité des services municipaux (par fusion, regroupement ou ententes diverses entre municipalités et/ou urbaines voisines) constitue une modalité administrative souhaitable, celle-ci ne peut constituer partout une solution:

l'absence d'agglomérations dans certains milieux ruraux, la capacité de payer insuffisante des municipalités centrales et périphériques de certaines agglomérations et l'absence de volonté

de concertation de certains acteurs municipaux constituent autant de difficultés à une telle organisation dans certains milieux ruraux. (MAM, 1996: 63).

La situation d'une localité rurale à travers l'angle de l'intensité de ses relations à la ville ou par sa proximité constitue une donnée de base dans l'organisation des services en milieu rural. Mais l'accessibilité à une gamme minimale de services locaux pour répondre aux besoins quotidiens constitue assurément des facteurs de satisfaction d'une majorité de résidents, et de maintien des effectifs. Il en est de même de l'accessibilité à une gamme de services nécessaires sur une base hebdomadaire ou plurimensuelle dans un rayon maximal de déplacement de 30 à 50 km, et la possibilité de profiter des liaisons électroniques modernes et de routes en bon état. Toutefois, une analyse plus fine du rapport rural/urbain a permis d'observer que la santé démographique des localités rurales, certes largement associée à la proximité de la ville et au caractère structurant d'une bonne armature régionale et à une gamme adéquate de services de proximité aux familles, ne s'y limite pas: la santé des secteurs primaires et manufacturiers est aussi hautement déterminante, quelle que soit la taille de population. D'ailleurs, selon plusieurs auteurs, cette question demeure prioritaire et appelle une infrastructure adéquate de services aux entreprises encore très inégalement répartis sur une base régionale ou des MRC.

Notre réflexion sur les circuits habituels de déplacements confirme également qu'il y a là des enjeux importants en matière de qualité de la vie, notamment pour toutes les personnes qui, pour diverses raisons, sont non ou peu mobiles. Enfin, une structure de services presque entièrement reportée aux échelons supérieurs de l'organisation territoriale limite le pouvoir d'attrait des localités dépourvues aux personnes les plus aptes et disposées aux déplacements très fréquents, ainsi qu'aux personnes plus tolérantes à l'isolement et à la précarité. Or, les objectifs soutenant l'organisation des services de proximité en milieu rural ne sauraient se limiter aux conditions de survie des localités les plus tenaces. Car la survie est toujours en porte-à-faux avec l'idée de pérennité.

Toutefois, nous convenons que la vitalité communautaire ne dépend pas nécessairement d'une croissance démographique ou économique constante, pas plus que de l'obligation de voir progresser indéfiniment une offre de services locaux de tout acabit. Sans nier l'enthousiasme et l'effet d'attraction que génère une atmosphère de croissance, nous croyons qu'il existe une panoplie de services qui nécessite une proximité. Ce sont notamment ceux liés à la satisfaction des besoins fondamentaux de la personne et des familles, ainsi qu'au dynamisme entrepreneurial. L'objectif de la prochaine partie vise à préciser la nature des services de proximité essentiels dans l'aire habituelle de déplacement, pour que s'épanouissent les localités rurales du Québec dans le contexte économique, social et culturel actuel.

*«Le destin de l'humanité se forge par les choix.
Il ne doit pas être abandonné au hasard».*
**(Rapport mondial sur le développement humain,
Programme des Nations Unies pour le développement)**

Partie 2

Les services de proximité essentiels à la vitalité des localités rurales

Chapitre 4

Les services: définitions et tendances

4.1 LA NOTION DE SERVICE

La notion de service concerne toutes «*activités qui représentent une valeur économique sans correspondre à la production d'un bien matériel*» (Petit Robert). Bien que ces activités utilisent généralement des biens matériels pour leurs opérations (outils et instruments, ordinateurs, matériel de bureau, etc.), elles se situent dans le domaine de la production immatérielle. Les services s'adressent à la communauté, aux personnes, aux ménages, aux entreprises. Ils opèrent dans la sphère marchande ou non marchande, ou dans une combinaison des deux parfois appelée «tiers-secteur» ou «économie sociale». Jean-Louis Lavoie (1994) associe l'expression «*services de proximité*» au tiers-secteur d'utilité publique, une sphère d'activité située entre le secteur public et privé et généralement axée sur les services domestiques fournis par le voisinage (quartier, village). Dans notre étude, nous adoptons une notion de «proximité» plus relative, qui demeure toujours liée à la capacité et aux conditions de déplacement des individus, ainsi qu'à la fréquence et aux modalités de desserte du service dont ils souhaitent s'enquérir.

Dans les relevés statistiques officiels, la notion de service s'est progressivement confondue dans une catégorie résiduelle, le secteur tertiaire, qui regroupe tout ce qui ne concerne pas l'exploitation des ressources naturelles, ni la production de biens manufacturés. Ce secteur regroupe des activités étroitement associées au bien-être des collectivités, en même temps qu'un vaste champ d'expertises étroitement imbriqué au secteur manufacturier. Le Conseil économique du Canada a divisé le secteur tertiaire en trois sous-secteurs (OPDQ, 1992:1, 2, 65):

- les services non commerciaux: enseignement, santé et autres services gouvernementaux, ainsi que l'administration publique;
- les services traditionnels: commerce de détail, hébergement, restauration, services personnels: salon de coiffure, ateliers de réparation, divertissements et loisirs (qui évoluent surtout sur les marchés locaux);
- les services dynamiques ou tertiaire moteur: services aux entreprises liés
- à la distribution: transport, commerce de gros, services d'utilité publique;
- aux activités de gestion, de production et de commercialisation: bureaux de placement, services de comptabilité, de publicité, de conseils en gestion; assurances et affaires immobilières;
- à la haute technologie: transmission des télécommunications, informatique, bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques et techniques.

Toutefois, le **Dictionnaire canadien des relations du travail** ne réduit pas nécessairement les services «non commerciaux» aux services publics qu'il définit ainsi:

Ensemble des entreprises privées et étatiques exerçant dans la vie sociale et économique une fonction d'utilité communautaire. Les services publics comprennent à la fois des entreprises entièrement gérées par l'État (l'entretien des routes, le service de déneigement d'une municipalité), des Sociétés agissant comme agents de l'État mais jouissant d'autonomie administrative (la société Radio-Canada) et des entreprises privées liées ou non selon le cas, par des contrats avec l'État ou d'autres corps politiques qui en émanent (une compagnie de transport urbain de voyageurs, un hôpital). La notion de «service public» ou non reste imprécise et une entreprise peut être dite «service public» ou non selon la fin que recherche le législateur dans une situation donnée. (G. Dion, 1986 dans J. Bernier, 1994: 52)

Dans les débats sur la question des services à la population et aux entreprises, les services publics mobilisent souvent l'attention, car ils assurent la satisfaction des besoins de base jugés communs. Mais notre étude sur les services essentiels ne saurait s'y limiter. En effet, la satisfaction de certains besoins vitaux, comme l'alimentation, repose généralement sur des services privés dont l'accessibilité géographique n'est soumise qu'aux seules motivations des propriétaires. Les services communautaires et d'entraide mutuelle, généralement organisés au niveau local, quelquefois au niveau supralocal, nous importent également car ils jouent un rôle majeur de soutien dans maintes localités rurales. Mais nous négligerons, dans cette étude, les services informels comme le troc et l'aide mutuelle entre voisins, qui ne s'adressent pas à proprement parler à l'ensemble de la communauté (ce qui ne signifie pas que nous réfutions l'importance de ce type de service, surtout en milieu rural, pour satisfaire toute une panoplie de besoins plus ou moins récurrents).

Dans l'organisation des collectivités locales, différents fournisseurs de services, qu'ils soient publics, privés, du tiers secteur ou communautaires (bénévoles), contribuent donc à assurer la satisfaction des besoins de la communauté. Toutefois, d'un point de vue de leur utilité, nous reconnaissons cinq groupes de services¹:

*** les services de désenclavement du territoire:**

Ex.: routes, chemins, ponts, quais, traverses, pistes d'atterrissage; services de déneigement et entretien des routes; poste d'essence et diesel; service téléphonique, la poste, télégramme; transport scolaire, transport en commun; accès aux médias électroniques (radio, TV, Internet, antennes paraboliques), aux journaux (quotidiens, hebdos), accès communautaire (télécopie, Internet), etc.

*** les services qui garantissent les conditions matérielles de base et le maintien de la vie des individus:**

Ex.: adduction et assainissement de l'eau, distribution de l'électricité et de combustibles de chauffage, collecte des ordures, alimentation générale, biens de consommation courante, logement, matériaux et services de réparation; services d'urgence médicale (ambulance, 1^{er} répondants), pompiers, police, 911; services médicaux (médecin, dentiste, soins infirmiers, pharmacie) et sociaux (travailleurs sociaux, maison d'hébergement, centres d'accueil), dépannage financier, etc.

*** les services qui répondent à des nécessités sociales:**

Ex.: école (préscolaire, primaire, secondaire, alphabétisation), services d'orientation professionnelle, assistance à l'intégration à l'emploi; services de garde; services judiciaires (avocats, notaires, tribunaux, bureaux d'enregistrement, etc.); aide à domicile, services aux personnes handicapées, aux personnes âgées; caisse populaire; bibliothèque, recueil de l'histoire locale, activités culturelles, centre d'interprétation, service de protection du patrimoine; bureau municipal et salle du conseil, salle communautaire; services funéraires (salon, porteurs, cimetière) et religieux; terrain de jeux, patinoire, terrain de balle et activités de loisir; service de contrôle de l'exploitation des ressources, de planification et aménagement du territoire; structure d'accueil (hôtel, gîte, restaurant); services de coordination supralocale (en éducation, environnement, gestion des déchets).

*** les services nécessaires à l'activité et au développement économiques ainsi qu'à l'emploi:**

Ex.: formation professionnelle et continue, aide technique au démarrage d'entreprises, transport en gros et entreposage, services financiers et d'assurance, juridiques, à l'exportation, de recherche et développement, en gestion et comptabilité, en marketing; capital de risque, accès aux programmes d'aide gouvernementale, fournisseurs d'intrants, d'équipements, de matériel de bureau, imprimerie, messagerie; services professionnels (architectes, ingénieurs, vétérinaire, agronome et gens de métier: soudeurs, machinistes, frigoristes); association de métier et de gens d'affaires, corporation ou comité de développement économique, etc.

*** les services qui contribuent à la qualité de la vie:**

Ex.: arrêt d'autobus local; comptoir spécialisé (boucherie, boulangerie, fromagerie, fruits et légumes frais, alcool, etc.); garderie; soins de santé spécialisés et alternatifs; guichet automatique; aqueduc et égouts, récupération et recyclage des ordures, éclairage des rues, trottoirs; garage de réparation automobile, services de soins personnels (coiffure, esthétique, etc.), quincaillerie, magasins spécialisés, club vidéos, câble

TV; service de pastorale, maison de jeunes, animation communautaire, bulletin municipal, etc.

L'ordre de présentation de ces services suggère une certaine hiérarchie des besoins, susceptible d'attribuer une nécessité plus fondamentale aux premières catégories. Mais l'interdépendance des services est souvent telle que nous ne pouvons réduire leur importance relative à cette séquence linéaire. Les pages qui suivent permettront de mieux cerner leur rôle respectif et, dans certains cas, l'importance de leur présence au niveau local pour la consolidation du tissu de peuplement en milieu rural.

4.2 LA TERTIARISATION DE L'ÉCONOMIE RURALE: VOIE DE RELANCE OU DE DISPARITÉ?

La mise en place de l'État moderne combinée à l'augmentation du taux d'activité des femmes, l'augmentation du revenu moyen des particuliers et leur propension à s'offrir davantage de services personnels, culturels et de loisir, le développement du tourisme, enfin la complexité de la production de plus en plus confrontée à la concurrence internationale, ont fait du secteur tertiaire la «nouvelle donne de l'économie» (Nusbaumer, 1984). «Au Québec, la croissance du tertiaire explique plus de 92,8% de la croissance totale de la population active entre 1951 et 1986» (OPDQ, 1992: 5). En 1991, le secteur tertiaire occupait 72% de la main-d'oeuvre québécoise; en milieu rural (localités de moins de 5 000 habitants), ce taux oscillait entre 0 et 100%.

La croissance des activités de service est à l'origine d'une mutation fondamentale dans les économies de la plupart des Membres de l'OCDE. Les services y représentent en effet une part de la valeur ajoutée plus importante que celle des autres activités productives, telles que l'agriculture, les industries extractives, le bâtiment et les travaux publics et les industries manufacturières. [Ils] entrent pour 50 pour cent dans la composition du PIB. Cela tiendrait à confirmer l'affirmation selon laquelle les pays de l'OCDE sont devenus des économies de services. (OCDE, 1991: 7)³

Quant à savoir si le secteur des services constitue ou pas une planche de salut pour le développement des zones rurales, les interprétations divergent selon que l'on se situe à une échelle micro ou macro-économique, et selon les écoles de pensée.

Les théories marxistes voient dans le développement effréné du secteur tertiaire, un «parasite» des secteurs primaire et secondaire dont il ponctionne une part de plus en plus importante des profits. À terme, cette tendance mènerait à un étranglement de la croissance des entreprises, en même temps qu'une augmentation de plus en plus lourde des coûts sociaux nécessaires à l'émergence

des expertises, notamment en matière d'éducation. Cette escalade des coûts finirait par hypothéquer la capacité de reproduction du système lui-même. Si les tenants de cette théorie admettent que, à court terme, les services génèrent effectivement une plus-value (Lipietz, 1980 dans OPDQ, 1992: 25), ils soutiennent néanmoins que le développement du tertiaire au détriment des autres secteurs de production⁴ n'est pas un objectif gagnant.

[...] l'évolution tout de même assez différente de l'Allemagne et du Japon montre bien que les pays les plus prospères maintiennent des secteurs primaires et secondaires numériquement importants et dynamiques. [...] Le Québec est une des sociétés les plus tertiariées, ce qui ne signifie pas nécessairement que le Québec soit en avance sur les autres pays industrialisés. (OPDQ, 1992: 26, 32)

D'autres théories voient dans la tertiarisation systématique de l'économie, un indice qu'un réaménagement du système productif est en cours. Il serait alors avantageux de tendre vers une consolidation nationale du secteur des services. Mais ce choix entraînerait vraisemblablement un nouveau clivage interne de notre économie, cette fois entre les secteurs dynamiques fortement investis de technologie (et qui stimulent l'émergence de la nouvelle économie «de l'information») et les secteurs qui s'en dispensent. D'ailleurs, on peut déjà observer ce clivage à l'intérieur du secteur tertiaire dont le mode de développement semble déjà contribuer à l'avènement d'une société duale et à l'exaspération des disparités régionales.

[...] une masse d'emplois peu qualifiés, interchangeableables et majoritairement occupés par des femmes (emplois dans les bureaux, les commerces, les services personnels...) d'une part et d'autre part, [...] un nombre réduit de postes exigeant de hautes qualifications et commandant des salaires élevés (professionnels, cadres, ingénieurs...) [...] Les prévisions de création d'emplois aux États-Unis pour les années 1990 montrent que ce seront des emplois peu qualifiés dans les services qui seront créés en plus grand nombre. [Toutefois] ce seront des emplois qualifiés et bien rémunérés qui connaîtront les augmentations les plus rapides (Kirkland). En somme, la résultante sur le marché du travail de la tertiarisation n'est pas définitive; l'application généralisée des nouvelles technologies dans les services peut déboucher sur une élévation moyenne des qualifications ou bien mener à cette société duale. [...] Or, en dehors des grands centres urbains, ce sont les groupes qui n'ont que peu d'effets entraînants qui ont crû. L'effet de polarisation a eu pour résultat de perpétuer la division du travail entre régions. (OPDQ, 1992: 29, 47)

De toutes façons, en milieu rural, l'accessibilité au tertiaire dynamique par des mises en réseau au niveau de la MRC, de la région administrative ou avec des établissements spécialisés localisés dans les grandes villes, ou par la mise à contribution des technologies de communication, se présente déjà comme une stratégie indispensable. Maints secteurs d'activité présents en zone rurale requièrent de façon sporadique des services du tertiaire moteur. Ces services assurent l'adaptation de la base économique primaire et secondaire dans le contexte d'ouverture des marchés.

Par ailleurs, la capacité du milieu rural de satisfaire les besoins fondamentaux des familles et leurs aspirations nouvelles en terme de qualité de la vie, contribuent aussi à la stabilité démographique des localités. Par conséquent, il va de soi que le tertiaire traditionnel et le tertiaire non commercial doivent être également préservés sinon développés en zone rurale, malgré qu'ils soient assimilés aux emplois «de bas de gamme».

Notes

¹ Cette classification est inspirée des travaux de C. Huillet dans OCDE, 1991: 47.

² La liste des services que nous avons assimilés à cette catégorie est bien sûr très relative. Pour les uns, la disponibilité d'une boulangerie locale ou d'un service d'aqueduc peut constituer un facteur de localisation, alors que d'autres s'en passent facilement!

³ Les services aux personnes comptent pour 60% du PIB, ceux aux entreprises, 40% (OCDE, 1991: 32).

⁴ Dans les économies avancées, environ 50% de la demande en services supérieurs provient du secteur manufacturier. (OPDQ, 1992: 90)

Chapitre 5

Les services essentiels

5.1 LES SERVICES ESSENTIELS À LA PERSONNE ET AUX FAMILLES

5.1.1 Les besoins fondamentaux de la personne

Selon Maslow (Bergeron et al., 1979 :103-111), les besoins fondamentaux de l'être humain peuvent être regroupés en cinq grands groupes qui apparaissent dans un ordre séquentiel hiérarchisé, des besoins les plus vitaux et impératifs aux plus abstraits et adaptables:

- les besoins physiologiques: respirer, manger, boire, dormir, faire de l'exercice, se reposer, se loger, se vêtir, avoir des relations sexuelles;
- les besoins de sécurité: se sentir à l'abri des menaces et des dangers, vivre sans peur dans un environnement ordonné, structuré, relativement stable; avoir une philosophie ou une religion qui donne sens aux choses ou aux événements;
- les besoins d'appartenance et d'amour: donner et recevoir de l'affection, de l'amitié, de l'amour; faire partie intégrante de groupes cohésifs et s'y sentir accueilli;
- les besoins d'estime: besoin d'être fier de ce qu'on est et de ce qu'on fait, de se sentir compétent, indépendant, capable; besoin d'être respecté, apprécié et reconnu;
- les besoins d'actualisation: utiliser et développer tous les éléments de sa personnalité: intelligence, imagination, habiletés diverses, capacités physiques, etc.

Plus tard, Maslow a énoncé deux autres besoins importants qu'il n'a toutefois pas logés parmi les plus fondamentaux: les besoins cognitifs (explorer, connaître, comprendre) et les besoins esthétiques (vivre dans un monde de beauté, d'harmonie, d'ordre). Enfin, il a admis que les besoins fondamentaux ne se présentent pas nécessairement dans l'ordre suggéré, certains individus ayant par exemple des besoins d'estime ou d'actualisation prépondérants à la satisfaction de besoins plus primaires. De même, «*la vie*» (un milieu dur et sans amour, le chômage, un travail extrêmement monotone et épuisant) peut «*tuer*» les besoins supérieurs [...]. Par contre, un besoin satisfait ne constitue plus une source de motivation. C'est ainsi que le besoin d'actualisation «*loin de disparaître ou de diminuer lorsqu'on le satisfait, peut au contraire augmenter dans la proportion même où il est comblé*» (Bergeron, 1979: 110).

De ces travaux sur les mécanismes de la motivation au travail, nous proposons un rapprochement avec les motivations personnelles qui guident le

choix ou le maintien d'un lieu de résidence. Dans ce sens, les responsables municipaux ont avantage à ne pas perdre de vue ces besoins fondamentaux de leur population, à veiller à ce qu'une majorité trouve satisfaction s'ils veulent maintenir leurs effectifs et soutenir le dynamisme local. En effet, chez la plupart des résidents, des besoins d'alimentation et d'activités physiques (sportives), de sécurité (police, ambulance, pompiers), d'appartenance et de reconnaissance sociale (vie démocratique et associative), d'actualisation de soi (éducation de base et perfectionnement, vie culturelle et spirituelle) demanderont à trouver satisfaction non seulement au travail et dans leurs réseaux extérieurs d'intégration sociale (s'il en est), mais probablement aussi dans une relative proximité de leur domicile. De même, la demande initiale en services (en loisirs, par exemple) sera vraisemblablement évolutive dans les localités, car les besoins sont changeants ou progressifs chez la plupart des citoyens. Nous croyons qu'il importe de faciliter la mise en place des services dont les résidents se feront eux-mêmes artisans ou de ceux qu'ils revendiqueront activement.

5.1.2 Les droits fondamentaux de la personne

Entre 1975 et 1990, le Québec a adopté sa propre **Charte des droits et libertés** (1975), ainsi que d'autres conventions et pactes internationaux tels le **Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels** (1976), la **Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (1981), la **Convention relative aux droits de l'enfant** (1990). Ces documents reconnaissent officiellement le droit des personnes d'avoir accès aux ressources permettant de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ceux des Nations Unies s'avèrent par particulièrement explicites et assortis de mesures, certains passages reconnaissant même le droit des communautés à un développement progressif.

Bien que ces grandes conventions imposent aux États parties un engagement d'agir «*au maximum de ses ressources disponibles*», cet engagement reste toujours assujéti, tel que mentionné dans les textes, aux limitations établies par la loi. La notion d'accessibilité aux ressources y demeure par conséquent partout ambiguë. Tout au plus certains passages du **Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels** et de la **Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** font explicitement allusion à l'obligation de gratuité immédiate (éducation primaire, soins périnataux) ou à l'instauration progressive de cette gratuité, par exemple en matière d'éducation secondaire et supérieure. Or, en milieu rural, l'accessibilité à un service est souvent d'abord soumise aux barrières de la distance - aux coûts ou aux possibilités de transport - avant la barrière du coût éventuel du service en soi. De plus, la plupart des services

prescrits dans les Conventions requièrent des concentrations minimales de population pour assurer des dépenses équitables d'opération sur tout le territoire national. Finalement, en milieu rural (notamment en périphérie des zones les plus densément peuplées), la difficulté persistante liée à l'offre de services essentiels demeure non pas leur désignation, mais la détermination du niveau optimal de distribution et des modalités adéquates de desserte. La Suède serait d'ailleurs le seul pays de l'OCDE à avoir précisé des normes générales d'accessibilité pour les services de base: [La Suède] *«a fait prévaloir le principe selon lequel les services de base doivent se situer à moins de 40 kilomètres ou de 45 minutes des usagers, tandis que les autres services doivent être accessibles au niveau régional ou à moins de 2 heures»*. (OCDE, 1991: 50)

Néanmoins, nous avons relevé dans ces documents ratifiés par le Québec, les articles les plus significatifs dans le cadre de notre recherche. Et bien que le Québec ne soit engagé qu'indirectement par la **Déclaration de principe du BIT** (Bureau international du travail, 1976) et qu'il ne le soit aucunement par la **Convention américaine relative aux droits de l'Homme sur les droits économiques, sociaux et culturels** (Protocole de San Salvador), ni par la **Charte sociale européenne**, nous avons quand même retenu quelques extraits de ces documents qui contribuent à enrichir la notion de «services essentiels»¹, articulée sous neuf grands thèmes.

- **La sécurité:**

Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. [...] Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. [...] Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. [...] Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.

- **Le travail** (considéré dans le sens de l'emploi): selon le BIT, le travail constitue un besoin essentiel car, dans tous les pays, il fait partie de la stratégie la plus répandue pour assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des individus). C'est pourquoi le BIT recommande la mise en place de programmes, de politiques ou de techniques assurant le développement économique, social et culturel constant et un plein emploi productif; des services de l'emploi, d'orientation et de formation professionnelle pour tous les travailleurs.

- **Les besoins domestiques de base:** la nourriture, le logement, le vêtement, l'eau potable, un système sanitaire, certains articles ménagers et du mobilier, un transport en commun, ainsi que l'accès à une amélioration constante des conditions d'existence.

- **L'éducation et l'orientation professionnelle:** enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel, supérieur en fonction des capacités de chacun; l'éducation de base pour les personnes qui n'ont pas reçu l'instruction

primaire. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et lui permettre de jouer un rôle utile dans la société; elle doit transmettre des informations relatives à l'orientation scolaire et professionnelle.

- **Les services de garde:** doivent permettre aux parents et notamment aux femmes de combiner leurs obligations familiales, leurs responsabilités professionnelles et leurs contributions dans les secteurs non monétaires de l'économie, et de jouer pleinement leur rôle dans la communauté.

- **Les services de santé:** services médicaux, de rééducation et d'aide médicale en cas de maladie, l'accent étant mis sur les soins de santé primaire; les informations, conseils et services en matière de planification familiale, ainsi que les services appropriés aux femmes pendant la grossesse, avant et après l'accouchement.

- **Les services aux personnes handicapées:** des soins spéciaux et une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation des parents; l'accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives de façon à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et l'épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel; une formation spéciale aux parents des handicapés afin de les aider à résoudre les problèmes de vie en commun et de les transformer en agents actifs de leur développement physique, mental et affectif; l'encouragement à la formation d'organisations sociales dans lesquelles les handicapés peuvent mener une vie enrichissante.

- **Les services aux personnes âgées:** des mesures leur permettant de choisir librement leur mode de vie et de mener une existence indépendante dans leur environnement habituel aussi longtemps qu'elles le souhaitent et que cela est possible par: a) la disponibilité de logements adaptés à leurs besoins et à leur état de santé; b) des soins de santé et les services que nécessiterait leur état; c) des programmes de travail leur offrant la possibilité de s'adonner à une activité productive en fonction de leurs aptitudes et en respectant leurs choix ou leurs désirs; d) des installations appropriées ainsi que l'alimentation et les soins médicaux spécialisés aux personnes d'âge avancé qui en ont besoin et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par leurs propres moyens; e) des encouragements à la formation d'organisations sociales destinées à améliorer leur qualité de la vie; f) la diffusion des informations concernant les services et les facilités existant en leur faveur et les possibilités d'y recourir.

- **Les services culturels et d'information:** les loisirs, la culture, les sciences et l'accès aux médias. Les mesures devront comprendre celles qui sont nécessaires pour assurer le maintien, le développement et la diffusion de la science et de la culture; elles doivent permettre à chacun de participer à la vie culturelle et artistique de la collectivité (y compris les enfants), de bénéficier du progrès

scientifique et de ses applications. Vu l'importance de la fonction remplie par les médias, les mesures doivent permettre aux enfants d'avoir accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique; elles doivent encourager l'organisation de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles.

Il ne s'agit pas ici de reprendre les larges débats qui ont précédé la ratification de ces documents, mais bien plutôt de rappeler qu'ils ont déjà eu lieu. Malgré les interprétations et toute la latitude que ces formulations véhiculent dans leur application concrète, une discussion sur les services essentiels aux personnes vivant en milieu rural ne saurait en nier l'existence. Et bien que la déclaration de principe du BIT n'ait jamais fait l'objet d'une convention ou d'un protocole, son contenu suggère une attention particulière à la question de l'emploi et suppose des préoccupations particulières en matière d'accessibilité à certains services en milieu rural: des services aux entreprises pour qu'elles soient en mesure de maintenir leurs opérations et d'offrir des emplois; des services aux travailleurs pour qu'ils soient en mesure de trouver un emploi, de le conserver ou de mettre sur pied leur propre entreprise.

5.1.3 Un repère: les services essentiels en situation de grève

La détermination des services essentiels en cas de grève dans les services publics de certains pays industrialisés et démocratiques, c'est-à-dire où les services publics sont très développés, offre une base de réflexion intéressante pour notre questionnement sur les services essentiels en milieu rural québécois. Faisant suite à un important colloque international sur la question, l'ouvrage de J. Bernier (1994) s'y consacre.

En premier lieu, il observe que la notion de services essentiels «*varie beaucoup d'un État à l'autre pour des raisons qui relèvent tout à la fois de la culture, de l'histoire, du cadre juridique et constitutionnel même*» (Bernier, 1994: 52). La grande variété de termes utilisés (intérêt public, employés désignés, conflits socialement dangereux, services indispensables) témoigne de la relativité du concept, quand il n'est pas tout simplement absent des textes juridiques ou du vocabulaire des relations de travail. La France véhicule toutefois une philosophie très différente et parlera de l'obligation d'assurer un «*service minimum*» et une «*continuité du service public*». Cette dernière expression, issue d'un principe fondamental dans la théorie du service public, déborde largement le domaine strict de la santé et de la sécurité du public. Elle suppose que les services publics (administratifs, industriels ou sociaux) se situent au-delà d'un apport bienveillant de l'État à l'organisation sociale et économique des citoyens. Ils feraient plutôt partie intégrante du fonctionnement de la société française moderne et c'est pourquoi ils doivent fonctionner de façon

continue: l'enseignement, les transports, les musées nationaux comme les hôpitaux ou les services de police. La différence entre les services jugés plus ou moins essentiels se situe en France dans l'étendue de la continuité de service en cas de grève.

La réflexion française ne trouvant pas son équivalente dans tous les pays, Bernier a établi un continuum dans la notion de services essentiels véhiculée par différents gouvernements, allant des plus étroites aux plus larges (Bernier, 1994: 59, 60):

- La notion étroite se limite à la protection de la vie, de la santé et de la sécurité du public;
- La notion plus large ajoute, en Suisse par exemple, «*le versement des sommes d'argent nécessaires à la sécurité économique des individus*», les activités étroitement liées à l'équilibre de l'économie nationale (absence de perturbations graves), à l'approvisionnement en biens essentiels, à des activités humanitaires (ex. école pour enfants handicapés); la notion italienne inclut
toutes les activités qui sont nécessaires à la satisfaction des intérêts et des droits individuels de base des citoyens tels que reconnus par la Constitution, ce qui inclut, en plus de la vie, la santé et la sécurité, le droit à l'éducation, la liberté de circulation sur le territoire, le droit de recevoir le salaire et les prestations nécessaires à la satisfaction des premières nécessités économiques (pensons ici à la grève des services bancaires).
- La notion très large ajoute «*certain services dont l'interruption peut entraîner certains inconvénients ou certains éléments d'inconfort, qui sont perçus, par la population, comme indésirables, voire inacceptables*». Exemple: la télévision française doit diffuser à titre de service minimum deux journaux télévisés, un programme du soir (films ou émissions déjà enregistrées), et un programme en après-midi de week-end. Bernier situe l'approche québécoise dans le cadre de la notion étroite des services essentiels, celle qui se limite aux droits fondamentaux à la vie, à la santé et à la sécurité.

Par ailleurs, parmi tous les pays consultés (France, Suède, Italie, Grande-Bretagne et États-Unis), aucun n'a pu partager une définition précise ou une énumération des services considérés comme essentiels, qui soit enchâssée dans le droit national. Entre les mesures d'urgence et les soi-disant «inconvénients» ou «inconforts» liés à l'absence de certains services, une importante ambiguïté persiste, qui ne relève pas nécessairement du législateur: «[les citoyens] n'ont peut-être pas tous la même notion de ce qui est essentiel» (Bernier, 1994: 49). L'acceptation démocratique d'un «point de référence» ou d'une «échelle de valeur» faciliterait le consensus national sur cette question. Mais un tel débat s'annonce difficile, voire déconcertant:

En dernière analyse, tout ce qui est présenté comme « essentiel » dans divers services repose davantage sur des croyances et des attitudes plutôt que sur une démonstration empirique du fait que la société ne peut tolérer quelque interruption de tels services. La société a toléré de nombreuses interruptions de ce type et appris de cette expérience que le ciel ne nous tombe pas sur la tête lorsque de telles grèves surviennent. (Citation de P. Feuille dans Bernier, 1994: 73)

Que l'on réfère aux conventions internationales en matière de droits sociaux, économiques et culturels, ou à la définition des services à maintenir en situation de grève, la notion juridique de « services essentiels » et la précision de leur accessibilité en termes de distance sont donc installées dans un flou qui laisse place largement au débat public. La stricte précision de ce que l'on jugerait « services essentiels » aux milieux ruraux - dans les localités agglomérées à la ville comme dans les plus petites localités, dispersées et démunies en armature urbaine - relève d'un débat connexe encore plus complexe. Or, dans ce débat éventuel, il est probable qu'au Québec l'on partirait d'une logique passablement marquée par une notion étroite des services essentiels.

5.2 LES SERVICES ESSENTIELS AUX ENTREPRISES ET À L'EMPLOI

Au Québec, en 1991, le taux de chômage moyen variait de 13,0 à 13,6% dans les localités rurales comptant entre 1 000 et 5 000 habitants, alors qu'il atteignait les 16,9% dans celles de moins de 1 000 habitants (MAM, 1996a). Si certaines petites localités peuvent fièrement afficher un taux de chômage presque nul, d'autres, nombreuses, voient leur situation se détériorer. Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi (1996), le groupe de travail régions-municipalités observait timidement qu'« on retrouve dans nos communautés, des portions importantes de la population laissée pour compte » (p. 10). Alors qu'on misait sur l'importance des stratégies de développement économique, la concertation régionale et la décentralisation des services, peu a été dit sur la nature même des services nécessaires à l'économie et à l'emploi.

5.2.1 Les services aux entreprises

L'importance des services aux entreprises varie selon l'importance des mutations économiques et technologiques qui affectent les activités de production dans un secteur d'activité, les établissements actifs sur les marchés d'exportation étant davantage demandeurs. Le contenu innovateur des produits et leur situation dans le cycle de vie, la complexité technologique des procédés de fabrication expliquent aussi l'intensité de la demande en services. La taille

de l'entreprise joue également dans la fréquence et la nature de la demande en services externes: la grande entreprise, caractérisée par une gestion complexe et une relative autonomie en matière de services internes, recherche généralement des services externes assez spécialisés, le coût devenant un critère secondaire. Par contre, les établissements indépendants ou sous contrôle local (qui n'ont pas leur siège social dans une autre ville) sont davantage preneurs de services locaux, bien que beaucoup plus limités par leur coût. Il est donc prévisible qu'une entreprise de type traditionnel, repliée sur son marché local, pourra aisément opérer en faisant très peu appel à des expertises extérieures. (OPDQ, 1992: 98; Cuadrado-Roura et al., 1991: 93)

Les PME limitent habituellement leurs demandes d'assistance aux problèmes habituels de type juridique (liés à l'application de règlements), fiscal, comptable. Elles recherchent aussi des services conseils dans la gestion de la main-d'oeuvre, la publicité, l'exportation. Une étude menée aux États-Unis par D. H. Holt (1987) auprès d'une centaine de PME oeuvrant dans différents secteurs d'activités (manufacturier, détail, construction, services personnels, informatiques et professionnels) traduit clairement le besoin des nouveaux entrepreneurs de joindre le plus rapidement possible des réseaux de soutien et d'information. Ces entrepreneurs recommandent aux communautés d'accueil de proposer aux promoteurs non pas seulement des avantages et informations de nature financière (1^{er} et 6^e rang), mais aussi de les introduire aux réseaux locaux et aux facilités logistiques dont ils sont susceptibles d'avoir besoin: une liste des ressources en capital et des conseillers financiers, les locaux disponibles, les facilités journalières (publiques et privées) de transport routier, ferroviaire et aérien; une liste de sous-contractants, de fournisseurs et de fabricants; une liste des associations d'affaires et de services professionnels. L'approvisionnement en eau et la collecte des déchets commerciaux ne sont pas sortis parmi les suggestions, probablement parce qu'ils constituent maintenant des acquis dans la plupart des municipalités.

L'émergence progressive en milieu rural d'entreprises à forte teneur technologique et de plus en plus tournées vers l'exportation appelle une économie de services à la production plus diversifiés, plus spécialisés et plus facilement accessibles. Il en est de même des nouvelles activités étroitement reliées au développement du tourisme telles la préservation de systèmes écologiques, la valorisation du patrimoine naturel et le développement du marché international qui exigent la contribution de toute une gamme d'expertises professionnelles (ingénieurs, biologistes, architectes, spécialistes en marketing international, etc.). Conscientes qu'une dépendance démesurée envers la grande entreprise rend très précaire la vitalité économique d'une localité, les autorités rurales valorisent de plus en plus la stabilité que procure un système de PME locales. Mais celles-ci émergent lentement et le plus souvent dans un contexte de pluriactivité (activités para-agricoles, exploitation des

ressources naturelles, produits artisanaux, tourisme, construction, commerce, etc.) qui ne fera appel que très progressivement à des services spécialisés. Néanmoins, le phénomène tend à devenir structurel et fait pression sur la demande de services en zone rurale.

Ce n'est que progressivement que ces entreprises ont acquis un niveau de rentabilité et une productivité qui leur ont permis de s'adapter aux conditions du marché national et international et d'obtenir ainsi une assise économique et financière plus solide. [...] la croissance potentielle des petites entreprises dépend de plusieurs facteurs stratégiques: accès au marché des capitaux, diffusion de la technologie et types de relations contractuelles entre grandes et petites entreprises. La maîtrise de ces déterminants stratégiques s'impose plus encore à l'initiative en région rurale. (Quévit, 1986: 25, 26, 40)

Les services permettent aux entreprises de maintenir ou d'améliorer leur position concurrentielle en introduisant des facteurs immatériels dans la production tels que la technologie, l'optimisation de la gestion et de la mise en marché, l'innovation de produits.

Dans la littérature récente, il y a un consensus croissant selon lequel, parmi les activités de service, ce sont les services aux producteurs qui sont les plus décisifs pour les théories du développement économique régional, et [...] qui connaissent la croissance la plus forte dans la plupart des économies avancées. [...] Plus précisément [ils] comprennent les activités liées à la conception des produits et processus (R-D, design, ingénierie, etc.), les activités d'aide à la gestion de la firme (planification, finance et assurance, assistance juridique, traitement de l'information, etc.), les services nécessaires au procès de production (contrôle de qualité, maintenance, autres services techniques) et les activités de distribution, promotion et développement des ventes (transport, vente en gros et distribution marketing, publicité, etc.). (Martinelli, 1992: 186)

Mais pendant que la complexité croissante des affaires, même en milieu rural, rend de plus en plus nécessaire la distribution territoriale de services externes, toutes ces activités du tertiaire dynamique ont quand même tendance à se polariser dans les centres urbains dont l'effet de diffusion sur l'ensemble des régions est très limité sinon absent (tableau 15). Les technologies de l'information peuvent toutefois offrir des alternatives dans les modalités de desserte.

Si cette expertise n'est pas présente en région, les entreprises régionales devront assumer des coûts supplémentaires pour aller chercher cette information là où elle est. [...] À cet effet, les

nouvelles technologies de l'information ouvrent des perspectives [...] S'il est vrai que ces technologies ne feront pas sauter à elles seules le verrou de la contrainte spatiale, il est indéniable que la non-disponibilité de ces technologies dans une région causera des torts considérables. (OPDQ, 1992: 45, 51)

Tableau 15: Distribution des services aux entreprises en régions

Nature des services	Services disponibles dans l'environnement immédiat	Services concentrés dans certaines villes
Sociétés d'affacturage		Surtout Montréal
Transitaires internationaux		Surtout Montréal
Courtier en douanes		Surtout Montréal
Maisons de commerce		Surtout Montréal
Agents manufacturiers		Québec, Montréal
Laboratoires de recherche		Québec, Montréal
Prospection géodésique		Québec, Montréal
Architectes	Surtout capitale régionale	
Ingénieurs	Surtout capitale régionale	
Agences d'assurances	Local ou capitale régionale	
Bureaux de comptables	Local ou capitale régionale	
Avocats	Local ou capitale régionale	
Notaires	Local ou capitale régionale	
Services informatiques	Local ou capitale régionale	
Transport par camion	Local ou capitale régionale	
Entretien mécanique	Local ou capitale régionale	

Tiré de: OPDQ, 1992: 103.

Mais plus qu'un accès par télécommunication, la disponibilité et la proximité des services aux entreprises seraient, selon certains acteurs du développement économique, des éléments importants pour soutenir le dynamisme économique local. La non-disponibilité «dans une certaine proximité» d'expertises utiles pour la diversification de l'économie empêcherait même la demande de se manifester (Monnoyer 1984, dans OPDQ, 1992: 45). Une enquête auprès des commissaires industriels du Québec a révélé que, pour 45% d'entre eux (55% des répondants en régions périphériques), l'absence de certains services - notamment des laboratoires de recherche, des agents manufacturiers, des firmes de capital de risque - pouvait constituer un handicap pour le développement des entreprises. Une politique volontariste de développement serait alors tentée d'agir sur l'offre de services:

De façon générale, les régions périphériques peuvent encourager le développement du tertiaire moteur sur leur territoire, en remplaçant leurs importations de services spécialisés par des services produits localement; en encourageant l'exportation de services spécialisés produits sur place et en répondant à des besoins particuliers des secteurs manufacturier, agricole ou minier. (OPDQ, 1992: 2)

Une telle politique pourrait également miser sur le développement d'externalités qui attirent les professionnels: exigences écologiques, activités culturelles et loisirs diversifiés, etc. Une meilleure accessibilité à la formation spécialisée pourrait favoriser l'émergence d'un bassin régional et supralocal de fournisseurs spécialisés et de ressources qualifiées. De même, les institutions régionales d'enseignement supérieur possédant des capacités de transfert technologique et de R & D pourraient davantage être mises à contribution comme service d'appui à l'innovation². Et ce d'autant plus que *«les possibilités de substituer les services locaux aux importations seront probablement plus élevées dans les villes qui sont relativement éloignées de Montréal»* (OPDQ, 1992: 98)³.

Mais d'autres observateurs, estimant que la disponibilité d'une offre de services ne constitue un facteur de localisation des entreprises que dans moins de 50% des cas et que la proximité de services ne garantit pas nécessairement le choix de son utilisation (Cuadrado-Roura, 1991), préconisent une politique de développement davantage axée sur la constitution de «réseaux» de services aux entreprises. En effet, les tenants de cette approche reconnaissent au départ que la jonction de l'offre et de la demande repose beaucoup sur une question de contacts et d'affinités personnelles. Ils estiment également que l'isolement d'un territoire et la dispersion de l'occupation demeurent des contraintes majeures au développement de l'offre. L'approche «réseaux», la confiance envers l'évolution des forces du marché, la mobilité entendue des prestataires comme des usagers rejoignent finalement les conceptions nouvelles du monde rural dans sa relation de plus en plus complémentaire à la ville. D'autant plus que les relations scientifiques et technologiques seraient déjà en milieu rural *«beaucoup plus dispersées et mondialisées que celles des entreprises urbaines»* (Garne et Bertrand, 1996: 298).

Ainsi, devant l'élargissement des territoires d'affaires des entreprises et l'émergence des réseaux électroniques, étant donné la grande diversité des besoins selon les types d'entreprises, la stratégie locale la plus efficace passerait par une capacité de bien cerner les complémentarités territoriales en matière de services aux entreprises. Plutôt que de viser systématiquement à s'équiper et à promouvoir - dans une perspective limitée - les avantages concurrentiels d'une localité rurale.

Une expérience de douze ans de tentatives de développement dans l'Est du Québec a permis de constater qu'il fallait beaucoup plus qu'un Conseil municipal et les artifices de promotion dont il peut s'entourer pour inciter des projets de développement. Tout un contexte socio-économique et politique englobant des espaces plus vastes que celui des municipalités détermine le degré de succès de toute entreprise d'aménagement et de développement. Les petites municipalités sont évidemment défavorisées sur le plan de la promotion industrielle et en regard de l'organisation d'infrastructures préalables aux implantations. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles demeurent à l'écart de toute nouvelle création d'emplois. [...] Les petites municipalités qui ne peuvent se doter de tels outils n'en ont pas toutes rigoureusement besoin. D'ailleurs elles ont l'opportunité de s'intégrer à divers mouvements de pression à caractère socio-économique et à préoccupations intermunicipales et sous-régionales. Elles peuvent en outre, grâce au dynamisme de quelques-uns de leurs résidents, s'enrichir de réalisations appréciables. Les exemples ne manquent pas sur ce point dans l'Est du Québec. (Dugas, 1981: 108-109)

En effet, l'absence de services locaux trouve parfois, notamment dans le domaine de l'innovation, une réponse stimulante parmi les artisans des environs qui se porteront volontaires pour tenter d'adapter leur matériel et leurs compétences aux besoins de l'entreprise. Il n'est pas rare non plus que la négociation avec une institution régionale pour obtenir un service adapté soit plus facile qu'en milieu très urbanisé. En fait, les petites entreprises tendraient naturellement vers la recomposition des solidarités horizontales qui caractérisaient les milieux ruraux, sur des espaces toutefois plus étendus et sur la base d'une intégration davantage verticale des liens. Finalement, il semble entendu que les entreprises rurales vivent «dans un espace économique beaucoup plus déterritorialisé que les entreprises urbaines, mais elles vivent par contre dans un espace social beaucoup plus fortement territorialisé» (Janvier dans Ganne et Bertrand, 1998: 298). L'affaiblissement des petites localités comme territoire de production, la logique du capital n'y a pas nécessairement détruit la vie associative et les complicités communautaires.

Dans un contexte de modernisation de l'appareil productif et d'une plus grande indifférenciation des localisations industrielles, ce seraient

[...] moins les problèmes de main-d'oeuvre, d'approvisionnement ou de matériel qui sont au coeur des implantations, que les problèmes de savoir-faire et d'intégration dans les milieux porteurs de savoir-faire. [...] Et ce sont les complémentarités trouvées à l'intérieur même des régions entre ces nouveaux ensembles réunissant espaces urbains et espaces ruraux qui font

précisément la différence. [...] L'important désormais pour tout type de PME paraît moins d'internaliser toutes ses fonctions, - selon le modèle de la grande entreprise [...] mais de stabiliser son appartenance à des réseaux dynamiques spécialisés lui permettant non seulement de résoudre ses problèmes mais de se trouver stimulé. (Janvier dans Garne et Bertrand, 1998: 289, 292, 296).

Toutefois, une autre étude sur la décision de localisation des nouvelles entreprises rurales au Mississippi (McRae et Banks, 1991) démontre que, outre la région d'origine du promoteur qui remportait la palme des priorités, des paramètres traditionnels interviennent encore largement. Ce sont la coopération de la municipalité (commissaire industriel dynamique, orientation municipale en faveur de l'entrepreneursip), la disponibilité de locaux, la proximité des consommateurs, d'une main-d'oeuvre qualifiée, les circuits d'accessibilité de la localité, la proximité de la matière première, le climat de travail, la disponibilité d'une main-d'oeuvre bon marché, du support de l'État, la proximité d'autres entreprises. La proximité des services n'est apparue qu'au 12^e rang sur 34 variables.

Le souci des autorités locales de trouver une formule permettant d'offrir le maximum de services aux entreprises sur leur territoire ou d'en faciliter l'accès, a trouvé écho dans les recommandations du Sommet sur l'économie et l'emploi (Groupe de travail régions-municipalités, 1996) en faveur d'une reconnaissance de la MRC comme territoire d'organisation des services d'aide au développement économique. Le regroupement des programmes gouvernementaux en un lieu commun, la simplification de leur accès sont déjà en préparation par la mise en place d'un CLD (Centre local de développement) dans au moins chaque chef-lieu de MRC. Cette répartition territoriale semble à première vue adéquate, compte tenu qu'il est aussi prévu que les MRC les plus peuplées et celles qui sont étendues sur de grands territoires pourront créer plus d'un point de service. Mais nous croyons que des services financiers minima (caisse populaire ou comptoir), les services postaux habituels (incluant expédition et réception de colis, mandats-postes, poste prioritaire, etc.), un arrêt d'autobus et un service de messagerie (ParBus, Purolator, etc.) sont essentiels au niveau local pour la plupart des entreprises. De même, la possibilité de joindre un serveur Internet sans frais d'interurbain semble de plus en plus s'imposer comme modalité d'échange et de transaction dans toutes les entreprises qui débordent le marché local. D'autre part, les services d'assistance généralement requis par les PME (services juridiques, comptables, bureautique et informatique, impression et publicité) ainsi que leurs fournisseurs d'intrants habituels devraient trouver satisfaction idéalement au niveau supralocal, sinon au niveau de la MRC. Lorsque cela s'y prête, ces services devraient offrir des modalités particulières de desserte aux milieux ruraux (livraison, service itinérant, consultations

téléphoniques, etc.). Enfin, nous soutenons que les services professionnels les plus spécialisés offerts par les institutions (Cégep, université, etc.) ou des groupes d'experts (exportation, marketing, ingénieurs, etc.) devraient faire l'objet d'ententes particulières pour répondre adéquatement aux besoins ruraux, s'il en est.

L'organisation territoriale des services aux entreprises demeure une opération complexe qui ne peut être envisagée de la même façon que les services aux individus. Les besoins particuliers liés aux différents modes de gestion, à l'importance relative des facteurs de production (proximité de la matière première, coût de la main-d'oeuvre, exigences de transport, volume de déchets, etc.) et l'importance des communications selon la nature des entreprises, leur taille et les marchés qu'ils courtisent, empêchent d'établir un modèle précis d'organisation territoriale. Ce modèle doit assurément émerger d'une investigation des besoins des entreprises installées sur le territoire de référence (la MRC, par exemple), ainsi que des plans stratégiques de développement. Si nous pouvons facilement observer les écarts énormes qui existent entre les localités rurales quant à leur pouvoir d'attrait sur les entreprises, entre des territoires offrant la proximité d'un large réseau de services et ceux caractérisés par son éloignement, de nombreux cas isolés tendent à démontrer que le facteur «proximité des services» n'est pas le seul déterminant dans les choix de localisation. Il n'y a donc pas lieu de se précipiter aveuglément dans cette voie.

5.2.2 Formation professionnelle, services à l'emploi et au démarrage d'entreprise

Bien sûr, les itinéraires personnels conditionnent fortement les possibilités et les voies d'insertion à l'emploi en milieu rural. Mais les modèles de gestion de la main-d'oeuvre en application dans les entreprises sont également déterminants. Par ailleurs, maintes économies rurales décroissantes présentent un marché du travail clos ou difficile à pénétrer, qu'une panoplie de services locaux d'aide à la recherche d'emplois pourrait difficilement conjurer. C'est alors que les plus téméraires opteront pour le démarrage de leur propre entreprise.

L'adéquation entre le profil académique des individus et la nature des activités économiques dans son aire de vie habituelle constitue un incontestable déterminant des possibilités d'insertion. Toutefois, l'étude de J. Roy (1992) menée dans la MRC du Haut-Saint-François a mis en évidence combien l'idéologie dominante du milieu de vie conditionne les aspirations professionnelles des jeunes du secondaire: «[...] l'horizon des aspirations des jeunes de milieux plus défavorisés sur le plan socio-économique s'arrête aux frontières de la M.R.C. alors que le modèle scolaire, dans sa logique, invite à s'affranchir d'elles». (Roy, 1992: 439)

L'école rurale, plus qu'un lieu d'instruction, est porteuse de valeurs qui tendent à banaliser le milieu dans lequel elle s'inscrit. Le manque de valorisation des spécificités locales, des professions et des métiers locaux, à l'école comme dans le milieu familial, influence assurément les choix professionnels des jeunes. De même, le manque de programmes de formation professionnelle à proximité du lieu de résidence (dans la MRC ou dans la région administrative) incite à l'exode. Les possibilités de formation continue pour les travailleurs spécialisés et les possibilités de joindre un réseau d'échanges professionnels sont d'autres supports nécessaires à la motivation et à l'épanouissement des travailleurs ruraux, et au maintien même de leur emploi. Des lacunes importantes à ces niveaux se répercutent à terme dans le recrutement difficile d'une main-d'œuvre locale, puis dans un mouvement démographique décroissant. Or, les voies d'insertion, lorsqu'elles existent, demeurent parfois difficiles d'accès aux candidats.

La connaissance des rouages formels et informels de rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois permet de mieux cerner la nature (et les limites) de l'assistance en matière d'insertion à l'emploi. Dans une étude réalisée en France en zone rurale profonde, G. Allaire et C. Beslay (1996) ont mis en évidence trois modèles de gestion des ressources humaines, essentiellement tributaires du profil des dirigeants et du type de marché dans lequel ils opèrent.

Le modèle de gestion «domestique» (ou paternaliste) est caractéristique des entreprises familiales, de petite taille et aux ambitions limitées, généralement repliées sur un marché de proximité. Ces entreprises recherchent généralement des candidats plus motivés et «vaillants» que diplômés. Les possibilités de promotion limitées, les conditions de travail difficiles, les pressions morales et l'importance du travail informel amèneraient un *turn over* assez important. Mais les propriétaires ne font généralement pas confiance aux services de placement; ils recrutent les candidats dans leurs réseaux de relations interpersonnelles. Ce segment d'entreprises étant relativement fermé à une assistance extérieure, l'accès aux emplois offerts relève davantage de la débrouillardise et des contacts personnels des candidats. Certains programmes d'insertion ou de réinsertion professionnelle (exemple: Place aux Jeunes) peuvent toutefois faciliter le processus de rapprochement.

Le modèle de gestion «manageriale» formalise davantage les relations professionnelles. Ces entreprises, souvent moins enracinées localement (les dirigeants ne sont pas originaires de la région immédiate ou ont connu un parcours professionnel fait de mobilité géographique) sont plus réceptifs aux efforts promotionnels d'un agent de développement ou de recrutement. Si la présence d'amis ou de parents a pu fortement motiver leur choix d'implantation et peut constituer un embryon de réseau privilégié, les gestionnaires de type managerial savent profiter d'un service de placement et de perfectionnement de la main-d'oeuvre. Mais la main-d'oeuvre locale serait l'objet de nombreuses

critiques: *«elle est jugée peu formée, et pas toujours compétente, peu mobile et peu dynamique (Allaire et Beslay, 1996: 274).* Néanmoins, l'accessibilité à un comptoir municipal de placement (inscription, tableau d'offres et demandes, aide à la préparation d'un curriculum vitae, conseils pour la recherche d'emplois) ne nous apparaît pas du domaine de la duplication des services, mais bien plutôt des impératifs de la conjoncture des zones rurales souvent touchées par un taux de chômage très élevé.

Enfin, dans le modèle «social» ou «marché d'insertion», l'employeur est une association, un organisme sans but lucratif, toute entreprise ou service gouvernemental qui participe à des mesures d'insertion des sans-travail. Si ces mesures débouchent rarement sur une stabilité d'emploi, il est reconnu qu'elles contribuent à atténuer la situation d'exclusion et améliorent progressivement le profil d'employabilité. Les modalités de recrutement dépendent généralement de la source de subventions, laquelle impose ses critères de sélection en relation avec la clientèle visée: les programmes gouvernementaux d'insertion à l'emploi (liés à l'aide sociale et à l'assurance-chômage) et ceux liés à l'aide au développement des entreprises tiennent ici les ficelles de ce système d'emplois. La promotion locale de ces programmes et l'accessibilité des organismes et des entreprises aux formalités d'inscription ainsi qu'à l'accompagnement dans l'élaboration de projets pertinents auraient vraisemblablement des répercussions positives sur l'offre locale d'emplois.

Mais les plus téméraires parmi les chercheurs d'emploi opteront pour le démarrage de leur propre entreprise. Un choix qui conduit inmanquablement dans le labyrinthe des programmes d'aide gouvernementale et des sources de capitaux, alors que les services conseils et d'accompagnement sont inégalement distribués et souvent peu accessibles en milieu rural. Pourtant, cette voie semble de plus en plus s'imposer - notamment aux jeunes ruraux - comme alternative d'insertion. Ici encore, la situation de l'emploi en milieu rural justifie amplement l'offre périodique, au niveau local ou supralocal, de services d'accompagnement pour la recherche d'opportunités et pour la préparation des plans d'affaires. Le programme SAJE (Service aux Jeunes Entrepreneurs) incarne actuellement une compétence éprouvée en ce domaine et pourrait augmenter ses interventions en milieu rural en plus d'élargir sa clientèle. Enfin, une attitude renouvelée des services bancaires de proximité face au risque financier inhérent au démarrage de nouvelles entreprises locales fait également partie de l'assistance nécessaire aux entrepreneurs ruraux⁴.

Les taux élevés de chômage dans la plupart des localités rurales, la mobilité réduite des chômeurs dont l'autonomie financière fait défaut appellent un soutien local à l'emploi et au démarrage d'entreprises beaucoup plus orchestré, dynamique et accessible qu'il ne l'est actuellement:

Les objectifs visés par chacune de ces mesures et programmes ne sont pas nécessairement remis en cause, mais le client, qu'il soit un

individu à la recherche d'un emploi ou un entrepreneur, ne s'y retrouve plus. Dans une perspective de simplification et de plus grande efficacité, le regroupement des programmes liés au développement économique et à l'emploi en un lieu commun, et leur redistribution territoriale apparaissent non seulement souhaitables, mais incontournables. (Groupe de travail Régions-Municipalités, 1996: 5).

Incidentement, les problèmes liés à un taux de chômage élevé se font davantage sentir là où les services d'aide à l'intégration à l'emploi sont les plus difficilement accessibles, c'est-à-dire dans les plus petites localités (moins de 1 000 habitants). Et ce sont précisément ces localités qui ont le moins de disponibilité financière pour se doter de tels services. Or, le regroupement intermunicipal de services et *a fortiori* le guichet unique par MRC vont toujours forcer des individus déjà sans ressources et/ou sans moyens de déplacement, à se déplacer. De plus, le travail constituant toujours, en campagne comme en ville, le lieu privilégié des constructions identitaires et de la reconnaissance sociale, rappelons que le chômage structurel peut induire un déficit de socialisation, même en milieu rural.

5.3 LES SERVICES ESSENTIELS À LA COHÉSION SOCIALE LOCALE

«Cette incohérence interne au groupe me donne personnellement un sentiment d'insatisfaction si grand que je commence à envisager mon départ définitif si nous n'arrivons pas à nous entendre sur beaucoup de plans».

(Propos d'un communard cités dans Lacroix, 1981: 48)

Évidemment, les termes de ce chapitre nécessiteraient d'explorer d'abord les bases de la cohésion sociale en milieu rural, ce qui nous expose à un projet trop ambitieux pour cette seule étape de l'étude. Mais éviter une réflexion sur la cohésion sociale constituerait une entaille considérable à notre propos. Comment imaginer la pérennité de nos localités rurales sans une cohésion sociale minimale qui harmonise les intérêts particuliers et assure le maintien de la structure collective? Une question qui renvoie immanquablement à la notion très complexe de «communauté», que maints sociologues allemands (Tönnies, Durkheim), américains (Mac Iver, Weber, Warren, etc.) et français (Gurvitch, Aron, Perroux, Médard) ont tenté, depuis la fin du siècle dernier, de circonscrire. Pour l'ampleur de la synthèse qu'il a réalisée et pour la clarté de ses conclusions appliquées spécifiquement aux collectivités américaines, nous avons choisi de nous rattacher aux travaux de Jean-François Médard. Nous y juxtaposerons

quelques observations sur le rôle social des principaux services retrouvés dans les villages du Québec.

J.-F. Médard (1969: 11, 15, 17) n'hésite pas à voir dans l'obstination centenaire à définir la notion de communauté un signe du déclin d'une réalité qu'on semble chercher désespérément à retracer dans le monde actuel: «*La communauté locale n'est plus une des structures de base organique de la société; autrement dit, elle n'est plus et de moins en moins une communauté, elle n'est qu'une collectivité. Partant du postulat qu'«au sens strict du terme, la communauté ne peut être qu'un groupe primaire», c'est-à-dire qui repose sur «une solidarité, une interdépendance et une autonomie réelles», le sociologue n'adhère pas aux définitions qui permettent une extension territoriale et démographique illimitée du concept. Pour lui, cet élargissement permet certes de retrouver toutes les dimensions territoriales de la vie des gens d'aujourd'hui, satisfaisant ainsi l'aspect «autonomie» du concept. Cet élargissement permet aussi de reconnaître toute forme de solidarité dès lors qu'elle crée un rapprochement (de proximité, international ou même virtuel) entre les gens et génère un sentiment d'appartenance. Mais pour Médard, un tel élargissement ne peut se faire qu'au détriment de deux autres aspects fondamentaux dans la notion de communauté: celui de «groupe restreint» au sein duquel chacun peut connaître chacun et celui d'«ancrage territorial»⁵ qui fait que les relations et le sentiment d'appartenance ne flottent pas dans le vide mais reposent sur un substrat objectif.*

Médard ne conclut pas pour autant que nos «communautés» locales, aujourd'hui toutes dépendantes de territoires beaucoup plus vastes (au niveau supralocal, régional, national et même international), comptant généralement plus de 1 000 habitants qui ne se connaissent pas tous et sont partagés en diverses associations professionnelles ou de loisirs, portent une terminologie vide de sens: «*nous vivons tous dans des communautés locales, et nous constatons tous les jours que cela correspond encore à quelque chose*» (Médard, 1969: 11). En effet, il nous fait observer que nous pouvons toujours reconnaître une part de réalité communautaire persistante notamment dans le sentiment d'appartenance à la localité, dans le maintien local de certaines fonctions de la vie commune, de même que dans la préservation des limites territoriales. En reconnaissant que les communautés locales d'aujourd'hui sont en déclin, qu'elles ne sont plus autosuffisantes et qu'«*il n'y a pas nécessairement coïncidence entre la réalité administrative et la réalité sociologique*», il discerne quand même des communautés résiduelles à «*responsabilité limitée*», qu'il nommera plutôt «*collectivités locales*»: [...] *un endroit, les gens vivant en cet endroit, l'interaction entre ces gens, les sentiments qui naissent de cette interaction, la vie commune qu'ils partagent, et les institutions qui règlent cette vie* (Médard, 1969: 17-18)⁶. Ces collectivités se manifestent concrètement par l'émergence d'associations, d'équipements et de bâtiments collectifs observables sur le

terrain. Médard introduit alors la notion de communauté locale comme «*système social*», dont le maintien dépend de l'équilibre dans la structure de son modèle externe (qui garantit la survie du groupe par des liens avec l'environnement) et de son modèle interne (qui régit le comportement du groupe).

Un système social qu'on ne pourrait distinguer de son environnement ne serait plus un système social. Aussi longtemps que ses unités composantes entretiennent entre elles des relations structurées qui se distinguent de relations qu'elles entretiennent avec d'autres unités, le système social se perpétue. C'est cette fonction qui est appelée boundary maintenance. (Médard, 1969: 21)

Warren (dans Médard, 1969 : 28) avait déjà relevé cinq fonctions majeures nécessaires qu'un système social doit assumer pour préserver sa distinction et sa vitalité. Ce sont:

- la production-distribution-consommation: par les services d'enseignement, les services religieux, les services gouvernementaux et sociaux;
- la socialisation: par l'école, la famille;
- le contrôle social: par la famille, l'église, l'école, les services sociaux, le gouvernement;
- la participation sociale: par les associations volontaires, par tous les groupes de la communauté;
- le support mutuel: par les groupes primaires.

Toutes ces fonctions peuvent être organisées selon un modèle dit horizontal (par des relations entre les différentes unités locales) ou selon un modèle vertical (par des unités locales en lien avec le système extra-communautaire). Or, l'extension démesurée du modèle vertical entravera progressivement l'autonomie de la localité, tendra à dissocier les liens entre les unités de la communauté locale et finira par banaliser les limites géographiques de la localité, toutes les aires de services ne coïncidant plus. Le consensus social devient alors de plus en plus difficile sinon impossible. «*La multiplication et la spécialisation des fonctions entraînent, au niveau de la communauté, une différenciation structurelle de plus en plus poussée. C'est seulement dans la mesure où subsiste une certaine complémentarité des fonctions au niveau local que la communauté locale conserve de sa cohésion*» (Warren dans Médard, 1969: 28).

Dans les plus petits milieux ruraux où tout le monde se connaît, où la diversité des activités est restreinte et où les conditions de vie sont presque identiques pour tous, on découvre parfois une grande cohésion sociale (Dugas: 1981: 179). Mais dans les localités plus peuplées, la vie associative déjà plus diversifiée s'avère trop fragmentée pour générer un sentiment d'appartenance et de responsabilité collective locale. «*Les corporatismes ne seront jamais des «territoires» au sens traditionnel parce qu'ils n'en auront jamais le caractère de totalité*» (Muller et al., 1989: 174). Si la présence d'associations et corporations

locales diverses constitue sans contredit une manifestation du dynamisme local, leur prolifération autant que leur forte intégration verticale (soumission à des objectifs essentiellement nationaux ou internationaux) peuvent conduire à la création de groupes étanches qui ébranlent la cohésion sociale. Dans certaines localités, les conflits concernant l'utilisation du sol en sont des exemples probants. En l'absence d'une implication soutenue des citoyens comme des associations aux débats concernant le développement de la communauté dans son ensemble, les différents services en milieu rural ne pourront garantir à eux seuls la solidarité communautaire locale. Bien que les services de proximité rapprochent inmanquablement les résidents en facilitant la coïncidence des circuits de déplacement et en offrant davantage d'opportunités de se connaître, il demeure que la proximité relationnelle, elle, n'a lieu qu'autour d'un vécu commun (Sainsaulieu dans Eme et al., 1994: 11).

Accompagnant la tendance à l'autonomie, à l'individualisation des aspirations, à la mobilité des personnes et à la baisse de natalité, on note dans certains cas (États-Unis) une tendance à un désintérêt pour la chose publique, à une perte de l'esprit civique et à un moindre respect de la nature et même des personnes. Cela rend plus nécessaire une intervention accrue des pouvoirs publics en matière de protection de l'environnement, d'encadrement des comportements des groupes les moins respectueux du consensus social et de protection des biens et des personnes. [...] La croissance des interventions des pouvoirs publics [...] contribue aussi à développer des relations verticales entre centre et périphérie, au détriment des relations horizontales entre les habitants d'un même lieu. (OCDE, 1991: 19)

Nous mesurons mieux maintenant l'importance de préserver une gamme minimale d'équipements et de services collectifs et privés au niveau local. Au-delà de leurs dimensions fonctionnelles indéniables, la vitalité et la diversité des services qui composent le modèle interne d'une collectivité locale consolident sa capacité à maintenir ses limites territoriales. Mais si, en outre, ils forment une concentration au village, ils constituent alors un noyau solide qui contribue à structurer les liens sociaux locaux⁷: le village (comme le quartier) «est une forme d'organisation de l'espace et du temps [...] le lieu où se fait pour et par les usagers la traduction des espaces sociaux (économiques, politiques, culturels, etc.) en espaces communs (Lefebvre, 1970: 211)⁸. Ainsi cristallisés dans la matière (cf Durkheim), la collectivité saura mieux résister et même longtemps aux crises de développement.

Pour illustrer ces propos, nous commentons ci-après, en vertu de leur contribution au modèle interne (horizontal), le rôle des principaux services ou équipements qui composent habituellement la structure d'un village. Ces commentaires proviennent d'observations et de discussions au gré de visites sur

le terrain, d'argumentations développées en période de crise alors que certains de ces équipements (école, bureau de poste) étaient menacés, de réflexions de chercheurs.

L'école primaire (et préscolaire). La présence d'une école au village constitue un facteur important de localisation et de maintien des familles en milieu rural. Mais cette seule présence ne suffit plus. Les parents veulent également un niveau d'équipement adéquat dans l'école, des services (garde en milieu scolaire, services spécialisés, etc.), des enseignants qualifiés et une éducation qui s'accorde à leurs valeurs. La fermeture de l'école du village entraînera un impact démographique et économique négatifs certain sur le développement de la localité. Elle compliquera maints aspects fonctionnels de la fréquentation scolaire des petits. Elle coupera également le lien vertical tangible avec la commission scolaire et le ministère de l'Éducation. Mais l'impact de cette fermeture sur l'enracinement local des enfants demeure plus ambigu. Bien que chaque établissement local dispose d'une zone d'autonomie - le «projet éducatif» - qui pourrait constituer une excellente entrée dans la culturelle locale, l'école est abondamment soumise à des idées et des directives issues de l'extérieur. Les «projets éducatifs» imprégnés de la couleur locale (valeurs dominantes du milieu; connaissance des spécificités de l'environnement naturel, économique et social; histoire locale) demeurent apparemment marginaux⁹. Rédigé par le comité de parents, le projet éducatif semble davantage empreint de préoccupations et de valeurs universelles (autonomie et interdépendance, liberté et responsabilité, participation et démocratie, conscience de l'univers, créativité, etc.), que du souci de transmettre une conscience aiguë du milieu original dans lequel leurs enfants grandissent. *«C'est que l'école, comme système, est une création de la civilisation urbaine et industrielle, et non de la civilisation rurale»* (Courville, 1993: 227). Son rôle au niveau de la cohésion sociale locale se limiterait donc à faciliter - par la proximité immédiate de l'établissement - la socialisation de l'enfant, ainsi que la complicité maître-élèves et maîtres-parents (FCPPQ, 1992: 2)¹⁰. Le plus souvent, elle offre aussi un terrain de jeu pour les enfants du village. Enfin, dans le cas où l'école partagerait des salles avec d'autres organisations (bibliothèque municipale, bureau municipal, caisse populaire, etc.), ce bâtiment favorise inévitablement le rapprochement horizontal entre différents acteurs locaux.

L'église, le cimetière et le presbytère. Au Québec, l'église est au centre de chaque village qui généralement lui doit son nom. Là où le catholicisme domine, elle est de beaucoup le plus grand monument de la localité. *«Témoïn [...] de la vie et de la mort d'innombrables générations»*, l'église conduit *«tout naturellement du village des vivants à celui des morts»* (Le Bras, 1976: 25). Contrairement à la ville qui écarte ses morts de la vue quotidienne, en milieu rural le cimetière occupe habituellement une place de choix au village. Toujours bien tenu voire aménagé, on lui réserve souvent un site panoramique près de

l'église. «*Funérailles et deuil, cimetière et mémoire collective [...] révèlent des attitudes à l'égard de la vie collective et affirment la cohésion du groupe*» (Thomas dans Rambaud, 1976 : 265). Aujourd'hui, bien que toujours assidûment fréquentée par les personnes âgées et les plus pratiquants de la paroisse, bien qu'on y célèbre encore régulièrement baptêmes et funérailles, l'église n'est plus considérée comme un facteur de localisation. Mais elle demeure chargée d'histoire et de symboles: «*l'église signifie l'appartenance du village à une religion dominante et dont le règne, constant ou affaibli, a modelé une communauté humaine*» (Thomas dans Rambaud, 1976 : 33). L'église demeure le seul lieu public où, par vocation, le sens du sacré, de l'amour et du silence sont exhortés. Dans la plupart des villages et malgré que le curé n'y réside plus (le presbytère, joyau historique ou fierté architecturale locale se convertit tantôt en centre d'animation culturelle, tantôt en logement profane), la fabrique et l'animation pastorale y sont encore bien vivants, et souvent à l'origine d'activités de soutien auprès des plus démunis et des personnes âgées de la localité. La chorale et l'orgue recrutent les quelques talents musicaux de la paroisse, et les invitent à se manifester chaque semaine ou à l'occasion des quelques grandes cérémonies religieuses. Si les cloches, coûteuses mais partout en fonctionnement, n'appellent généralement plus qu'à l'office hebdomadaire, elles marquent encore le temps au quotidien dans plusieurs localités, et imprègnent le village de solennité. Enfin, le sous-sol de l'église est devenu dans la plupart des paroisses, un des rares locaux disponibles à la collectivité: bibliothèque municipale, salon funéraire, club de l'Âge-d'or, AFÉAS, table de ping-pong et bingo s'y installent. En fait, on retrouve dans l'église un aspect de toutes les fonctions de maintien d'un système social telles qu'énoncées par Warner. L'église rurale d'aujourd'hui (et ses annexes) demeure, dans l'effritement du lien vertical avec le culte catholique, un passage apprécié vers l'au-delà, un haut lieu du patrimoine, un centre d'animation sociale et de support mutuel, un temple des valeurs humaines, d'expressions artistiques... et de commodités locales.

Le bureau de poste. La poste constitue le service de communication avec l'extérieur le plus accessible, autant d'un point de vue financier que technique. Depuis des siècles, la poste fait partie des affaires courantes, pour les personnes comme pour les entreprises. Comme la poste assure un contact quotidien avec l'extérieur, il n'est pas étonnant que les personnes âgées attribuent au maître de poste un rôle informel d'alerte en cas de cumul suspect du courrier. Dans la plupart des petites localités, le bureau de poste demeure également le seul lien tangible avec le gouvernement fédéral. Au-delà des inconvénients techniques liés à la perte du bureau de poste en milieu rural, il est indéniable que la perte de ce lieu physique retire aux résidents un lieu important de socialisation, notamment pour les personnes âgées et pour toutes celles qui vivent de l'isolement¹¹.

La caisse populaire. La caisse populaire offre évidemment une facilité de proximité pour les services financiers aux individus et aux entreprises de la localité. Mais elle crée également un rapprochement immédiat entre la disponibilité de l'épargne locale et le développement de la localité. Cette équation plus ou moins consciente chez les usagers ruraux constitue quand même une illustration édifiante de support mutuel. Enfin, son mode de fonctionnement coopératif exige un conseil d'administration formé de résidents locaux, des assemblées générales, qui ajoutent des occasions de participation. Malgré les nombreuses directives émergeant de la fédération régionale, l'exode d'une partie de son épargne¹², la technicité grandissante de ses opérations courantes, la caisse populaire demeure en milieu rural une réalisation collective majeure et un lieu important d'expression de la cohésion sociale locale.

Le bureau municipal. Longtemps assimilé au domicile du secrétaire-trésorier, presque toutes les localités rurales disposent aujourd'hui d'un bureau municipal distinct (public) et d'une salle du conseil (souvent installés dans le centre communautaire ou dans l'école du village). Ce sont là des commodités qui favorisent l'expression de la démocratie locale, pilier important de la cohésion sociale. Le bureau municipal matérialise l'existence d'une vie politique et administrative autonome qui ont pour mission de régler la vie commune. Grâce à cette institution, la localité est nécessairement plus qu'un hameau, plus qu'un point sur une carte géographique.

Le centre communautaire et le terrain de loisirs. Le plus souvent multifonctionnel (salle du conseil municipal, bureau municipal, bibliothèque, salles de réunion, bureau d'associations locales, salle de réception, salon funéraire, etc.), le centre communautaire - aussi appelé salle paroissiale - constitue l'un des principaux bâtiments collectifs à vocation sociale qu'on retrouve aujourd'hui dans toutes les localités rurales du Québec, même les très petites. Avec le terrain de loisirs (patinoire, baseball, aires de pique-nique, etc.), ces équipements favorisent le dynamisme de la vie communautaire, au-delà du voisinage et des groupes d'affinité. Ils permettent de réaliser des fêtes populaires d'envergure qui s'avèrent souvent un temps privilégié «*de rassemblement, de régulation des conflits, de remémoration, de projet collectif*» (Tul'ceva dans Rambaud, 1976 : 266). En période de démobilisation, la présence persistante de ces équipements vacants appelle la participation sociale.

Les services sociaux et médicaux (soins médicaux et assistance sociale, soins à domicile, centres d'accueil ou résidence pour personnes âgées, alphabétisation, animation communautaire, etc.). Sauf pour le centre d'accueil ou la résidence pour personnes âgées, la plupart des services sociaux et médicaux accessibles localement sont offerts par des ressources extérieures (itinérantes) à la localité, généralement assurées par l'État (CLSC ou commission scolaire). Nécessaires parce qu'ils satisfont des besoins fondamentaux des personnes et des

familles, ces services contribuent peu à la cohésion sociale interne de la localité, car ils se situent davantage dans le modèle vertical de son système social.

Les services de garde. Par contre, les services de garde en milieu rural sont généralement offerts en milieu familial (réseau formel ou informel). Celui-ci contribue étroitement à diversifier les liens sociaux (et affectifs) des parents comme des enfants, et permet à des membres de la communauté d'assumer une part des fonctions de socialisation auprès des enfants.

Le casse-croûte, le dépanneur et l'épicerie, la station-service, le garage. Tous ces services privés assurent des fonctions utilitaires de production-distribution-consommation dans le système local. Mais pour ceux, de tous âges, qui les fréquentent assidûment, ils assument également - à la manière du bureau de poste - des fonctions de socialisation.

Nous ne présentons pas ces services et équipements locaux dans un ordre de priorité. Le village *«ainsi constitué ne contient rien qui se suffise»* (Lefebvre, 1970 : 211). C'est leur regroupement en une seule localité - et davantage lorsqu'ils se concentrent au village - qui leur confère un pouvoir structurant, d'un point de vue économique autant que social.

Conclusion de la deuxième partie

Les «services essentiels» en milieu rural demeurent un concept chargé de relativité et de là, difficile à circonscrire. C'est en fait un concept qui relève de la démocratie. Toute politique de développement rural ou municipal qui souhaiterait les définir précisément ne pourrait vraisemblablement éviter un débat public sur la question. Néanmoins, l'analyse qui précède permet de dégager quelques lignes directrices ou de convergence.

Les besoins fondamentaux de la personne trouvent largement écho dans diverses chartes et conventions nationales ou internationales qui les reconnaissent officiellement. Les services nécessaires pour les satisfaire y sont par conséquent reconnus. Ces besoins sont:

- la sécurité;
- le travail;
- les équipements, les installations et le matériel domestiques de base, ainsi que l'amélioration constante des conditions d'existence;
- un transport en commun;
- des services d'éducation et d'orientation professionnelle;
- des services de santé, notamment des soins périnataux;
- des services de garde;
- des services adaptés pour les personnes handicapées;
- des services adaptés pour les personnes âgées, qu'elles soient autonomes ou en perte d'autonomie;
- des services culturels, de loisirs et d'information.

L'accès à un travail occupe une place stratégique dans les moyens dont les gens disposent pour satisfaire leurs besoins. Nous croyons important d'insister sur le fait que, dans cette perspective, le déploiement des services aux entreprises et à l'emploi en milieu rural dépasse le strict impératif de l'adaptation ou de la croissance de l'activité économique locale. De même, l'amélioration constante des conditions de vie comme la recherche constante de moyens variés d'actualisation de soi - en milieu rural comme en milieu urbain - n'est pas un caprice, mais un processus normal du développement humain, qu'il soit personnel ou collectif. Cette conception élargie du bien-être trouve son équivalent dans la notion étendue des services essentiels en situation de grève, soutenue par certains gouvernements européens. Bien que ces chartes et conventions érigent en termes de droits économiques, sociaux et culturels les services essentiels au bien-être des personnes et des familles, l'absence de définition concrète du concept d'«accessibilité», en termes de distance, banalise leur portée juridique.

Néanmoins, les contraintes de déplacement relatives au niveau du revenu, à la disponibilité de moyens de transport, à des contraintes de santé ou de temps, pour maintes personnes en milieu rural, appellent une distribution

territoriale poussée des services essentiels. De même, l'accès aux capitaux et aux services financiers (caisse populaire locale, banque) demeure impératif pour le maintien ou le développement des entreprises rurales, comme pour l'émergence de nouveaux établissements. Ces services du tertiaire traditionnel exigent habituellement d'être installés dans une relative proximité de leur clientèle. Par contre, la plupart des établissements actifs sur le marché national ou international, ceux actifs dans des secteurs spécialisés et à teneur technologique (manufacturiers, agricoles, miniers, halieutiques) ou ceux liés à la mise en valeur ou à la protection du patrimoine naturel exigent une gamme beaucoup plus variée de services techniques et professionnels qui ont tendance à se concentrer dans les villes (chef-lieu de la MRC, capitale régionale ou grandes villes). Cependant, l'efficacité du tertiaire moteur ne se pose pas nécessairement en termes de proximité géographique. Les échanges par télécommunication (téléconférence, Internet, télécopieur, etc.) et les services itinérants remplissent souvent très bien leur fonction. L'accessibilité sporadique à des réseaux de support, porteurs de savoir-faire et de synergies, est parfois suffisante et relègue au second plan la nécessité absolue de proximité géographique. Toutefois, la proximité clients-fournisseur ne doit pas être banalisée quand la complicité d'affaires est un atout majeur, ou que la fréquence des rencontres nécessaires se voit indûment contrainte par la distance. De sorte que, tendre vers le déploiement d'une gamme de services aux entreprises la plus diversifiée possible à l'intérieur du territoire d'une MRC par exemple, ajouterait vraisemblablement un potentiel de diversification des activités. La nature de tous les services souhaitables à cette échelle territoriale tient toutefois de la structure économique de chaque MRC et de ses perspectives de développement.

Enfin, si les services aux entreprises s'inscrivent essentiellement dans une perspective fonctionnelle, il en est autrement des services locaux aux personnes et aux familles. Certains sont en effet fortement porteurs de cohésion sociale. L'école, l'église et le cimetière, le bureau de poste, la caisse populaire, le bureau municipal, le centre communautaire et le terrain de loisirs, ainsi que les petits commerces d'utilité quotidienne (casse-croûte, dépanneur et épicerie, station-service et garage), au-delà de leurs fonctions utilitaires indéniables, contribuent fortement à consolider la structure même du village, physique autant que sociale. Il devient alors hasardeux de les déplacer en dehors des limites territoriales de la municipalité.

Or, aucun de ces services locaux, pris isolément, ne peut aujourd'hui s'approprier le statut de «service local essentiel». C'est dans leur ensemble que se cristallise l'existence réelle d'une collectivité locale. Plus ils sont nombreux et diversifiés, plus la collectivité est ancrée sur son territoire et renforce sa cohésion, développe un pouvoir d'attrait, ou du moins est en mesure de mieux tolérer ses périodes de déséquilibre social comme économique. Re-déployer à une

échelle territoriale supérieure quelque élément de cette base pourrait alors impliquer qu'on s'attaque à l'expression de la cohésion sociale interne des collectivités québécoises, et à leur capacité de durer.

Notes

¹ Le texte ci-après n'est pas constitué de citations, mais procède d'une synthèse réalisée par nous à partir de différents documents. Les documents originaux (extraits et source respective) qui ont alimenté cette synthèse sont cités textuellement à l'annexe 2.

² L'OPDQ (1992: 81) a réalisé une étude dans le but d'«identifier les programmes universitaires qui pourraient constituer une source d'aide pour l'opération de leur établissement». Les trois programmes les plus importants seraient: informatique, administration et génie, suivis des sciences économiques, architecture et marketing. Mais les entreprises de la périphérie ont indiqué que «le partenariat [entre l'université et] le secteur privé constitue le moyen privilégié».

³ Selon une enquête de l'INRS-Urbanisation (citée dans OPDQ, 1992a: 96) sur les flux interrégionaux des services à l'intérieur du Québec, «les établissements situés dans les régions à l'extérieur de Montréal ont tendance à acheter plus des deux tiers de leurs services supérieurs à Montréal. Ce sont surtout les services plutôt banaux (transport, services immobiliers, entretien) qui sont produits dans la région locale». Par contre, une autre enquête réalisée dans la même période par le GRIDEQ (OPDQ, 1991) révélait que les entreprises des régions périphériques et centrales ne trouvaient qu'entre 17 et 48% de leurs partenaires et informations technologiques dans le grand Montréal (région de recensement), moins de 2% des services (juridiques, informatiques, techniques, publicité, certaines opérations de gestion et comptabilité), entre 26 et 43% des intrants et des équipements; 77,5% des sous-traitants étaient recrutés dans l'aire régionale, tout comme plus de 80% des intermédiaires financiers. (GRIDEQ: 96, 104, 107, 120, 121, 145, 191)

⁴ En 1975, les enquêtes de C. Dugas dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie lui permettaient d'observer que les localités de plus 1 000 habitants étaient généralement en mesure d'atteindre leur premier million d'épargne. «Il est cependant difficile de savoir si cette épargne quitte la région. [...] On peut finalement déduire de tout cela que la population régionale accumule suffisamment de réserves monétaires pour entraîner des investissements locaux. Or, à l'exception du domaine domiciliaire ces investissements se produisent rarement et très timidement». (Dugas, 1981: 127, 128) Plus tard, un dossier de R. Morin (dans *L'Action nationale*, 1996, no 8) démontre qu'une forte proportion de l'épargne québécoise quitte la province (et conséquemment les régions): des 145,9 milliards \$ d'actifs recensés (916 fonds mutuels), seulement 7,9 milliards (5,4%) sont recyclés dans l'économie du Québec.

⁵ L'expression «ancrage territorial» ne vient pas de Médard (1969); c'est nous qui attachons ce concept aux propos de Médard.

⁶ «Sur le plan pratique, lorsque nous parlons donc de communauté locale, nous entendons les groupes de localité de l'îlot à l'agglomération, c'est-à-dire à la métropole (nous excluons donc la mégalopolis [...] il s'agit d'un espace local et non régional ou national; ou encore «une localité occupée par des personnes qui constituent une sorte d'organisation commune pour poursuivre leurs intérêts»». (Médard, 1969: 18)

⁷ Dans ce sens, les observations de C. Dugas (1981: 118) à propos de l'organisation des loisirs sont révélatrices: «On note cependant que dans plusieurs localités de 500 personnes et moins, où la forte dispersion de la population a empêché la formation de véritables villages, l'organisation des loisirs est rendue difficile par le manque de cohésion sociale et d'effectifs jeunes».

⁸ Cette réflexion de H. Lefebvre, 1970 (dans «Quartier et vie de quartier») s'applique aux quartiers de ville, mais nous estimons qu'elle est applicable aux villages.

⁹ Nous nous basons ici uniquement sur quelques modèles de projet éducatif suggérés dans un document de la Fédération des Comités de parents de la province de Québec (mai 1992).

¹⁰ Lors d'une enquête réalisée dans 199 écoles du Québec (rurales ou urbaines), comptant en moyenne 65 élèves (161 écoles offrant des classes multiprogrammes), les raisons

évoquées par les comités de parents en faveur du maintien de leur petite école sont: 1) «l'enfant reste dans son milieu», 2) «l'enfant se sent moins perdu», 3) «l'encadrement pédagogique est plus facile», 4) «la relation enfant-enseignant est meilleure» et 5) «l'enseignement est meilleur». (FCPPQ, 1990: 14)

¹¹ «Un tiers des Canadiens de 65 ans et plus ne conduisent pas de voiture [...] le service postal se trouve au nombre des 5 préoccupations majeures des personnes âgées au Canada». (Dignité rurale Canada, Notre service postal rural et les aînés du Canada)

¹² Voir la note no 4.

Si je le connais! Mais soyez prévenu, docteur Scott: il s'agit d'un petit village comme il y en a beaucoup d'autres dans la province, où il se passe des choses, oui, bien sûr, des choses le plus souvent cocasses, parfois invraisemblables; il s'en passe même trop, c'est ahurissant.

(J. Ferron, 1969 dans P. V. Sing, 1995: 87)

Partie 3

Les services locaux de base au Québec

Chapitre 6

Les services disponibles dans les petites localités du Québec

Diverses études avancent des seuils critiques de population - généralement entre 200 et 1 000 habitants¹ - en deçà desquels certains services commerciaux importants (épicerie, garage, restaurant) ne seraient plus viables. Aussi, l'on tend à associer la fermeture de plusieurs de ces petits commerces d'utilité commune à un indice sérieux de dévitalisation locale, pouvant conduire à la fermeture de la localité même. Mais cette corrélation demeure jusqu'à aujourd'hui du domaine de la théorie. En effet, la conjoncture économique, les ambitions pécuniaires des propriétaires de ces établissements, la structure de services au niveau supralocal et surtout, la tolérance des habitants à une gamme restreinte de services locaux sont quelques autres facteurs importants qui agissent sur la capacité de maintien d'une localité. Ces seuils probables de viabilité d'une localité nous suggèrent quand même une hypothèse de travail pour cette partie de notre étude. En supposant que les services retrouvés dans les plus petites localités du Québec sont l'expression d'un minimum «viable» pour satisfaire les besoins personnels et soutenir la vie économique, politique et collective d'une localité, un inventaire de ces services locaux pourrait constituer une indication de ce que les ruraux d'aujourd'hui estiment indispensables.

Nous avons sélectionné 22 municipalités comptant moins de 750 habitants². Dans ces localités, nous avons répertorié à l'aide d'une grille d'observation tous les services présents au village: ceux qui ont pignon sur rue et ceux, plus discrets, que nous avons pu repérer grâce à la collaboration d'un résident habituellement bien informé sur les activités locales (un employé du dépanneur, du casse-croûte, du bureau de poste ou du bureau municipal)³.

6.1 CARACTÉRISATION DES LOCALITÉS VISITÉES

Pour éviter que les résultats de nos observations ne soient associés à une situation géographique ou socio-économique particulière, nous avons volontairement diversifié notre échantillon dans différentes tailles de municipalité (moins de 250 habitants, 251 à 500 habitants, 501 à 750 habitants), situées à différentes distances de la ville la plus près: à moins de 20 km d'une localité comptant plus 5 000 habitants, entre 21 et 30 km, 31-50 km, 51-100 km, plus de 100 km. Quelques-unes sont en outre en situation d'agglomération urbaine (selon Statistique Canada). Les localités sont également à différentes distances de la grande ville et dans différentes MRC: Coaticook, Beauce-Sartigan, Robert-Cliche (dans la zone centrale); Rimouski-Neigette et La Mitis (en zone

périphérique adjacente); Denis-Riverin, Matane, Matapédia, Avignon et Bonaventure (en zone périphérique éloignée). Les petites localités ainsi retenues, par un «hasard dirigé», représentent finalement différentes situations géographiques, économiques, démographiques, ainsi qu'une armature urbaine supralocale et régionale constituée de villes et de centres de services de calibre différent (tableau 17).

Secteurs d'activités et taux de chômage. Les localités rurales que nous avons choisies n'ont en commun que la présence d'un secteur primaire qui mobilise plus de 10% (1991) de la main-d'oeuvre active locale (sauf Saint-Jules/Bonaventure et Saint-René, 0%⁴; Grande-Cascapédia, 7,4%). Chaque localité affiche une combinaison originale de travailleurs investis dans les différents secteurs d'activité économique, la part de la main-d'oeuvre active n'étant pas nécessairement proportionnelle à la taille de la population locale. La part de travailleurs qui opèrent leur propre entreprise varie d'une localité à l'autre. Mais celles qui ont un secteur primaire ou tertiaire assez fort se démarquent habituellement sur ce point. Le taux de chômage souvent élevé dans ces localités fait écho à un taux également très élevé de travailleurs saisonniers ou à temps partiel, à des revenus familiaux très modestes, indices probables de capacités limitées de déplacement.

Profil du tertiaire. Le nombre de travailleurs locaux impliqués dans le secteur tertiaire est imprévisible (tableau 16). En fait, il semble lié tantôt à la taille de la localité, tantôt à la proximité de la ville, ou encore au rôle de centre de services que certaines de ces localités assument déjà dans leur environnement (ex.: Les Boules, Les Hauteurs, Saint-Noël). On observe toutefois que plus on s'éloigne de la ville, plus la diversité du tertiaire privé et public s'atténue. Dans les localités visitées les plus isolées (à plus de 100 km d'une ville), le secteur des transports/entreposage/commerce de gros, les services aux entreprises et les «autres services», ainsi que les communications et les services d'enseignement n'occupent plus personne.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que l'appréciation de l'importance du tertiaire, basée sur l'occupation de la main-d'oeuvre locale, ne permet pas une représentation juste des services locaux. En effet, les statistiques peuvent rendre compte de l'importance et de la diversité du tertiaire comme source d'emplois. Or, ces données n'incluent pas seulement les travailleurs locaux investis dans les services de leur propre localité, mais également ceux qui travaillent dans les services localisés dans l'aire de migration pendulaire. Les statistiques sur le lieu de travail habituel démontrent en effet que, dans les localités étudiées, pas plus de 40% de la main-d'oeuvre active résidente travaille localement (sauf à Saint-Damase, 44,4% et à L'Ascension-de-Patapédia, 100%). En outre, il est fort probable que les travailleurs locaux du tertiaire n'occupent pas tous les emplois générés par les services de leur propre localité; certains de ces emplois peuvent être occupés par des travailleurs de

localités voisines. C'est donc sur place qu'il faut aller pour apprécier précisément l'importance et la diversité des services dans une localité. D'autres analyses statistiques permettent toutefois d'en appréhender l'adéquation.

Scolarisation de la main-d'oeuvre. Certaines localités à proximité d'une ville de calibre moyen (ex.: Mont-Lebel près de Rimouski) ou celles jouant un rôle de centre de services élémentaire (ex.: Grande-Cascapédia, Les Boules) tendent à s'approprier les taux les plus élevés de diplômés universitaires. Mais la majorité des localités étudiées cumulent un part importante de gens de métier, dépassant dans la moitié des cas le double de la moyenne provinciale (8,8% de la population de 15 ans et plus).

Ces observations générales sur la situation de l'emploi et des revenus moyens, de l'entrepreneuriat et de la qualification de la main-d'oeuvre dans les très petites localités soulèvent la pertinence d'un support de proximité pour faciliter l'intégration à l'emploi, la formation professionnelle et l'intégration de réseaux de compétence.

Structure d'âge. La structure d'âge dans les localités visitées donne également un aperçu de la demande probable en services locaux. Il est par exemple intéressant d'observer que la présence du nombre d'enfants d'âge préscolaire et scolaire ne varie pas nécessairement en proportion directe avec la taille de la population. À Saint-Jules (Bonaventure, 372 h.), on compte 30 enfants de 5 à 9 ans (1991), alors qu'une localité abritant 33% plus d'effectifs, Sainte-Florence (557 h.), n'en compte que 25. Pourtant, Saint-Jules n'a plus son école de village (tableau 18). Nous observons également que dans une localité de 250-300 habitants, on peut facilement trouver une trentaine d'adolescents de 15-19 ans (ils sont 60 à Les Hauteurs, 696 h.) et autant de jeunes de 10-14 ans qui souhaitent généralement des loisirs spécifiques à leur groupe d'âge. Ces localités logent également de 30 à 50 personnes âgées susceptibles de nécessiter des soins plus soutenus, des services à domicile, des résidences adaptées, des activités physiques, culturelles et sociales également spécifiques à leur groupe d'âge et à leurs capacités. La présence d'une résidence a pour effet d'augmenter leur importance dans la municipalité: à Baie-des-Sables (698 h.), on compte 120 personnes de 65 ans et plus; à Saint-Noël (508 h.), elles sont 95.

Évolution démographique. Dans les localités visitées, il est difficile d'établir un lien entre une évolution démographique positive et l'importance de l'un ou l'autre des secteurs d'activité, le taux de chômage ou même la taille de la population. Les localités affichant les pires taux de décroissance démographique 1986-1991 ne présentent pas pour autant les taux de chômage les plus élevés. De même, les localités les plus peuplées - notamment celles situées à proximité des villes, n'accaparent pas nécessairement les meilleurs taux de croissance démographique (tableau 17). Un secteur tertiaire dominant ne peut non plus être associé à une situation de croissance démographique locale (tableau 16).

À priori, aucune combinaison d'activités, aucune taille de population ne semble assurément gagnante. Par contre, les localités situées à proximité de la ville (moins de 20 km) seraient plus susceptibles à de fortes croissances démographiques (Mont-Albert et Saint-René faisant toutefois exception) ou moins en proie à de fortes décroissances ou à des taux de chômage endémiques. En effet, situées au-delà de 20 km, les localités visitées sont toutes en décroissance démographique sauf deux: Saint-Séverin et Saint-Irène. Avec un taux de chômage de 33,3% (1991) et à 86 km de la première localité de plus de 5000 habitants (Mont-Joli), Saint-Irène affiche quand même un taux de croissance de +5,8% (1986-1991). Une conjoncture de facteurs, autres que la proximité de la ville et de ses services, peut donc générer la croissance démographique d'une très petite localité.

Tableau 16: Mise en parallèle de l'importance du tertiaire, de la distance de la ville et de l'évolution démographique de quelques localités visitées de taille comparable

<u>Localité</u>	<u>Mt-Lebel</u>	<u>St-Irène</u>	<u>St-Séverin</u>	<u>Les Boules</u>	<u>St-Jules (Bon.)</u>
Pop. (1991)	320	363	288	397	372
Distance de la ville (localité >5000 h.)	10 km	86 km	30 km	30 km	133 km
Main-d'o. (91)	105	180	155	140	100
Tertiaire (m. d'o.)	42,9%	58,3%	16,1%	64,3%	100%
Nbre de travailleurs	45	105	25	90	100
Évol. dém. (1986-91)	+21,2%	+5,8%	0,0%	-5,5%	-12,9%

Source: Statistique Canada, Recensement 1991.

6.2 RÉSULTATS DES OBSERVATIONS DANS LES VILLAGES

Nous avons donc visité les 22 villages sélectionnés. Nous regroupons ici les résultats de nos observations, selon les catégories de services établies au début de l'étude.

Les services locaux de désenclavement. Toutes les localités ont évidemment le service téléphonique. Toutes les localités ont aussi un service de déneigement et d'entretien des routes et des chemins. Toutefois, le tiers des localités visitées ne disposaient pas de l'équipement nécessaire pour entretenir le réseau routier local; elles procédaient par ententes avec une localité voisine. Les petites routes qui conduisent aux localités situées en marge des routes principales et secondaires (ex. Saint-René, Saint-Séverin, Sainte-Marguerite, Saint-Charles-Garnier, L'Ascension-de-Patapédia) sont quelquefois très tortueuses, «côteuses», cahoteuses, et constituent des tronçons de route plus difficiles. Mais ce constat n'en fait pas pour autant des localités «enclavées».

Tableau 17. Principales caractéristiques des localités visitées

	Distance de la ville (>5000 habitants) la plus près	Distance du petit centre de serv. le plus près	Population (1991)	Évolution dém. (%, 1986-91)	Taux de chômage (%, 1991)	Nombre (1991) de personnes de	
						65 ans et plus	<5ans
Mont-Albert (Denis-Riverin) ⁽¹⁾	15 km Ste-A.-des-Mts	idem	227	-5,4	72,7	20	15
St-Simon-les-Mines (Beauce-Sart.)	10 km St-Georges	5 km N.-D. des Pins	402	+1,8	6,7	40	25
Martinville (Coaticook)	15 km Sherbrooke	5 km Compton	488	+4,1	4,0	45	35
St-Jean-de-la-Lande (Beauce-Sart.)	10 km St-Georges	idem	658	0,0	9,1	50	60
Mont-Label (Rimouski-Neigette)	10 km Rimouski	3 km Ste-Blandine	320	+21,2	8,3	25	25
St-René (Beauce-Sart.)	20 km St-Georges	10 km St-Martin	522	-1,3	24,3	45	50
St-Séverin (Robert-Cliche)	30 km Ste-Marie	7 km Tring-Jonction	288	0,0	6,3	45	25
St-Marcellin (Rimouski-Neigette)	30 km Rimouski	13 km St-Gabriel	290	-6,8	39,3	35	15
Les Boules (La Mitis)	30 km Mont-Joli	20 km Sayabec	397	-5,5	12,0	60	25
St-Jules (Robert-Cliche)	30 km St-Georges	10 km Tring-Jonction	558	-2,4	14,0	65	60
La Rédemption (La Mitis)	30 km Mont-Joli	19 km Sayabec	581	-8,9	18,9	75	60
St-Charles-Garnier (La Mitis)	40 km Mont-Joli	15 km St-Gabriel	373	-16,4	25,0	30	35
St-Damase (Matapédia)	44 km Matane	10 km Sayabec	435	-2,2	36,4	65	30
Baie-des-Sables (Matane)	33 km Matane	20 km Sayabec	698	-8,5	22,6	120	55
Les Hauteurs (La Mitis)	31 km Mont-Joli	14 km St-Gabriel	696	-15,3	28,0	95	50
Ste-Marguerite (Matapédia)	103 km Mont-Joli	13 km Causapsal	260	-15,3	60,9	30	20
St-Irène (Matapédia)	86 km Mont-Joli	16 km Amqui	363	+5,8	33,3	30	40
St-Noël (Matapédia)	54 km Matane	18 km Sayabec	508	-17,0	23,1	95	30
Ste-Florence (Matapédia)	100 km Mont-Joli	10 km Causapsal	557	-8,2	63,9	75	25
Grande-Cascapédia (Bonaventure)	132 km Ste-A.-des-Mts	10 km N.-Richmond	270	-5,6	6,7	50	10
L'Ascension-de-Patapédia (Avignon)	165 km Mont-Joli	35 km Matapédia (ou 10 km St-François d'Assise)	303	-12,2	35,3	30	25
St-Jules (Bonaventure)	133 km Ste-A.-des-Mts	11 km N.-Richmond	372	-12,9	24,0	55	30

Source : Statistique Canada, recensement 1991. ⁽¹⁾ Mont-Albert (Cap-Seize) est aujourd'hui fusionné à Sainte-Anne-des-Monts.

Tableau 18. Nombre d'enfants, d'adolescents et de personnes âgées (par tranche d'âge, 1991), ainsi que de familles monoparentales, dans les localités visitées

Localités	Population locale totale	Population locale par tranche d'âge					Nombre de familles monoparentales	
		0 - 4 ans	5 - 9 ans (*)	10 - 14 ans	15 - 19 ans	65 - 74 ans (*)		75 ans et + (*)
Mont-Albert	227	20	15	15	10	15	5	0
Sainte-Marguerite	260	15	20	30	30	20	10	10
Grande-Cascapédia	270	15	10	20	15	30	20	10
Saint-Séverin	288	15	25	25	10	25	20	0
Saint-Marcellin	290	15	15	30	25	30	5	10
L'Ascension-de-Patapédia	303	20	25	25	25	20	10	20
Mont-Lebel	320	25	25	30	30	25	0	0
Sainte-Irène	363	35	40	30	20	20	10	10
Saint-Jules (Bonaventure)	372	20	30	25	15	35	20	0
Saint-Charles-Garnier	373	20	35	30	30	25	5	10
Les Boules	397	20	25	30	20	35	25	10
Saint-Simon-les-Mines	402	25	25	25	35	20	20	20
Saint-Damase	435	40	30	25	25	35	30	0
Martinville	488	55	35	45	30	25	20	0
Saint-Noël	508	30	30	30	45	55	40	20
Saint-René	522	45	50	45	35	35	10	25
Sainte-Florence	557	35	25	45	40	55	20	25
Saint-Jules (R.-Cliche)	558	40	60	40	35	50	15	10
La Rédemption	581	60	60	40	40	60	15	0
Saint-Jean-de-la-Lande	658	60	60	60	55	40	10	15
St-F.-Xavier-des-Hauteurs	696	45	50	65	60	55	40	15
Baie-des-Sables	698	45	55	55	45	80	40	25

(*) les zones ombragées indiquent que l'école du village est fermée

(*) les zones ombragées indiquent qu'il y a une résidence pour personnes âgées dans le village

Source : Statistique Canada, recensement 1991.

Quatorze localités (14/22) disposent d'une station-service (parfois même deux) au village.

C'est le transport en commun qui présente le plus de lacunes au niveau des services de désenclavement. Outre le transport scolaire, en dehors des grands axes routiers, il n'y a aucun service. Et le transport adapté est pratiquement inexistant.

Cinq localités sur 22 (23%) n'ont aucun service postal local, à l'exception d'un facteur ou de la poste rurale. Le quart de celles qui ont le service (4/17) n'ont qu'un comptoir postal. Toutes les localités ont néanmoins un service postal.

Les localités situées en marge des principaux circuits de déplacement sont également privées de la distribution des grands quotidiens du Québec (**Le Soleil**, **La Presse**, **Le Devoir**); c'est généralement **Le Journal de Montréal** ou **Le Journal de Québec** qui couvre ces territoires, souvent la fin de semaine seulement, quelquefois pas du tout. Dans le tiers des cas, aucun quotidien n'est accessible localement, ni par camelot ni dans un commerce. Le suivi de l'actualité nationale passe donc surtout par les réseaux de télévision et de radio partout accessibles⁵, bien que le câble ne le soit que dans 50% des cas. L'actualité supralocale circule partout par la distribution des hebdomadaires qui produisent généralement une édition différente par MRC. L'accès à Internet se développe à bon rythme: une localité sur cinq offre déjà le service dans sa bibliothèque municipale. Presque toutes les localités visitées pouvaient trouver un accès public (au bureau municipal ou à la caisse populaire) pour expédier ou recevoir des télécopies.

Les services locaux qui garantissent les conditions matérielles de base et le maintien de la vie des individus. Dans plus de la moitié des localités, il n'y a pas d'épicerie; le dépanneur est le seul recours local pour l'alimentation. Il n'y a pas non plus de pharmacie, sauf à Les Hauteurs qui, grâce à la collaboration d'un pharmacien de Mont-Joli, dispose d'un comptoir hebdomadaire au CLSC. Au niveau des services personnels, on retrouve un salon de coiffure au village dans 60% des cas.

Compte tenu de la dispersion des localités, les services d'urgence sont couverts de façon inégale. Si plus de 50% des localités ont leur caserne de pompiers (41% disposant de l'aqueduc au village), 64% peuvent compter sur une équipe locale de pompiers bénévoles⁶. Le service téléphonique d'urgence 911 est également instauré dans 64% des localités. Mais un point de service du CLSC n'est présent que dans une localité sur cinq. Quant aux services d'hygiène, si la collecte hebdomadaire des ordures est partout établie, l'accès à l'eau potable et l'évacuation des eaux usées dépendent rarement d'un système jumelé d'aqueduc et d'égout (le service d'aqueduc étant plus fréquent). Néanmoins, les puits et champs d'épuration domiciliaires semblent bien adaptés à la situation.

Dans les petites localités que nous avons visitées, ce sont les services aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes handicapées, aux personnes

défavorisées (notamment au niveau du logement à prix modique) et aux victimes de violence qui sont apparemment les plus déficients. Au-delà de l'assistance prévue par les CLSC, tout semble reposer sur les aidants naturels (parents, amis) qui bénéficient quelquefois de l'aide de groupes bénévoles locaux, généralement liés à la pastorale.

Au niveau des préoccupations domiciliaires, mentionnons que les pièces de quincaillerie et les matériaux de construction sont rarement disponibles sur place. Les localités qui offrent ce service (6/22) ne sont pas nécessairement celles de plus grande taille (Les Hauteurs, 720 h.; Saint-Noël; 508 h.; Les Boules, 397 h.). Mais chaque localité abrite généralement un menuisier. Les autres professionnels de la construction ou de la réparation domiciliaire (plombier, électricien, réparateur d'appareils ménagers, etc.) habitent plutôt dans le centre de services le plus près. Enfin, si dans quelques localités l'on peut encore trouver un magasin général (4 localités/22) quelquefois pourvoyeur de quelques vêtements de travail ou quelques mètres de tissu, on y trouve rarement des vêtements assortis (2/22), des articles ménagers (1/22) ou des meubles (0/22). Nous avons trouvé un comptoir de vêtements usagers dans seulement 2 localités; une seule offrait des meubles usagés.

Les services locaux qui répondent à des nécessités sociales. Le premier cycle de l'enseignement primaire n'est présent que dans 32% des localités visitées (7/22) et le deuxième cycle, dans 50% des cas. Le seuil minimal du nombre d'enfants qui justifie le maintien de l'école du village n'apparaît pas clairement. Toutefois, la présence locale de moins que 25 enfants dans le groupe des 5-9 ans menace le maintien de l'établissement (tableau 18). Un service de garde approuvé n'est disponible que dans 54% des localités.

Seulement huit localités sur 22 offrent une résidence pour leurs personnes âgées autonomes et une seule offre un centre d'accueil pour celles en perte d'autonomie. Presque toutes les localités ont un Club de l'Âge-d'or et un local qui lui est réservé. Les Fermières ou l'AFÉAS sont très présentes (mais pas partout) et disposent d'un local. Il en est de même des Chevaliers de Colomb qui toutefois se réunissent souvent dans des localités voisines. Dans les petites localités, les soirées de bingo ne sont pas aussi fréquentes qu'on le croyait: il ne s'agit souvent que d'une activité annuelle de financement. Mais les trois quarts des localités visitées ont au moins un casse-croûte au village généralement ouvert que l'été et quelquefois muni d'une petite salle à manger ou d'un restaurant... que les gens fréquentent assidûment.

Cependant, toutes les localités (sauf Mont-Albert) disposent d'un bureau municipal généralement installé dans le centre communautaire ou l'école du village. Toutes ont un centre communautaire. Partout, il y a une église (sauf à Mont-Label) qui offre des services religieux, les plus importants étant animés par la chorale également partout active; les cloches et l'orgue (ou le piano) fonctionnent. Les services de pastorale semblent passablement animés bien que

généralement le curé ne soit pas résident (sauf à Les Hauteurs et Les Boules). Quelquefois (dans 5 localités), il existe une garde paroissiale qui assure les collectes spéciales et porte le corps des défunts. Dans presque la moitié des localités ceux-ci sont exposés dans le centre communautaire ou le sous-sol de l'église. Partout, le cimetière est très bien entretenu.

Par ailleurs, moins de la moitié des localités visitées (10/22) ont leur caisse populaire. Le paiement direct dans un commerce - généralement l'épicerie ou le dépanneur - et par conséquent l'accès sur place à des liquidités, est plus répandu (14/22). Le seuil de population justifiant une caisse populaire locale n'apparaît pas clairement et semble dépendre d'autres facteurs dont la volonté locale, l'isolement relatif de la localité, mais peut-être aussi de la fédération régionale. Selon nos observations, la population minimale pourrait être de l'ordre de 275 habitants. Toutefois, Saint-Jean-de-la-Lande (658 habitants) n'a pas ce service et Sainte-Florence (557 h.) n'a qu'un comptoir de service hebdomadaire, pendant que Les Boules (397 h.) et Saint-Séverin (288 h.) ont une caisse populaire sur place.

L'activité culturelle est modeste au village. Moins de la moitié des localités (10/22) ont une bibliothèque municipale. Ce sont les mêmes qui disposent d'un recueil de l'histoire locale. Celui-ci a généralement été produit par un résident, grâce à l'aide financière du ministère des Affaires culturelles accordée à l'occasion de l'anniversaire de fondation de la localité. Une seule localité (Grande-Cascapédia) dispose d'un centre d'interprétation naturelle ou historique. Nous n'avons repéré qu'une seule boutique d'art (Les Boules). Les ateliers (dessin, peinture, piano, etc.) offerts dépendent généralement de l'initiative personnelle d'un artiste local; leur reprise annuelle ou leur évolution est toujours tributaire de la demande et souvent contrainte par la taille insuffisante des groupes. Bien que toutes les localités aient leur feuillet paroissial où un événement d'intérêt communautaire est parfois publié, seulement quelques-unes produisent un bulletin municipal (6/22). Les clubs vidés sont par contre passablement répandus (14/22) mais de qualité très inégale.

Partout, il y a au moins une patinoire extérieure. On trouve des balançoires pour les petits dans 19 villages sur 22. Toutefois, le terrain de base-ball fait souvent défaut (11/22). Partout, on trouve des comités de loisirs, de festivités et même d'embellissement local (aménagement paysager et floral. Mais les clubs sportifs ne s'adressent généralement qu'aux adultes. Les jeunes d'un même groupe d'âge sont probablement trop peu nombreux pour constituer au moins deux équipes d'activités compétitives traditionnelles (hockey, base-ball, volley-ball).

Enfin, si la collecte des ordures est un service partout établi, la collecte sélective destinée à la récupération semble déficiente dans tout l'est de la province (sauf sur le territoire de La Mitis) où il n'y a au mieux qu'un grand «bac bleu» pour toute la communauté (dépôt central).

Les services locaux nécessaires à l'activité et au développement économique, ainsi qu'à l'emploi. Le strict service de distribution de la poste (constatée dans 5 localités sur 22) et l'absence de caisse populaire locale (dans 11 localités) constituent de toute évidence des contraintes majeures aux affaires quotidiennes des entreprises. Tous les autres services souhaitables aux entreprises ou à l'emploi sont peu présents dans les localités comptant moins de 750 habitants. Généralement à vocation supralocale, on les retrouve surtout dans le centre de services ou la petite ville le plus près. Nous y avons quand même repéré un atelier d'usinage investi dans l'entretien ou l'adaptation de machineries agricoles (Martinville), trois garages de réparation de machineries lourdes agricoles ou forestières (Martinville, Saint-Séverin, Les Hauteurs), deux fournisseurs d'équipements agricoles (Saint-Noël), un fournisseur d'équipements nautiques (Grande-Cascapédia).

De même, les comités de développement local (socio-culturel, touristique-économique, de mise en valeur et de protection du territoire) se font rares (13/22), compte tenu de leur impact potentiel sur le développement de l'emploi. Ceux que nous avons repérés se mobilisent pour s'approprier le contrôle et la gestion des ressources locales ou pour valoriser le patrimoine naturel: Saint-Marcellin revendique les lots intramunicipaux et travaille à la mise en valeur du lac Noir notamment par la pêche blanche. Saint-Charles-Garnier participe à la Société de développement des ressources de La Mitis. À Grande-Cascapédia, une société de gestion du saumon de la rivière Cascapédia a pignon sur rue. Trois localités bénéficient d'un agent de développement local (Saint-Marcellin) ou d'un agent partagé au niveau de la MRC (Martinville). Une seule municipalité (Saint-Jean-de-la-Lande) dispose d'un parc industriel, toutefois inoccupé. Les localités les plus peuplées ou les plus près de la ville ne semblent donc pas les plus actives au niveau de la prise en charge locale de leur développement. Toutefois, aucune n'offre de services locaux à l'emploi ou au démarrage d'entreprises. Malgré un taux de chômage local généralement élevé (tableau 17), les services à l'économie se trouvent tous à la ville ou au centre de services le plus près (New Richmond ou Carleton, Amqui ou Matane, Mont-Joli ou Rimouski, Sainte-Marie ou Saint-Georges).

Les services locaux qui contribuent à la qualité de la vie. Nous observons que la diversité et la qualité des services alimentaires sont liées à la présence d'une épicerie dans le village. Le dépanneur et le magasin général offrent rarement un comptoir de pains et pâtisseries fraîches, de fruits et légumes frais, de fromages, de viandes. Une garderie publique (en établissement), un guichet automatique, un service de location d'outils, les services professionnels, les

boutiques diverses et les marchés aux puces, les services de nettoyage ou de réparation de vêtements et les infrastructures d'accueil (gîte, auberge, hôtel, restaurant) sont assez rares dans les localités de moins de 750 habitants. Il en est de même de l'animation des petits durant l'été.

Toutefois, dix localités sur 22 ont un garage de réparation automobile sur place. On a également trouvé un bar dans 14 localités, celui-ci offrant généralement, bien que de façon sporadique, des soirées de danse.

Enfin, presque tous les villages visités (20/22) sont éclairés la nuit. Mais moins de la moitié disposent de trottoirs qu'on tend à remplacer par des couloirs protégés par une ligne blanche continue. Seulement quelques-uns (7/22) profitent d'une prise en charge de la corporation municipale de l'embellissement floral du village.

Notes

¹ Dans le contexte de la France, V. Roussel (1988) a relevé, à partir de cinq études majeures, des seuils de population - variant de 500 à 1 000 habitants - à partir desquels 100% des communes disposent d'un café, d'une boutique d'alimentation générale, d'une boulangerie, d'une boucherie, d'un café-restaurant, d'un hôtel-restaurant, d'un garage). Toutefois, la plupart des activités commencent à apparaître à partir de 200 habitants.

² Nous avons limité notre seuil de préoccupation à 750 habitants pour faciliter la tâche d'inventaire. En effet, (généralement, au-delà de 750 h.) les services locaux sont généralement assez nombreux.

³ Les visites ont eu lieu en août et septembre 1997. Pour des raisons pratiques, nous avons limité nos observations à l'intérieur du village qui s'étend généralement sur environ 1 km et regroupe la grande majorité des services offerts dans la localité.

⁴ Ce pourcentage (0%) est peu probable dans la réalité. Ces taux sont établis par Statistique Canada sur la base d'un échantillonnage (une personne sur cinq). Dans les très petites localités, le pourcentage d'erreur dans les résultats peut être très élevé.

⁵ Dans tous les villages visités, on peut capter au moins un poste de radio régional et souvent Radio-Canada AM et/ou FM. Partout on capte la télévision de Radio-Canada, Télé-Québec et TVA.

⁶ La sécurité est assurée par la Sûreté du Québec généralement basée dans le centre de services le plus près (environ 30 minutes). Il existe généralement un centre de soins (hôpital) par MRC et un service d'ambulance au niveau supralocal.

Chapitre 7

État des services locaux de base au Québec

7.1 LES SERVICES LOCAUX EN MILIEU RURAL: LES ACQUIS

À partir des résultats des investigations menées dans 22 localités, nous avons repéré les services les plus communs, c'est-à-dire ceux qu'on retrouve dans au moins 75% des cas (dans 17 villages sur 22). Nous avons également répertorié les services universels, assurés par l'État ou ses sociétés, qui sont accessibles localement. La liste ci-après pourrait alors constituer un indice de la gamme des services de base au Québec, c'est-à-dire ceux dont la présence serait aujourd'hui répandue dans la plupart des localités rurales. Voici les résultats de ces compilations.

Les services de désenclavement. En plus des services d'entretien et de déneigement du réseau routier provincial et local (par la municipalité ou par entente intermunicipale), il y a dans chaque localité un accès au transport scolaire. Dans un sens élargi de la notion de désenclavement, on trouve aussi un accès aux services téléphoniques, aux médias électroniques (radio régionale et Télé-Québec, Radio-Canada, TVA). Mais un seul média écrit d'envergure supralocale (les hebdomadaires) est souvent accessible. Dans presque tous les villages, on trouve également un bureau ou un comptoir postal (la gamme de services étant toutefois inégale), et un accès communautaire à la télécopie (généralement au bureau municipal ou à la caisse populaire).

Les services locaux qui garantissent les conditions matérielles de base et le maintien de la vie des individus. Les aliments de base (pain, lait, sucre, farine, etc.) sont disponibles localement grâce à la présence minimale d'un dépanneur ou d'un magasin général. Sous la responsabilité municipale ou intermunicipale, on trouve toujours un service d'incendie, la collecte hebdomadaire des ordures et presque toujours un accès téléphonique d'urgence 911. La distribution de l'électricité rejoint aussi toutes les localités¹. Il en est de même des services universels du Québec relatifs à la sécurité physique et économique des personnes, qui peuvent intervenir à domicile: police (Sûreté du Québec), ambulance et CLSC. Toutefois, hors-agglomération, ces services sont réputés moins performants qu'en ville (grands territoires à couvrir, gamme d'équipements et de spécialistes moins diversifiée). Enfin, la livraison locale des prestations garanties par les différents régimes de sécurité du revenu (assurance-emploi, prestations de bien-être social, pensions de vieillesse et autres indemnités) est liée à la poste locale.

Les services locaux qui répondent à des nécessités sociales. L'école apparaît encore parmi les équipements habituels au village, mais aucun cycle de

l'enseignement primaire ou préscolaire semble assuré localement. Tous les cycles demeurent néanmoins accessibles à tous les enfants au niveau supralocal (généralement dans le village voisin) grâce au transport scolaire. Il en est de même pour l'école secondaire, bien que dans certaines régions le circuit de déplacement quotidien des adolescents dépasse les 50 km. Dans quelques régions (Basse-Côte-Nord, Nord-du-Québec, certains groupes anglophones des zones périphériques), les adolescents doivent quitter leur famille pour continuer leurs études de 2^e cycle du secondaire généralement à la capitale régionale².

La vie démocratique, associative, religieuse et sportive trouve plusieurs supports matériels et des services d'animation au niveau local. La presque totalité des petites municipalités disposent d'un bureau municipal et d'un centre communautaire, ainsi que d'un terrain de jeux incluant une patinoire extérieure et des balançoires. Sauf exceptions (ex.: Mont-Label), les services religieux et leurs supports habituels (chorale, orgue, cloches, feuillet paroissial), les services d'animation pastorale et le cimetière sont partout disponibles. Enfin, on trouve toujours quelques locaux et activités liés à la vie associative: une salle de l'Âge-d'or, des comités de loisirs et/ou de festivités, quelques ateliers récréatifs (peinture, dessin, cuisine, scrabble, danse, premiers soins, etc.) et des clubs sportifs (hockey, base-ball, volley-ball, VTT, etc.) bien que généralement prévus que pour les adultes. On trouve également au moins un petit service de restauration: un casse-croûte estival quelquefois muni d'une salle à manger qui opère à l'année.

Les services locaux nécessaires à l'activité et au développement économiques, ainsi qu'à l'emploi. Au-delà du service postal cité précédemment, on ne trouve aucun service particulier aux entreprises et à l'emploi au niveau local³.

Les services locaux qui contribuent à la qualité de la vie. L'éclairage des rues du village est généralisé. Le recyclage des ordures (collecte sélective ou disponibilité d'un dépôt de recyclage) est maintenant instauré. Enfin, le réparateur local offre toujours quelques boissons alcoolisées (bières, vins).

Cette liste, qui pourrait vraisemblablement être assimilée à la notion de services locaux de base telle que véhiculée au Québec, se situe finalement dans une conception assez large des services essentiels. Mise en rapport avec l'ensemble de la réflexion menée dans les chapitres précédents, nous constatons que le Québec détient des forces acquises en matière de services locaux. Ces forces se situent au niveau de la sécurité et de l'hygiène publiques, de l'accessibilité à l'éducation primaire et secondaire, aux soins de santé primaires, au réseau électrique, téléphonique et aux médias électroniques, ainsi qu'en matière de support à la vie démocratique, religieuse, associative et sportive. Toutefois, cette schématisation des services locaux de base met également en évidence des faiblesses importantes.

7.2 LACUNES DANS LES SERVICES LOCAUX DE BASE AU QUÉBEC ET QUELQUES COMPARAISONS INTERNATIONALES

Des travaux menés aux Pays-Bas sur la demande et les disponibilités en services dans les zones rurales ont mis en lumière comment les résidents ruraux percevaient les services de base. Dans les agglomérations de moins de 1 000 habitants, la priorité a été donnée à l'école primaire, puis à la présence d'une épicerie, d'un arrêt d'autobus, d'un centre socio-culturel et d'un médecin de famille. Les priorités des agglomérations plus importantes font apparaître un classement différent, avec une épicerie, un médecin de famille, l'école primaire puis l'arrêt d'autobus et le bureau de poste. Certaines zones périphériques des Pays-Bas sont en effet menacées de ne plus pouvoir accéder aux services de base. (OCDE, 1991: 50)

En matière de droit au travail et à la formation professionnelle, on ne trouve aucun service local de base. Il n'y a aucun service local d'orientation professionnelle, de formation technique (malgré un taux particulièrement élevé de gens de métier) ou de formation continue. Il n'y a pas d'aide locale à la recherche d'emploi ni au démarrage d'entreprise.

À ce chapitre, l'OCDE (1991: 51) rappelle que «*l'insuffisance des structures d'enseignement non obligatoire et de formation professionnelle est visible là où l'offre, l'accès et l'utilisation des services tendent à être plus faibles*». Pourtant, une tradition scolaire d'apprentissage permanent et de soutien à l'intégration à l'emploi, dans un cadre communautaire, est déjà inscrite dans plusieurs pays. En France, on a inventé un «guichet unique» qui agit de façon transversale par rapport aux différentes logiques d'intervention des services d'aide officiels. Ce service local consiste en un centre d'aide à l'insertion (notamment pour les sans-travail) en même temps qu'un point de service pour différentes institutions «*qui viennent tenir leurs permanences ou leurs formations non pas en ville, à Toul, mais ici, chez nous*» (Pouille et Gorgeu, 1997: 68). En Finlande, on trouve des ordinateurs publics dans des salles de réunion villageoises, à partir desquels on peut effectuer des recherches et des offres d'emplois ou consulter un agent public responsable de la promotion des entreprises. En Angleterre, les conseils aux entreprises sont assurés par un réseau d'agents disponibles dans chaque canton rural. En Écosse, on développe des projets de télé-enseignement. En Australie, on a recours depuis longtemps aux formations par correspondance, aux enseignants mobiles, à l'audioconférence et au courrier électronique pour la formation à tous les niveaux et aux personnes de tout âge vivant dans les zones rurales isolées (OCDE, 1991: 59, 63-65).

En matière de développement économique, les services locaux se font marginaux dans le Québec rural. Un service postal diversifié ainsi qu'une caisse populaire (et la disponibilité de l'épargne générée localement), bien qu'ils semblent aujourd'hui constituer des supports minimaux à l'activité économique ne sont pas pour autant assurés dans toutes nos localités rurales. Par ailleurs, la distribution souhaitable des autres services aux entreprises (services gouvernementaux, traditionnels, dynamiques), en fonction des types d'entreprise présents, ne relève pas uniquement d'une approche locale⁴.

En matière de conditions matérielles de base, les services d'alimentation (autres que le minimum retrouvé au dépanneur) ne sont pas assurés localement; cette lacune est susceptible de toucher davantage les personnes âgées, moins mobiles et sujettes à un régime alimentaire sévère. Le logement à prix modique, le logement adapté aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie, ne sont aucunement prévus parmi les services locaux essentiels. Il en est de même pour les matériaux et la quincaillerie de base nécessaires pour les réparations domiciliaires habituelles. Dans les enquêtes de C. Dugas (1981), la présence d'un magasin de vêtements, de meubles ou de variétés ressortaient parmi les services souhaités localement. Des souhaits a priori utopiques dans le contexte de nos petites localités, mais qui trouvent quand même écho dans les chartes citées précédemment.

En Suède, pour assurer les conditions matérielles de base aux ruraux, on accorde une aide à l'investissement dans les stations-services et dans les petits commerces, des garanties de crédit aux achats et le financement de formules de livraison à domicile à des personnes non mobiles; on offre même une aide temporaire au fonctionnement des petits commerces ruraux et mobiles situés à plus de 20 km d'autres commerces. En Écosse, on a encouragé la mise en place de «*coopératives communautaires multifonctionnelles*» ou de «*magasins mobiles*» dans les zones rurales isolées et peu peuplées (OCDE, 1991: 57, 58). Au Québec, plusieurs localités rurales gagneraient peut-être à réintroduire ou actualiser le concept traditionnel de magasin général.

En matière de services de désenclavement, le transport en commun, quand il existe, est le plus souvent non fonctionnel pour les usagers ruraux. Or, en Suisse, en Écosse, en Angleterre, les cars postaux cumulent une fonction de transport en commun pour les campagnes (OCDE, 1991: 58). Devant les tendances à la rationalisation des services en zones rurales, les Pays-Bas «*favorisent maintenant une plus grande accessibilité des services par l'amélioration du réseau de transport*» (OCDE, 1991: 49). En France, en Autriche, en Suède, la consolidation de pôles secondaires suppose le renforcement des lignes de communications vers ces centres de services publics et privés, puis le développement de liaisons rapides vers les grands centres. En Écosse, les services de transports communautaires ont fait l'objet de mesures d'encouragement.

Les mesures visant à renforcer les centres régionaux doivent être placées dans le contexte géographique et social spécifique de chaque zone rurale et notamment, faire référence aux transports publics autorisant l'accès aux services de ceux qui vivent hors de ces centres. Les besoins propres aux petites communes, aux populations dispersées et aux groupes défavorisés doivent également être pris en compte et satisfaits grâce à des formules spécifiques à définir. (OCDE, 1991: 57)

En matière d'éducation, la non-disponibilité du niveau préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire au niveau local inquiète souvent les parents. Il semble également reconnu que le navette quotidienne des enfants et des adolescents sur une distance qui dépasse les 25-30 km fatigue à la longue les parents autant que les élèves. Or, il est certain que de telles conditions d'éducation de base contraignent le pouvoir d'attrait ou même de rétention des jeunes familles. De plus, la tendance à fermer l'école de village dans les plus petites localités témoigne de la banalisation du rôle important que cet établissement joue dans la cohésion sociale d'une collectivité locale. En France, le développement de «l'esprit de pays» entre trois villages voisins du Loudunais a permis la mise en place d'un «système éducatif global» qui partage les différents cycles du primaire entre les localités, de façon à maintenir la constance des groupes d'âge, les professeurs engagés, des circuits de déplacement acceptables, une solidarité dans le pouvoir d'attrait d'une école locale (Poulle et Gorgeu, 1997: 61-63).

En matière de services sociaux et de santé, outre ceux prévus par le CLSC, le soutien aux personnes handicapées (et à leurs parents) et aux personnes âgées n'est pas nécessairement disponible localement: il dépend le plus souvent de l'initiative communautaire. Les services de garde régis ne font pas non plus partie des services de base. Pourtant, bien que la faiblesse des moyens disponibles pour la garde des enfants en milieu rural semble être un problème général en Europe, le réseau «Garde des Enfants» de la Communauté européenne a quand même déjà accordé la priorité aux familles rurales (OCDE, 1991: 51).

Quant aux services généraux de santé, aux soins périnataux et aux cliniques de planification familiale, il aurait fallu procéder à une investigation spécifique auprès des CLSC ruraux pour en apprécier le degré d'accessibilité locale. Rappelons toutefois que des services pharmaceutiques et médicaux sont déjà ressortis, dans les enquêtes de C. Dugas (1981, cf tableau 12), parmi les services souhaités au niveau local. Or, à l'Île-du-Prince-Édouard, on a mis en place les «Community Health Center» qui, avec son conseil d'administration reconnu par le ministère de la Santé, s'applique spécifiquement à bien cerner les besoins locaux en matière de santé et services sociaux, et à mobiliser de façon optimale les ressources locales bénévoles⁵.

En matière de loisirs et de culture, la disponibilité de loisirs sportifs et culturels pour les adolescents (outre le terrain de jeux), les services d'activité

physique et culturelle adaptés pour les aînés ne sont pas assurés en milieu rural. Les services permettant de stimuler ou de participer à la vie culturelle et artistique de la collectivité, et d'en connaître les racines historiques sont très réduits et témoignent d'une banalisation de cette voie d'expression autrefois assurée par les arts et les traditions populaires. Il n'existe pas de lieux d'exposition des productions artistiques locales dans les villages. Dans le contexte socio-économique actuel, où les épisodes de chômage se multiplient et l'âge de la retraite diminue, alors que la scolarisation et la curiosité intellectuelle sont davantage développées (notamment par la télévision), il se peut que l'offre actuelle en loisirs et en activités de formation dans nos milieux ruraux soit insuffisante pour satisfaire les besoins cognitifs et d'actualisation des personnes. Mais il se peut également que les activités traditionnelles satisfassent encore une majorité. La précision des besoins nécessiterait un sondage au niveau de chaque municipalité. Néanmoins, la présence d'une bibliothèque municipale (ou scolaire), un accès communautaire à Internet constituent à notre avis des nécessités contemporaines en matière d'éducation et de culture populaires. Il en est de même de l'accessibilité locale à quelques-uns des principaux quotidiens du Québec (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Nouvelliste*, *La Tribune*, etc.), alors que les journaux nationaux sortent difficilement des grands circuits de distribution pour rejoindre les localités qui leur sont en marge ne serait-ce que de quelques kilomètres. Quant aux clubs vidéos, l'absence de cinéma en milieu rural pourrait justifier un effort supplémentaire de distribution (déjà étroitement liée au réseau des dépanneurs) et de rehaussement de la qualité des films offerts.

Globalement, malgré une vie associative généralement assez dynamique dans nos milieux ruraux, des vides importants subsistent en matière de services essentiels. Ce vide traduit en fait celui laissé par l'État-providence, en même temps qu'un certain désengagement des administrations locales (aux pouvoirs administratifs et financiers limités) envers ses populations les plus vulnérables qui sont aussi généralement les groupes les moins mobiles (les jeunes familles, les adolescents, les personnes âgées, les personnes malades ou handicapées, les sans-travail). La part des services essentiels assurée par les fournisseurs privés - au niveau de l'alimentation, du logement, des services aux entreprises - présente également des lacunes non négligeables. Enfin, on constate qu'au Québec comme ailleurs, *«la dimension culturelle ainsi que le dynamisme économique et de l'emploi [sont] le plus souvent ignorés des politiques des services»* (OCDE, 1991: 49).

Au-delà des programmes nationaux et de la participation intéressée du secteur privé, la disponibilité des services essentiels ou largement souhaités par certains groupes interpelle la responsabilité de la communauté locale. En effet, le degré de diversité des services locaux dans les localités comptant entre 200 et 700 habitants semble tenir d'une combinaison complexe de facteurs, notamment

humains, dont la taille et la distance de la ville ne semblent pas les seuls déterminants.

7.3 Taille de population, distance de la ville et effet sur la diversité des services locaux

L'effet des paramètres «taille de population» et «distance de la ville», sur l'offre de services locaux dans les plus petites localités rurales est ici difficile à mettre en évidence. Bien que notre échantillonnage soit trop limité pour permettre une analyse statistique, nous relevons quand même quelques observations.

Certaines localités, situées à moins de 20 km de la ville, sont privées de plusieurs équipements communautaires reconnus parmi les plus fondamentaux (église, bureau de poste, école, dépanneur, etc.). C'est le cas de Mont-Albert (227 h.), Mont-Lebel (320 h.), Saint-Simon-les-Mines (402 h.), Saint-René (522 h.). Le nombre total de services inventoriés dans ces villages est toutefois comparable ou même inférieur à celui relevé dans d'autres localités parmi les plus petites et les plus isolées (Sainte-Marguerite, Grande-Cascapédia, L'Ascension-de-Patapédia, Saint-Charles-Garnier). Enfin, certaines localités, à distance équivalente de la ville (Martinville, 488 h.; Saint-Jean-de-la-Lande, 658 h.), bien qu'un peu plus peuplées, sont parmi les localités qui comptent le plus de services. Ces observations proposent un regard très optimiste sur la capacité des petites municipalités et les plus éloignées, de maintenir - où qu'elles soient - une gamme diversifiée de services locaux. Au-delà du fait que le nombre de services tende généralement à augmenter avec la taille de la population⁶, nous ne pouvons ici associer la diversité des services disponibles dans les petites localités, ni à leur tranche de population, ni à leur distance de la ville.

Une localité rurale comptant entre 200 et 700 habitants serait donc théoriquement en mesure d'offrir les services de base cités précédemment, et même davantage. Des exemples le prouvent. Par contre, des facteurs difficiles à conjurer sont susceptibles d'empêcher l'instauration d'une gamme minimale de services locaux. Il y a notamment la façon dont une localité s'insère dans les principaux circuits de déplacement, sa localisation plus ou moins stratégique ou même des barrières géographiques au plan des communications (ex. : Basse-Côte-Nord, Nord-du-Québec). Mais le dynamisme entrepreneurial du milieu, la présence d'une élite influente, une cohésion sociale bien ancrée, la culture et les traditions locales sont d'autres facteurs qui peuvent agir en faveur du développement d'une gamme originale et passablement diversifiée de services, même dans une très petite localité. À l'opposé, des conflits de clans qui perdurent peuvent bloquer le développement des services locaux. Nous croyons

également que les localités qui n'ont pas créé de noyau villageois (ex.: Mont-Label) pourraient, parce qu'elles n'offrent pas de zone circonscrite d'achalandage, décourager l'implantation de services (surtout privés).

Enfin, il semble que les localités rurales en situation d'agglomération urbaine ou sous le rayon d'influence de la ville soient davantage en proie à la déstructuration de leurs services locaux, surtout lorsqu'elles sont très petites (Mont-Label, Saint-René, Mont-Albert). La ville, même de petite taille, constitue la voie de services et de divertissement la plus attrayante pour une majorité de ces populations «banlieusardes», et amène inévitablement un désintéressement à «l'achat local». Il faut alors user de beaucoup d'originalité et autres avantages concurrentiels pour maintenir un pouvoir d'attrait local. Les localités situées hors-agglomération présenteraient, dans ce sens, des avantages. La ville étant moins facilement accessible, les gens seraient plus enclins à s'enquérir des services de proximité, favorisant ainsi le développement sinon le maintien d'une gamme relativement adéquate de services locaux (Les Boules, Les Hauteurs, L'Ascension-de-Patapédia).

Notes

¹ Nous avons omis de vérifier la distribution locale des combustibles à chauffage (huile, gaz, bois) dans les localités.

² Les services juridiques correspondent évidemment à des nécessités sociales de base dans les localités rurales. Toutefois, il n'y a aucun service de ce type qui soit disponible au niveau local. Mais ils sont relativement accessibles partout sur le territoire québécois grâce aux «points de service» localisés dans les petites villes ou certains centres de services (ex.: Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé, New Carlisle, Carleton, Amqui, Matane, Mont-Joli), à l'intérieur même d'un district judiciaire dont le service central est généralement localisé dans la capitale régionale. Dans les points de service, on retrouve un bureau d'enregistrement et d'immatriculation des entreprises, un registre des faillites, un palais de justice (la cour du Québec et des petites créances), les services de mariage civil, dépôt volontaire, paiement et perception des amendes.

³ La plupart de ces services se retrouvent au niveau du chef-lieu de la MRC: corporation de développement, SADC, centre d'emploi et services d'orientation professionnelle, aide au démarrage d'entreprise, services professionnels et financiers aux entreprises, etc. *Nota bene*: la caisse populaire n'était pas présente dans 75% des villages visités et ne peut donc être considérée ici comme un service de base.

⁴ L'évaluation de la répartition territoriale des services aux entreprises (au niveau de chaque MRC, par exemple), de leur accessibilité fonctionnelle, de la qualité des services, tenant compte des opérations de plus en plus possibles à distance, exigerait une étude d'envergure.

⁵ Source: compte-rendu verbal de la Conférence annuelle de la Fondation canadienne de la restructuration rurale, tenue à IPE, du 15 au 18 octobre 1997, J. Dugas (UQAR, 18 nov.).

⁶ Dans les villages visités, on a inventorié 21 à 48 services dans les localités comptant moins de 375 habitants, 38 à 68 services dans celles de 375-500 h.; 44 à 85 services dans celles de 500-700 h.

Conclusion

Au terme de ce détour typologique, conceptuel et prospectif sur les services essentiels en milieu rural, la démarcation précise entre une localité dite «rurale» d'une autre dite «urbaine», tout opérationnelle qu'elle soit pour des fins statistiques ou administratives, demeure en matière d'organisation des services, un problème marginal. La reconnaissance des zones d'habitation caractérisées par la petite taille des localités et leur dispersion autour de vastes territoires d'exploitation, comme des zones productives et indispensables au développement économique, social et culturel du Québec, importe davantage. Autant d'ailleurs qu'un regard non équivoque de la diversité des services nécessaires en milieu rural: aujourd'hui, les entreprises et les ménages ruraux vivant au quotidien dans ces zones dispersées et plus ou moins recluses ne sont pas moins engagés dans les mêmes tendances sociétales et les mêmes défis économiques qu'à la ville. La demande rurale en matière de services serait donc largement similaire à celle de ville.

C'est pourquoi, en zone rurale québécoise, la multiplication des points de services - aussi modestes soient-ils - sur des distances raisonnables prévaut sur les préoccupations typiquement urbaines de gestion de l'encombrement, de desserte à grande échelle et de spécialisation. Les ruraux usent d'ingéniosité pour assurer une gamme diversifiée de services locaux, en recherchant la polyvalence des équipements et des ressources humaines, diverses formules de desserte itinérante (qui met en action la mobilité des services plutôt que des personnes), des mesures de soutien ou des formules collectives qui permettent d'assurer le maintien de certains services locaux jugés essentiels. Le déploiement des équipements électroniques (accès communautaire et assistance technique) et l'accessibilité à des tarifs non discriminants font également partie des préoccupations des ruraux car ils facilitent grandement leur articulation avec des réseaux de formation, d'innovation et d'intégration sociale, professionnelle, commerciale, politique qui font partie de la vie contemporaine. La présence importante du tertiaire dans la structure économique de la majorité des localités rurales témoigne de l'intégration de ce secteur dans leur organisation communautaire. Par ailleurs, le déploiement d'un réseau routier en bon état et l'accès aux technologies de communication ne peuvent plus être considérés comme une «quincaillerie» d'appoint: dans un cas, il s'agit d'une artère de vie, dans l'autre, de réseaux de vitalité.

Toutefois, la démesure des distances à franchir pour desservir des populations restreintes impose en maints endroits, une modulation de l'offre de services en quantité et en variété parfois telles que les compromis et les renoncements nécessaires colorent passablement le mode de vie. La mobilité

fréquente et parfois sur de longs parcours, certaines modalités de consommation et de collaboration professionnelle constituent alors des adaptations qui permettent de conjurer la faiblesse de l'infrastructure de services locaux et souvent, de l'armature urbaine régionale. Aussi, en milieu rural, la notion de proximité demeure relative et difficile à concilier entre tous les usagers. Étroitement liée à la capacité de déplacement des personnes et à la fréquence des besoins à combler, à la capacité de joindre des réseaux sociaux et professionnels en lien électronique, à la nécessité d'un vis-à-vis, la proximité est aussi complexe à circonscrire que la multitude des besoins personnels et commerciaux auxquels elle se rattache. Or, dans l'organisation des services en milieu rural, doit-on porter une attention particulière à tous ces groupes dont les contraintes de santé, d'autonomie, de temps ou d'argent limitent les déplacements ou l'accessibilité aux réseaux électroniques. Et ce d'autant plus que les transports en commun y sont généralement déficients sinon absents, particulièrement dans les localités situées en dehors des principaux axes de circulation routière. Compte tenu de tous ces facteurs qui définissent la notion de proximité, nous proposons trois niveaux d'organisation territoriale des services.

Le village, milieu de vie

Ce concept ne relève pas d'une vision nostalgique du rural mais bien d'une nécessité face aux besoins matériels et sociaux quotidiens des résidents. Le village devrait desservir tous ces gens de tous âges et dans diverses situations familiales ou d'entreprise qui, jour après jour, ne peuvent supporter des distances ou des circuits de déplacement non fonctionnels pour trouver satisfaction à leurs besoins les plus récurrents. Les services au village s'adressent aussi à tous ces gens, jeunes et moins jeunes qui, au jour le jour, ont besoin de relations sociales concrètes et d'une identité collective de proximité.

Le rapprochement critique que nous avons établi entre nos observations dans 22 très petites localités et les grandes tendances économiques, le droit international, les mécanismes reconnus de cohésion sociale, a mis en évidence des forces acquises au Québec en matière de services locaux de base. La sécurité et l'hygiène publiques, le transport scolaire (qui rend l'éducation primaire et secondaire accessibles à tous), certains soins de santé primaires (via les services à domicile du CLSC), l'accès au réseau électrique, téléphonique et aux médias électroniques, un support à la vie démocratique, religieuse, associative et sportive, sont acquis au Québec dans la majorité des localités, même dans celles de quelques centaines d'habitants.

Mais notre analyse a aussi relevé des lacunes communes au niveau de l'aide à l'intégration au travail, en matière de formation professionnelle et de soutien à l'activité économique. L'accès local au premier cycle de l'école primaire est généralement déficient. Il en est de même en matière de logement et de services adaptés aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Les services pharmaceutiques et médicaux, le transport en commun, certains

matériels et équipements matériels de base (quincaillerie, vêtements, variétés, meubles, etc.) demeurent difficiles d'accès en zone rurale. Enfin, les supports à la vie culturelle locale sont très peu développés.

La structuration du bassin de vie habituel

Il s'agit d'une aire de déplacement idéalement concentrée dans un rayon de 10 à 25 km (maximum 50 km) autour de la localité de résidence. En milieu rural, cette aire de déplacement est généralement acceptable et fonctionnelle pour satisfaire les besoins hebdomadaires ou plurimensuels des familles et les services traditionnels aux entreprises, l'organisation des services d'urgence, les contraintes d'organisation des certains services soumis à des restrictions administratives. Lorsque les axes de circulation et des pôles de services sont reconnus, cette échelle d'organisation territoriale est propice au développement d'un «esprit de pays» entre quelques localités voisines. En misant sur la complémentarité intermunicipale (ex.: collecte des ordures, services d'incendie, partage des cycles du primaires, prêts inter-bibliothèques, etc.) et sur une articulation optimale avec les services localisés dans le chef-lieu de la MRC (ex. mise en place de services itinérants de pharmacie, d'aide à l'intégration à l'emploi, etc.), de petites localités adjacentes peuvent réussir à consolider leur démographie et leur économie respectives.

Une articulation optimale avec la capitale régionale

Relayer la satisfaction des besoins plus sporadiques (mensuels, pluriannuels, annuels) ou exceptionnels à la capitale régionale semble une solution acceptable pour la plupart des ruraux. Les services du tertiaire moteur, difficilement viables en dehors des centres urbanisés, peuvent souvent offrir dans la capitale régionale une proximité fonctionnelle. Toutefois, comme avec le chef-lieu de la MRC, des ententes sont parfois nécessaires avec certains services pour assurer une considération plus aiguë des contraintes ou des besoins locaux. Le développement de circuits convergents et d'horaires pratiques de transport en commun en direction de la capitale régionale et de la grande ville la plus près constitue une autre mesure pouvant contribuer à renforcer la structure de services aux milieux ruraux.

Par ailleurs, retenons que l'articulation aux villes et villages de calibres supérieurs ne constitue pas toujours une solution possible pour tous les milieux ruraux. Au Québec, certaines MRC et mêmes des régions entières sont dépourvues de villes de calibre suffisant pour assumer une gamme très variée de services. Le cas des Îles-de-la-Madeleine, bien que justifié par des contraintes exceptionnelles d'isolement, présente un exemple intéressant d'une MRC composée de localités dispersées et de faible taille, néanmoins dotée d'une structure de services très diversifiée sur un territoire passablement restreint.

Toutefois, le monde rural québécois demeure une véritable mosaïque, faite de particularités géographiques, économiques, démographiques, sociales et organisationnelles en combinaisons si diverses qu'il devient aventureux

d'envisager un modèle unique d'organisation des services. Nous distinguons tout de même deux grandes catégories de milieux ruraux susceptibles de partages enrichissants et appropriés de leur modèle: ceux agglomérés à une ville et ceux localisés hors-agglomération. On pourrait même envisager une troisième catégorie: le rural hors-agglomération situé en marge des grands axes de circulation. La typologie des espaces ruraux sur la base de la distance de la grande ville la plus près a également fourni des rapprochements inusités entre des zones rurales géographiquement éloignées mais affectées par des conditions d'isolement similaires.

Enfin, en matière d'organisation des services de proximité, retenons que la mise en place d'une infrastructure de services minimale et très fonctionnelle ne nous a pas semblé contrainte - dans bien des cas - par une localisation excentrique, une population réduite à quelques centaines d'habitants ou une situation économique difficile. L'innovation dans les modalités de desserte, les mesures de soutien, la concertation des acteurs locaux pour un usage optimal des équipements communautaires et, surtout, une forte volonté collective de vivre d'abord chez soi constituent souvent les assises d'une organisation de proximité très satisfaisante. Une organisation qui assure la sécurité, le bien-être et qui peut-être même réussit à soutenir l'épanouissement des personnes, des familles et des entreprises qui, par choix ou depuis des générations déjà, se sont nichées dans nos plus petites localités, aux abords du patrimoine naturel.

Bibliographie

- AILAIRE, Gilles; BESLAY, Christophe. 1996. «*Marché du travail: modèles de gestion de la main-d'oeuvre en milieu rural*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 2, p. 263-282.
- ALLAIRE, Gilles; TAHAR, Gabriel. 1996a. «*L'insertion professionnelle des jeunes urbains ou ruraux de bas niveau scolaire*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 2, p. 309-327.
- BANKS, McRae C. 1991. «*Location Decisions of Rural New Ventures*». Dans *Frontiers of Entrepreneurship Research 1991*, Proceedings of the 11th Annual Babson College Entrepreneurship Research Conference. Wellesley (Mass.), Center of Entrepreneurship, Babson College. 15 p.
- BENJAMIN, Roger. 1968. *La notion de communauté*. [S.l.]. 14 p.
- BERGERON, Jean-Louis et al. 1979. *Les aspects humains de l'organisation*. Chicoutimi, Gaëtan Morin, p. 103-111.
- BERNIER, Jean (sous la direction de). 1994. *Grèves et services essentiels*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et Conseil des services essentiels du Québec. 297 p.
- BÉRUBÉ, Pierre. 1993. *L'organisation territoriale du Québec: Dislocation ou restructuration? Urgence d'agir*. Sainte-Foy, Les Publications du Québec. 172 p.
- BODIGUEL, Maryvonne. 1985. «*L'espace rural en question*». Dans *La ruralité en question: réalité sociale et théorie sociologique*. Sous la direction de Bruno Jean. Rimouski, GRIDEQ, Actes et instruments de la recherche en développement régional, no 1, p. 53-75.
- BRUN, A. et al. 1992. «*Les espaces ruraux revisités*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 1, p. 37-66.
- BRUNEAU, Pierre (1992). *Système d'information Aménagement du territoire et développement régional: Les armatures urbaines*. Rimouski, UQAR/Département des Sciences humaines et Hydro-Québec/Vice-présidence Environnement. 176 p.
- BRUNEAU, Pierre (1991). *L'adaptation des villes petites et moyennes du Québec au nouvel environnement économique mondial*. Rimouski, UQAR/Département des Sciences humaines. 17 p.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (BSQ). 1990. *Statistiques: Documents de référence. Classification des activités économiques du Québec*. Québec, Les Publications du Québec. 223 p.
- BUSS, Terry F. 1991. «*Exploding Myths About Rural Entrepreneurship*». Dans *Frontiers of Entrepreneurship Research 1991*, Proceedings of the 11th Annual Babson College Entrepreneurship Research Conference. Wellesley (Mass.), Center of Entrepreneurship, Babson College. 13 p.
- CARRIER, Mario; BEAULIEU, Pierre. 1995. *Les petites écoles primaires en milieu rural au Québec: fermeture, maintien ou développement?* Rouyn-Noranda, La Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, UQAT. 90 p.
- CAVAILHES, Jean; JAYET, Hubert. 1996. «*Analyser les espaces ruraux: trois clés de lecture*». Dans Collectif. 1994. «*Projet Pasqua: L'illusion de l'usine à la campagne*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 2, p. 187-198.
- COLLECTIF. 1994. «*Projet Pasqua: L'illusion de l'usine à la campagne*». *L'Événement (Dossier)*, 26 mai, p. 10-14.
- COMITÉ SUR LES COMMUNAUTÉS RURALES. 1996. *Vers un réseau municipal viable: rapport du Comité sur les communautés rurales*. Québec, ministère des Affaires municipales. 79 p.

- CÔTÉ, Serge. 1997. «*Les jeunes désertent-ils les régions?*». *Relations*, no 627, p. 15-17.
- COURVILLE, Serge. 1993. «*Tradition et modernité: Leurs significations spatiales*». *Recherches sociographiques*, vol. XXXIV, no 2, p. 211-231.
- CUADRADO-ROURA, Juan-R. et al. 1991. «*Demande et utilisation des services par les entreprises en Espagne*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 1, p. 91-105.
- DEMERS, Dominique. 1995. «*La route du bout du monde*». *L'Actualité*, 15 octobre, p. 44-50.
- DETANG-DESSENDRE, Cécile; PERRIER-CORNET, Philippe. 1996. «*Insertion professionnelle des jeunes d'origine rurale: les enjeux des choix de localisation*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 2, p. 343-362.
- DIGNITÉ RURALE CANADA. *L'assaut sur les postes rurales: alerte aux municipalités*. Dépliant d'information. Barachois, [s.d.].
- DIGNITÉ RURALE CANADA. *Notre service postal rural et les aînés du Canada*. Dépliant d'information. Barachois, [s.d.].
- DIGNITÉ RURALE CANADA. *Le bureau de poste au coeur de nos communautés*. Dépliant d'information. Barachois, [s.d.].
- DUGAS, Clermont. 1981. *Un pays de distance et de dispersion*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec. 221 p.
- DUGAS, Clermont. 1988. «*Marginalité économique et mobilité géographique dans l'espace rural québécois*». *Recherches sociographiques*, vol. XXIX, nos 2-3, p. 431-444.
- DUGAS, Clermont. 1990. «*Pour une politique québécoise de l'aménagement du territoire*». *L'action nationale*, vol. LXXX, no 8, p. 1100-1115.
- DUGAS, Clermont; VACHON, Bernard. 1991. «*Le Québec rural des années 90: son territoire, sa population, sa structure institutionnelle*». Dans *Le Québec rural dans tous ses états: textes produits aux États généraux du monde rural*. Montréal, Boréal, p. 19-38.
- DUGAS, Clermont. *Impact socio-économique de la fermeture des bureaux de poste en milieu rural. Rapport préliminaire*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski. 13 p.
- DUGAS, Clermont. 1994. «*Fermeture des bureaux de poste et déstructuration rurale*». *L'action nationale*, vol. LXXXIV, no 7, p. 966-978.
- DUGAS, Clermont. 1994a. «*Le regroupement des services en milieu rural*». *Relations*, p. 279-282.
- DUGAS, Clermont. 1996. *L'espace rural canadien*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec. 217 p.
- DUGAS, Clermont. 1996. «*Exode des richesses dans les régions à problèmes économiques*». Dans *L'action nationale*, no d'octobre, p. 13-17.
- DURKHEIM, Émile. 1897. *Le suicide: étude de sociologie*, éd. 1969. Paris, Presses universitaires de France, p. 333-368.
- EME, Bernard; LAVILLE, Jean-Louis (dir). 1994. *Cohésion sociale et emploi*. Paris, Desclée de Brouwer. 286 p.
- FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (FCPPQ). Mai 1992. *Les petites écoles*. [s.l.] 10 p.
- FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (FCPPQ). Novembre 1992. *Avez-vous intérêt à garder votre petite école? Sondage 1989-1990*. [s.l.] 41 p.
- FORTIN, Gérald. 1988. «*Quelques réflexions sur un séminaire*». *Recherches sociographiques*, vol. XXIX, nos 2-3, p. 455-460.
- FOUGEROUSE, Christian. 1996. *Le renouveau rural. Dépendance ou autonomie*. Paris, L'Harmattan. 378 p.
- GANNE, Bernard; BERTRAND, Nathalie. 1996. «*PME et milieu rural: Changer les pratiques*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 2, p. 284-306.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1995. *Décentralisation: Un choix de société*. Québec, ministère du Conseil exécutif. 99 p.

- GRUPE DE RÉFLEXION. 1996. **Le monde rural: partenaire essentiel du développement de la société québécoise**. Nicolet, Solidarité rurale du Québec, 21 p.
- GRUPE DE TRAVAIL RÉGIONS-MUNICIPALITÉS. 1996. **Pour l'entrepreneurship local et régional: Rapport du Groupe de travail**. Québec, Sommet sur l'économie et l'emploi, Chantier de l'économie et de l'emploi, 21 p.
- HAMELIN, Louis-Edmond. 1988. «*Le rang d'habitat au Québec depuis 1840*». **Recherches sociographiques**, vol. XXIX, nos 2-3, p. 373-395.
- HOLT, David H. 1987. «*Network Support Systems: How Communities Can Encourage Entrepreneurship*». Dans **Frontiers of Entrepreneurship Research 1987**, Proceedings of the 7th Annual Babson College Entrepreneurship Research Conference. Wellesley (Mass.), Center of Entrepreneurship, Babson College, p. 44-55.
- JAYET, Hubert. 1996. «*Peut-on caractériser les zones rurales par l'abondance d'espace?*». **Revue d'économie régionale et urbaine**, no 2, p. 201-210.
- JAYET, Hubert. 1996. «*Quelle organisation économique des espaces ruraux?*». **Revue d'économie régionale et urbaine**, no 2, p. 249-262.
- JEAN, Bruno. 1985. «*Réalité sociale et théorie sociologique: notes sur la question rurale en sociologie*». Dans **La ruralité en question: réalité sociale et théorie sociologique**. Rimouski, GRIDEQ, Actes et instruments de la recherche en développement régional, no 1, p. 7-17.
- JUNG, Jacques. 1971. **L'aménagement de l'espace rural. Une illusion économique**. Paris, Calmann-Lévy, p. 5-108, 143-297.
- KAJ, Noschis. 1984. **Signification affective du quartier**. Paris, Librairie des Méridiens.
- KAYSER, Bernard. 1990. **La renaissance rurale: Sociologie des campagnes du monde occidental**. Paris, Armand Colin, 263 p.
- KAYSER, Bernard. 1989. **Les sciences sociales face au monde rural. Méthodes et moyens**. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, Collection amphi 7 (sociologie), 144 p.
- LE BRAS, Gabriel. 1976. **L'église et le village**. Paris, Flammarion, p. 25-279.
- LEFEBVRE, Henri. 1970. «*Quartier et vie de quartier*» dans **Du rural à l'urbain**. Paris, Éditions Anthropos, collection Société et urbanisme, p. 207-215.
- MAGET, M. 1955. «*Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques*». **Bulletin de psychologie**, vol. 8, nos 7-8, p. 375-382.
- MARTINELLI, Flavia. 1992. «*Services aux producteurs et développement régional*». **Espaces et sociétés**, nos 66-67, p. 185-216.
- MARX, Karl; ENGELS, Friedrich. [s.d.] **Utopisme et communauté de l'avenir**. Introduction, traduction et notes de Roger Dangeville. Paris, François Maspero, éd. 1976, p. 79-133.
- MÉDARD, Jean-François. 1969. **Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis**. Bordeaux, Librairie Armand Colin et Fondation nationale des sciences politiques, Cahiers de la FNSP, 313 p.
- MEDICI, G. 1976. «*Anomalies villageoises*». Dans **Sociologie rurale: recueil de textes**. Sous la direction de Placide Rambaud. Paris, Mouton Éditeur, p. 173-175.
- MENDRAS, Henri. 1980. «*Le monde rural d'aujourd'hui*». Dans **Colloque Enjeu local: Pourquoi une démocratie locale aujourd'hui?** Textes réunis par H. Charpentier et Y. Perrier. [s.l.], GRAL-CNRS, collection GRAL, p. 57-61.
- METER, Karl M. Van (sous la direction de). [s.d.] «*Ferdinand Tönnies*». Dans **La sociologie. Textes essentiels**. Paris, Larousse, p. 195-211.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. 1996. **Répertoire des municipalités du Québec**. Sainte-Foy, Les Publications du Québec, p. 19-40.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. 1996a. [s. t.] **Tableaux de compilations spéciales à partir de données de Statistiques Canada 1991**. Québec, ministère des Affaires municipales, 2 p.

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. SERVICES DE LA CARTOGRAPHIE ET DES PROGRAMMES ROUTIERS ET CIRCULATION. 1994. *Distances routières 1994-95*. Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 9^e édition. 149 p.
- MOULAERT, Frank; LEONTIDOU, Lila. 1995. «*Localités désintégrées et stratégies de lutte contre la pauvreté: une réflexion méthodologique postmoderne*». *Espaces et sociétés*, no 78, p. 35-53.
- MULLER, Pierre; FAURE, Alain; GERBAUX, Françoise. 1989. *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*. Paris, Université des sciences sociales de Grenoble et L'Harmattan. 189 p.
- OCDE (sous la direction de Christian Huillet). 1991. *Nouvelle gestion des services dans les zones rurales*. Paris, OCDE. 128 p.
- OPDQ (sous la direction de Louis-Marie Bouchard). 1990. *Points de vue sur le développement rural au Québec*. Québec, ministère du Conseil exécutif, Office de planification et de développement du Québec, Collection dossiers de développement régional. 78 p.
- OPDQ (sous la direction de Louis-Marie Bouchard). 1992. *Le développement du secteur tertiaire dans les économies régionales au Québec*. Québec, ministère du Conseil exécutif, Office de planification et de développement du Québec, Collection dossiers de développement régional. 106 p.
- OPDQ (sous la direction de Louis-Marie Bouchard). 1992a. *Régions et interrelations économiques au Québec*. Québec, ministère du Conseil exécutif, Office de planification et de développement du Québec, Collection dossiers de développement régional. 216 p.
- PARÉ, Isabelle. 1995. «*Conférence internationale sur les centres communautaires de santé: Le virage ambulatoire à l'européenne: En Finlande et en Espagne, les «CLSC» dispensent jusqu'à 80% des soins*». *Le Devoir*, 5 décembre.
- POULLE, François; GORGEU, Yves. 1997. *Essai sur l'urbanité rurale. Cinq territoires ruraux, leurs serments et leurs modes de gouvernement*. Paris, La Découverte et Syros, Collection Les Cahiers de l'intercommunalité. 128 p.
- PROULX, Marc-Urbain. 1995. «*Portrait institutionnel du Québec infranational: Le dilemme de la fragmentation fonctionnelle et de l'intégration territoriale*». Dans *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*. Actes du forum régional sur la décentralisation. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, Collection développement régional, p. 25-56.
- QUÉVILLON, Michel. Mai 1996. «*Travail et cohésion sociale : un mythe?*». *Relations*, p. 120-122.
- QUÉVIT, Michel. 1986. *Le pari de l'industrialisation rurale*. Lausanne, éditions Régionales européennes S.A. 142 p.
- RAMBAUD, Placide. 1976. *Sociologie rurale. Recueil de textes*. Paris et La Haye, Mouton Éditeur et École des hautes études en sciences sociales. 322 p.
- RALLET, Alain. 1993. «*Les télécommunications: un facteur clé du développement régional?*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 1, p. 97-120.
- ROUSSEL, Véronique. 1988. «*Théorie des seuils critiques de population et irréversibilité du processus de désertification*». *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 5, p. 811-826.
- ROY, Jacques. 1992. «*L'exode des jeunes du milieu rural: en quête d'un emploi ou d'un genre de vie*». *Recherches sociographiques*, vol. XXXIII, no 3, p. 429-444.
- SCHABAS, William A; TURP, Daniel. 1994. *Droit international canadien et québécois des droits et libertés: Notes et documents*. Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., p. 31-241.
- SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. 1997. *Politique de soutien au développement local et régional*. Sainte-Foy, Les Publications du Québec. 51 p.
- SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. 1997. *Guide d'implantation des centres locaux de développement*. Québec, Secrétariat au développement des régions. 16 p.

- SING, Pamela Verolyne. 1995. **Villages imaginaires: Édouard Montpetit, Jacques Ferron et Jacques Poulin**. Montréal, Fides - CETUQ (Centre d'études québécoises du département d'études françaises de l'Université de Montréal). 272 p.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1996. **Cinq ans plus tard, le village: Comptendu de la 5^e conférence nationale annuelle**. Nicolet, Solidarité rurale du Québec. 137 p.
- SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. 1996. **La fermeture des bureaux de poste ruraux: un programme inacceptable (1992)**. Suivi de la déclaration de l'Assemblée générale (1993) et de l'intervention auprès du Comité d'examen du mandat de la SCP (1996). Nicolet, Solidarité rurale du Québec. 20 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1992. **Dictionnaire du recensement de 1991: Référence**. Ottawa, ministère Industrie Commerce et Technologie, catalogue 92-301F, p. 5-27, 193-237.
- STATISTIQUE CANADA. [1993]. **Recensement Canada 1991: Profils**. Ottawa, ministère Industrie Commerce et Technologie. CD ROM.
- STATISTIQUE CANADA. 1992. **Industrie: Rapports techniques du recensement de 1991**. Ottawa, ministère Industrie Commerce et Technologie, catalogue 92-338F, p. 2-8.
- UMRCQ (réalisé par B. Vachon). 1993. **L'Atlas de l'évolution démographique des municipalités locales et des municipalités régionales de comté du Québec, de 1951 à 1991**. Québec, Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. 244 p.
- VACHON, Bernard (sous la direction de). 1991. **Le Québec rural dans tous ses états: textes produits aux États généraux du monde rural**. Montréal, Boréal. 311 p.
- WEBER, M. 1976. «*À l'origine, le voisinage*». Dans **Sociologie rurale: recueil de textes**. Sous la direction de Placide Rambaud. Paris, Mouton Éditeur, p. 143-146.

Annexes

ANNEXE 1

LISTE DES MRC DU QUÉBEC NE COMPTANT AUCUNE MUNICIPALITÉ DE PLUS DE 5000 HABITANTS

<u>MRC (région)</u>	<u>Nombre de municipalités</u>	<u>Population totale de la MRC (1991)</u>	<u>Superficie (km²)</u>
ARC et Kativik(Nord-du-Québec) ⁽¹⁾	(26 VN et VC)	36 310	309 495
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent ⁽¹⁾	5 (18 localités)	5 616	86 040
Caniapiscou (Côte-Nord)	2	4 038	513
Minganie (Côte-Nord)	8	7 224	14 092
La Haute-Côte-Nord (Côte-Nord)	10	13 541	13 316
Les Îles-de-la-Madeleine (Gaspésie-Les Îles)	8 (16 localités)	13 991	202
Avignon (Gaspésie-Les Îles)	13	15 494	3 645
Bonaventure (Gaspésie-Les Îles)	15	19 848	4 392
Côte-de-Gaspé (Gaspésie-Les Îles)	5 (27 localités)	20 903	4 143
Pabok (Gaspésie-Les Îles)	10	21 713	3 075
Les Basques (Bas-Saint-Laurent)	11	10 325	1 232
Matapédia (Bas-Saint-Laurent)	12	20 930	5 388
Kamouraska (Bas-Saint-Laurent)	18	23 268	1 929
Témiscouata (Bas-Saint-Laurent)	20	23 348	3 874
Île-d'Orléans (Québec)	6	6 938	195
Charlevoix (Québec)	10	13 547	3 757
Charlevoix-est (Québec)	12	17 413	2 375
La Côte-de-Beaupré (Québec)	10	21 214	4 985
La Jacques-Cartier (Québec)	10	23 282	3 180
Mékinac (Mauricie-Bois-Francis)	11	13 629	5 544
Robert-Cliche (Chaudière-Appalaches)	14	18 586	819
Les Etchemins (Chaudière-Appalaches)	14	18 668	1 806
L'Islet (Chaudière-Appalaches)	16	19 938	2 092
Lotbinière (Chaudière-Appalaches)	23	26 633	1 647
Bellechasse (Chaudière-Appalaches)	20	29 475	1 630
Le Haut-Saint-François (Estrie)	22	20 769	2 359
Le Val-Saint-François (Estrie)	21	32 304	1 397
Acton (Montérégie)	10	14 613	578
Le Haut-Saint-Laurent (Montérégie)	15	21 864	1 170
D'Autray (Lanaudière)	18	35 727	1 188
Matawinie (Lanaudière)	20	35 253	10 740
Pontiac (Outaouais)	21	15 111	15 597
La Vallée-de-la-Gatineau (Outaouais)	20	18 706	12 622
Papineau (Outaouais)	28	19 526	2 947
Les Pays-d'En-Haut (Laurentides)	13	23 088	739
Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)	<u>21</u>	<u>17 381</u>	18 949
36 MRC	492 municipalités	700 214 h.	

Source: Statistique Canada, recensement 1991. ⁽¹⁾ N'a pas le statut de MRC.

Annexe 2

Extraits de documents québécois et internationaux sur les droits et libertés

- 2a Charte québécoise des droits et libertés
- 2b Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- 2c Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 2d Convention relative aux droits de l'enfant
- 2e Charte sociale européenne
- 2f Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme sur les droits économiques, sociaux et culturels
(Protocole de San Salvador)
- 2g Bureau international du travail (BIT)
Déclaration de principe et Programme d'action adoptés à la Conférence mondiale de l'emploi

Annexe 2a

Charte québécoise des droits et libertés

entrée en vigueur, le 28 juin 1976

(tiré de W. A. Shabas et D. Turp, 1994, p. 223 à 228)

Partie I.

Chap. I. Libertés et droits fondamentaux

1. *Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. [...]*
2. *Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. [...]*
4. *Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.*

Chap. IV. Droits économiques et sociaux

40. *Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite.*
44. *Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi.*
45. *Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de leur assurer un niveau de vie décent.*

Annexe 2b

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

ratifié par le Québec, le 21 avril 1976

(tiré de W. A. Shabas et D. Turp, 1994, p. 31 à 38)

Troisième partie

Art. 6 [Droit au travail]

1. *Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi et accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit.*
2. *Les mesures que chacun des États parties au présent Pacte prendra en vue d'assurer le plein exercice de ce droit doivent inclure l'orientation et la formation technique et professionnelle, l'élaboration de programmes, de politiques et de techniques propres à assurer un développement économique, social et culturel constant et un plein emploi productif [...].*

Art. 10 à 12 [Sécurité sociale et santé]

- 10-1. *Une protection et une assistance aussi large que possible doivent être accordées à la famille [...]*
- 11-1. *Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence.*
- 12-2 d) *La création de conditions propres à assurer à tous des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie.*

Art. 13 [Éducation]

1. *Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité. [...] Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre. [...]*
- 2a) *L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous; b) L'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous [...] notamment par l'instauration progressive de la gratuité; c) L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous [...] en fonction des capacités de chacun par*

tous les moyens appropriés notamment par l'instauration progressive de la gratuité; d) L'éducation de base doit être encouragée ou intensifiée, dans toute la mesure du possible, pour les personnes qui n'ont pas reçu l'instruction primaire [...]

Art. 15 [Culture et sciences]

1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit: a) De participer à la vie culturelle; b) De bénéficier du progrès scientifique et de ses applications; [...]
2. Les mesures [...] devront comprendre celles qui sont nécessaires pour assurer le maintien, le développement et la diffusion de la science et de la culture.

Annexe 2c

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

ratifiée par le Québec, le 20 octobre 1981

(tiré de W. A. Shabas et D. Turp, 1994, p. 63 à 72)

Art. 11 [Droits en raison de leur mariage ou de leur maternité et droit effectif au travail]

2. Les États parties s'engagent à prendre des mesures appropriées ayant pour objet: [...] c) d'encourager la fourniture de services sociaux d'appui nécessaires pour permettre aux parents de combiner les obligations familiales avec les responsabilités professionnelles et la participation à la vie publique; en particulier en favorisant l'établissement et le développement d'un réseau de garderies d'enfants;

Art. 12 [Soins de santé]

2. Les États parties prendront toutes les mesures appropriées [...] en vue de leur assurer, à égalité avec les hommes, les moyens d'accéder aux services médicaux, y compris ceux qui concernent la planification familiale.
3. [...] fourniront aux femmes pendant la grossesse, pendant l'accouchement et après l'accouchement, des services appropriés et, au besoin, gratuits [...]

Art. 14 [Problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales]

1. Les États parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, et prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention [...]
2. [...] en particulier ils leur assureront le droit [...] b) D'avoir accès aux services adéquats dans le domaine de la santé, y compris aux informations, conseils et services en matière de planification familiale; [...]

Annexe 2d

Convention relative aux droits de l'enfant

ratifiée par le Québec, le 21 mars 1991

(tiré de W. A. Shabas et D. Turp, 1994, p. 81 à 95)

Préambule [...] Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté, [...]

Art. 3 [Protection]

2. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents [...]

Art. 17 [Accès aux médias]

Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. [...]

Art. 18 [Aide aux parents]

3. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.
- Art. 23. [Soins et services aux enfants mentalement ou physiquement handicapés]
 2. Les États parties reconnaissent le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux [...], d'une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation de ses parents [...]
 3. [...] l'aide fournie [...] est gratuite chaque fois qu'il est possible, compte tenu des ressources financières de leurs parents [...] et elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives [...] de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.
- Art. 24 et 27 [Santé]
 24-1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant [...] de bénéficier de services médicaux et de rééducation. 24-2b) [...] l'accent étant mis sur le développement des soins de santé.
- Art. 28 [Éducation]
 1. [semblable au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels]; d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles; [...]
- Art. 31 [Loisirs]
 2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Annexe 2e

Charte sociale européenne

(tiré de W. A. Shabas et D. Turp, 1994, p. 169 à 183)

[Préambule] [...] Résolus à faire en commun tous les efforts en vue d'améliorer le niveau de vie et de promouvoir le bien-être de toutes les catégories de leurs populations, tant rurales qu'urbaines, au moyen d'institutions et de réalisations appropriées [...]

Art. 1 Droit au travail.

En vue d'assurer l'exercice effectif du droit au travail, les Parties Contractantes s'engagent:

3. à établir ou à maintenir des services gratuits de l'emploi pour tous les travailleurs;

Art. 9 Droit à l'orientation professionnelle.

3. à assurer ou à favoriser, en tant que de besoin: a) des mesures appropriées et facilement accessibles en vue de la formation des travailleurs adultes; b) des mesures spéciales en vue de la rééducation professionnelle des travailleurs adultes, rendue nécessaire par l'évolution technique ou par orientation nouvelle du marché du travail.

Art. 13 Droit à l'assistance sociale et médicale.

3. À prévoir que chacun puisse obtenir, par des services compétents de caractère public ou privé, tous les conseils et toute aide personnelle nécessaire pour prévenir, abolir ou alléger l'état de besoin d'ordre personnel et d'ordre familial;

Art. 14 Droit au bénéfice des services sociaux.

1. à encourager ou organiser les services utilisant les méthodes propres au service social et qui contribuent au bien-être et au développement des individus et des groupes dans la communauté ainsi qu'à leur adaptation au milieu social;

2. à encourager la participation des individus et des organisations bénévoles ou autres à la création ou au maintien de ces services.

Protocole additionnel à la Charte sociale européenne (non en vigueur au 1^{er} janvier 1994)

Partie II. Art. 4 Droit des personnes âgées à une protection civile.

En vue d'assurer l'exercice effectif du droit des personnes âgées à une protection sociale, les Parties s'engagent à prendre ou à promouvoir, soit directement soit en coopération avec les organisations publiques ou privées, des mesures appropriées tendant notamment:

1. à permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible des membres à part entière de la société, moyennant: [...] b) la diffusion des informations concernant les services et les facilités existant en faveur des personnes âgées et les possibilités pour celles-ci d'y recourir.

2. à permettre aux personnes âgées de choisir librement leur mode de vie et de mener une existence indépendante dans leur environnement habituel aussi longtemps qu'elles le souhaitent et que cela est possible, moyennant: a) la mise à disposition de logements appropriés à leurs besoins et à leur état de santé ou d'aides adéquates en vue de l'aménagement du logement; b) les soins de santé et les services que nécessiterait leur état.

Annexe 2f

Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme sur les droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador)

(tiré de W. A. Shabas et D. Turp, 1994, p. 141 à 147)

Art. 14 Droit aux bienfaits de la culture

1. Les États parties au présent Protocole reconnaissent à chacun le droit: a) de participer à la vie culturelle et artistique de la collectivité; b) de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications.

Art. 17 Droits des personnes âgées

[...] s'engagent à adopter les mesures nécessaires à la concrétisation de ce droit, et en particulier: a) à fournir les installations appropriées ainsi que l'alimentation et les soins médicaux spécialisés aux personnes d'âge avancé qui en ont besoin et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par leurs propres moyens; b) à exécuter des programmes de travail déterminés pour fournir aux personnes âgées la possibilité de s'adonner à une activité productive en fonction de leurs aptitudes et en respectant leurs choix ou leurs désirs; c) à encourager la formation d'organisations sociales destinées à améliorer la qualité de la vie des personnes âgées.

Art. 18 Protection des handicapés

[...] b) donner une formation spéciale aux parents des handicapés afin de les aider à résoudre les problèmes de vie en commun et les transformer en agents actifs du développement physique, mental et affectif de ceux-ci; [...] d) encourager la formation d'organisations sociales dans lesquelles les handicapés peuvent mener une vie enrichissante.

Annexe 2g

Bureau international du travail (BIT). Déclaration de principe et Programme d'action adoptés à la Conférence mondiale de l'emploi (Genève, juin 1976), et approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies (1976)

(Tiré de: M. P. Blaikie et al. *Lutte pour la satisfaction des besoins essentiels au Népal*, OCDE, Études du centre de développement, Paris, 1980, p. 84-85.)

Art. 1 [...] les stratégies, les politiques et les plans nationaux de développement devraient clairement comporter comme objectif prioritaire la promotion de l'emploi et la satisfaction des besoins essentiels de la population de chaque pays.

Art. 2 Les besoins essentiels se composent de deux éléments. Ils comprennent en premier lieu le minimum de ce qui est nécessaire à une famille au titre de la consommation individuelle, une alimentation, un logement et un habillement convenables, de même que certains articles ménagers et du mobilier. En second lieu, ils portent sur les services de base, par exemple l'eau potable, un système sanitaire, des moyens de transport publics, des services de santé et des possibilités d'instruction et d'activité culturelle.

Art. 3. [...] une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix.

Art. 4. Dans tous les pays, un emploi librement choisi fait partie d'une stratégie visant la satisfaction des besoins essentiels comme moyen tout comme fin. L'emploi engendre une production. Il assure un revenu aux travailleurs et donne à chacun le sentiment du respect de soi, de sa dignité et d'être un membre utile de la société.

Note: «Les origines de la stratégie de satisfaction des besoins essentiels remontent au programme mondial de l'emploi lancé par l'OIT [Organisation internationale du travail] en 1969, programme sur la base duquel le BIT s'est efforcé de renouveler la conception du développement en l'orientant vers l'emploi. Les conclusions de ce programme sont exposées dans le rapport du BIT intitulé «L'emploi, la croissance et les besoins essentiels» examiné lors de la Conférence mondiale de l'emploi, à Genève, en juin 1976. [...] On a dit que la stratégie axée sur la satisfaction des besoins essentiels devrait en principe, être caractérisée par une évaluation minutieuse des ressources disponibles ainsi que des possibilités de contrôle et de répartition de ces ressources (par exemple participation des individus aux décisions qui influent sur leur existence). Elle devrait éviter d'aborder le développement dans l'optique du revenu, en tant que méthode définissant des groupes-cibles et en tant que stratégie sous-entendant que l'on peut satisfaire les besoins essentiels par un simple transfert de pouvoir d'achat aux groupes les plus démunis. Le contrôle de la production est donc l'élément essentiel de l'approche du développement, fondée sur les besoins essentiels, qui suppose que l'on s'intéresse à l'économie politique de la misère.» (p. 84-85)

Les plus récentes publications du GRIDEQ

Cahiers du GRIDEQ

- No 20: **Enjeux forestiers.** Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. 1991. 216 p. Prix: 10,70 \$
- No 21: **Structures régionales et régionalismes dans les pays de la Communauté économique européenne.** Marc Lambinet. 1993. 394 p. Prix: 20 \$
- No 22: **Les services de proximité en milieu rural québécois.** Lucie Pépin. 1999.

Actes et instruments de la recherche en développement régional

- No 8: **L'identité territoriale: la dualité rurale-urbaine dans la M.R.C. Les Basques.** Claude Pageon. 1991. 186 p. Prix: 5,35 \$
- No 9: **L'appropriation des projets de développement. Le cas des Micro-réalisations au Burkina Faso.** Benoît H. Ouédraogo. 1992. 133 p. Prix: 10,70 \$
- No 10: **Le vertige de la liberté. Essais sur la Pologne postcommuniste.** Sous la direction d'Oleg Stanek. 1993. 220 p. Prix: 10 \$
- No 11: **Nouvelles technologies de l'information et société. Un débat sur l'intelligence à notre époque.** Sous la direction de Danielle Lafontaine. 1994. 208 p. Prix: 10 \$
- No 12: **La pratique du développement régional.** Serge Côté et al. 1995. 134 p. Prix: 10 \$
- No 13: **Penser et agir localement dans l'arène de la globalisation.** Collectif. 1999. 132 p. Prix: 10 \$

Témoignages et analyses

- No 3: **D'hier à demain: la pêche maritime au Québec.** O. Cloutier et al. 1991. 116 p. Prix: 5,35 \$
- No 4: **Femmes violentées. Derrière le masque du silence.** R. Gratton et S. Lambert. 1992. 120 p. Prix: 10,70 \$
- No 5: **Le JAL. Trajectoire d'une expérience de développement local.** Marc-André Deschênes et Gilles Roy. 1994. Prix: 18 \$

